



HAUTE-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°43-2023-041

PUBLIÉ LE 7 AVRIL 2023

Sommaire

43_Pref_Préfecture Haute-Loire / Sous préfecture d'Yssingeaux

43-2023-02-24-00005 - Communauté de Communes Des Sucs : convention cadre Petites Villes de Demain (PVD) valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) (146 pages) Page 3

43-2023-02-15-00005 - Communauté de communes du Pays de Montfaucon : **??**Convention cadre Petites Villes de Demain (PVD) valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) (122 pages) Page 150

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2023-02-24-00005

Communauté de Communes Des Sucs :
convention cadre Petites Villes de Demain (PVD)
valant Opération de Revitalisation de Territoire
(ORT)

CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN

Pour les communes d'Yssingeaux et de Retournac (Communauté de Communes des Sucs)

ENTRE

La Commune de Yssingeaux

Représentée par son maire M. LIOGIER autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 22 septembre 2020,

Ci-après désignée par Yssingeaux,

La Commune de Retournac

Représentée par son maire Mme GOUDARD, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 1^{er}

février 2023,

Ci-après désignée par Retournac,

La Communauté de Communes des Sucs

Représentée par son président M. FAVIER autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 6 octobre 2022.

Ci-après désignée par la Communauté de Communes, d'une part,

ET

L'État,

Représenté par M. Eric ETIENNE, le Préfet du département de Haute-Loire,

Ci-après désigné par « l'État » ;

ET

Le Département

Représenté par Mme Marie-Agnès PETIT, la présidente du Département de Haute-Loire,

Ci-après désigné par « le Département » ;

PRÉAMBULE	3
ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION CADRE	3
ARTICLE 3 – LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	10
ARTICLE 4 – LE PLAN D’ACTION	10
ARTICLE 5 – MODALITÉS D’ACCOMPAGNEMENT EN INGÉNIERIE	14
ARTICLE 6 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES	14
ARTICLE 7 – GOUVERNANCE DU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN	17
ARTICLE 8 - SUIVI ET ÉVALUATION DU PROGRAMME	18
ARTICLE 9 - RÉSULTATS ATTENDUS DU PROGRAMME	19
ARTICLE 10 – UTILISATION DES LOGOS	24
ARTICLE 11 – ENTRÉE EN VIGUEUR, DURÉE DE LA CONVENTION ET PUBLICITÉ	24
ARTICLE 12 – EVOLUTION ET MISE À JOUR DU PROGRAMME	24
ARTICLE 13 - RÉSILIATION DU PROGRAMME	25
ARTICLE 14 – TRAITEMENT DES LITIGES	25
SOMMAIRE DES ANNEXES	26



IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'État et des partenaires financiers du programme.

Article 1 - Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Les communes d'Yssingeaux et de Retournac ainsi que la Communauté de communes des Sucs ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 13 juillet 2021.

La Communauté de Communes des Sucs

La Communauté de Communes des Sucs a la particularité d'être une petite structure intercommunale composée de 9 communes : Yssingeaux, Retournac, Saint-Maurice-de-Lignon, Saint-Julien-du-Pinet, Lapte, Grazac, Bessamoret, Beaux et Araules. Elle est, du fait de sa population (18 800 habitants), un des plus importants EPCI de la Haute-Loire. La CCDS s'intègre dans le SCOT du Pays de la Jeune Loire : c'est un territoire rural qui s'articule autour de bourgs centres, de bourgs relais et de villages, et qui associe quatre autres communautés de communes alentours. C'est un territoire compris entre 4 grands pôles urbains, et notamment deux grands pôles d'attractivité que sont l'aire urbaine de Lyon et de Clermont-Ferrand, la Communauté de Communes des Sucs évolue dans un contexte de forte attractivité vers l'extérieur de son territoire. Le territoire intercommunal est fortement marqué par les déplacements routiers puisqu'il est traversé par la RN88, itinéraire d'intérêt régional entre Saint-Étienne et le Puy en Velay, axe porteur d'enjeux d'attractivité mais également source de nuisances et de fuite potentielle sur les plans économique et démographique.

Malgré sa situation géographique entre deux pôles d'importance, la Communauté de Communes des Sucs demeure un territoire attractif avec une dynamique positive sur le plan démographique.

Concernant les enjeux relatifs à l'habitat, on compte 10 958 logements à l'échelle de l'EPCI et un taux de vacance de 12 %. Une étude pré-opérationnelle OPAH est en cours à l'échelle intercommunale, avec un volet renouvellement urbain sur Yssingeaux et Retournac, communes Petites Villes de Demain.

Le territoire de la Communauté de Communes des Sucs reste cependant, à l'échelle métropolitaine, plutôt rural avec encore une forte histoire agricole prégnante avec ses paysages boisés, les sucs, la présence importante des espaces naturels et agricoles à près de 90% de la surface communale. Ce territoire bénéficie d'un paysage unique et préservé

entre la majesté des sucus volcaniques (chaîne d'anciens volcans) et la Loire (dernier fleuve sauvage d'Europe). Le territoire possède de nombreux atouts naturels qui contribuent au rayonnement et à l'image du territoire (lac et base de loisirs de la Lavalette classée « Aire Respirando », bord de Loire, randonnées dans les sucus, la voie verte « ViaFluvia », la passerelle himalayenne...).

La petite taille de la Communauté de Communes des Sucus offre néanmoins un atout, celui d'être plus proche de ses citoyens. En effet, on peut considérer la structure comme étant « à taille humaine », avec des zones bâties assez denses à l'échelle du département, bien qu'éparses entre les communes.

La vie locale de la Communauté de la Communes est active : elle compte de nombreuses associations et de nombreux commerces de proximité. Sur le territoire, les entreprises concernent principalement les secteurs d'activités de services, d'agriculture, de commerces et de construction.

Une feuille de route a été déterminée entre les élus de la communauté de communes en avril 2021 pour le mandat. Elle permet de mettre en évidence 2 valeurs majeures qui réunissent les élus du territoire :

- Maintenir un cap pragmatique en favorisant l'opérationnalité des actions
- Adapter les services existants aux besoins émergents et déployer de nouveaux services

Commune d'Yssingaux et de Retournac

Yssingaux représente un pôle d'emploi ainsi qu'un pôle d'équipements et de services important pour tout le Nord Est du département grâce à la présence de plusieurs équipements de grand rayonnement, notamment sur la santé et l'enseignement. La concentration de l'emploi se veut ainsi très forte pour Yssingaux.

Le nombre d'artisans, commerçants et chefs d'entreprises augmente à Yssingaux depuis 2008 ce qui conforte l'idée de soutenir les activités commerciales notamment en centre-ville.

Au 1er janvier 2018, la population d'Yssingaux était de 7 245 habitants contre 6 936 en 2008, soit une évolution de +4.5 % sur la période. Le gain net de population est de 309 individus, issus principalement de nouvelles entrées sur le territoire.

Retournac perd des habitants jusqu'en 1999 (2 293 habitants) puis la tendance s'inverse. En effet, la croissance démographique est en augmentation jusqu'en 2018 (2 959 habitants contre 2 641 habitants en 2008) grâce à un solde migratoire positif (+318 habitants, soit + 12%).

L'attractivité migratoire des communes d'Yssingaux et de Retournac est le moteur de leur démographie.

Les nouveaux arrivants sont majoritairement des ménages d'une personne, la part d'évolution de ménages avec famille étant assez faible.

Contrairement aux idées reçues, plus d'un tiers de la population résidant à Yssingaux est implantée depuis moins de 5 ans sur la commune, et on en décompte un peu moins d'un tiers pour Retournac. Plus ou moins 20% de la population sont résidents sur la commune depuis plus de 30 ans. De manière globale sur le territoire de la Communauté de Communes des Sucus, l'ancienneté moyenne d'emménagement est de 17 ans.

Retournac, à l'inverse des autres communes du secteur, a un solde migratoire positif sur la tranche d'âge 15-24 ans, sans doute grâce à l'installation de jeunes ménages sur la commune.

La commune Yssingaux est recensée d'après l'observatoire des territoires (2021) comme un centre structurant d'équipements et de services et la commune Retournac comme un centre intermédiaire. Les communes alentours n'ont pas de centres ou possèdent des centres locaux d'équipements et de services. Retournac a le rôle d'un « bourg relais » pour les communes alentours.

La commune d'Yssingaux compte 7 245 habitants et 40% de ces emplois sont occupés par les Yssingelais. Les 60% restants sont occupés par des actifs extérieurs à Yssingaux notamment des territoires voisins (Lapte, Saint-Maurice-de-Lignon, Monistrol-sur-Loire, Sainte-Sigolène) mais aussi des habitants de la métropole de Saint-Étienne ou de la ville du Puy-en-Velay. Avec 75.4% d'actifs, Yssingaux est au-dessus de la moyenne du département. Le territoire Yssingelais dénombre seulement 7.2% de chômeurs (7,7% à l'échelle départementale).

La situation à Retournac est moins optimiste, cela provient principalement d'un manque d'actifs en emploi (62.3%) contre 67.6% pour la moyenne départementale. De plus, le taux de chômeurs est élevé, 9% contre 7.7% à l'échelle départementale.

Enfin, ce sont les retraités qui alourdissent fortement la balance des inactifs (11%), puisqu'ils représentent plus du tiers des inactifs. Malgré cette situation de fragilité, Retournac voit ses faiblesses se réduire avec le temps. On compte une baisse de 10% de la part d'inactifs entre 2008 et 2018. Bien que cela soit à un niveau inférieur qu'à l'échelle

départementale (-13%) c'est largement au-dessus de l'évolution d'Yssingeaux (-2%). Par la même occasion, Retournac gagne une grande part d'actifs (+16%). Loin derrière Yssingeaux qui gagne tout de même 4.5% d'actifs, ce qui est 1.5 pt au-dessus de la moyenne départementale.

Commune de Saint Maurice de Lignon

La commune de Saint Maurice de Lignon fait partie de la Communauté de Communes des Sucs. Elle n'a pas été labellisée Petites Villes de Demain, néanmoins, cette commune est une polarité secondaire et elle a un rôle structurant. En effet, elle possède des commerces et services, une vie associative, des équipements publics, ainsi qu'un tissu industriel riche, mais elle connaît une perte de centralité notamment à travers l'identification de friches, la fermeture de commerces, et un besoin d'attirer de nouveaux commerces en centre-ville.

Concernant l'habitat, un focus sur le centre-bourg de la commune ainsi que l'identification d'îlots seront réalisés dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle OPAH.

La passerelle himalayenne, récent équipement communautaire, est un réel atout pour la commune. Elle attire de nombreux touristes et clients potentiels à consommer en centre-ville, il est donc important de faire le lien avec la centralité de la commune en proposant une offre de restauration, d'hébergement, et une variété de commerces et services à disposition.

Dispositifs existants sur le territoire

Documents d'urbanisme, de planification applicable et de valorisation du patrimoine

Pour la Communauté de Communes des Sucs :

- SCOT Pays de la Jeune Loire
- PLU
- Charte locale paysagère et architecturale

Programmes et contrats territoriaux :

Pour la Communauté de Communes des Sucs :

- Europe : LEADER
- État : CRTE, Territoire d'Industrie, Plan Alimentaire Territorial à l'échelle du Pays de la Jeune Loire
- Région : contrat ambition Région
- Département : contrat CAP 43
- PCAET à l'échelle de la communauté de communes des Sucs et du Pays de la Jeune Loire

Projets et opérations d'urbanisme

- Les deux communes d'Yssingaux et de Retournac s'inscrivent dans des opérations de revitalisation « centre bourg » dans le cadre du CPER Etat Région 2015-2020 depuis début 2019.
- La volonté des communes de la Communauté de communes des Sucs est d'engager ou de continuer les aménagements des centres-bourgs.

Il existe aujourd'hui une mise en compatibilité entre les documents d'urbanisme existants, la stratégie communautaire et le programme Petites Villes de Demain. En cas de révision de l'un des documents d'urbanisme, la Communauté de Communes des Sucs ainsi que les communes d'Yssingaux et de Retournac conforteront cette mise en compatibilité avec leurs stratégies. Plus largement, les collectivités bénéficiaires s'engagent à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération déménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet.

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation. A ce titre, elle indique le secteur d'intervention, le contenu et le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance.

Les principaux effets juridiques de l'ORT :

L'Opération de Revitalisation du Territoire crée des droits et effets juridiques et emporte des dispositifs, notamment pour atteindre les objectifs de rénovation de l'habitat privé et d'attractivité commerciale du centre des communes signataires.

Les effets de l'Opération de Revitalisation du Territoire sont d'application immédiate, sous réserve que les décrets d'application aient été définitivement adoptés, et sont soumis aux évolutions nationales qui pourront être apportées.

Des effets spécifiques aux secteurs ORT

Dispositifs VIR et DIIF sont mobilisables (sinon obligation secteur OPAH-RU).

La Vente d'Immeuble à Rénover (VIR) : Aide de l'Anah au profit d'opérateurs publics, parapublics ou privés visant à rénover des immeubles entiers en vue de la vente de logements en accession sociale ou en locatif conventionné.

Le Dispositif d'Intervention Immobilière et Foncière (DIIF) : Aide de l'Anah au profit d'opérateurs publics, parapublics ou privés visant à rénover des immeubles entiers en vue du portage locatif conventionné sur 9 ans avant revente.

L'encadrement des baux commerciaux : La convention d'ORT peut prévoir que les baux relatifs à un local commercial, conclus après la signature de la convention d'ORT, ne peuvent porter que sur ce local et ses annexes dans les immeubles qui abritent à la fois un ou plusieurs locaux commerciaux et des locaux destinés à l'habitation.

L'interdiction ciblée de travaux : La convention d'ORT peut prévoir que sont interdits, postérieurement à la signature de la convention d'ORT, les travaux qui conduisent, dans un même immeuble, à la condamnation de l'accès indépendant aux locaux ayant une destination distincte de l'activité commerciale ou artisanale.

L'exonération de taxes pour les PME : Les communes et les EPCI, peuvent, par délibération, exonérer partiellement ou totalement les micros, petites et moyennes entreprises commerciales ou artisanales de cotisation foncière des entreprises (CFE), de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) dans les communes classées en zone de revitalisation de centre-ville (ZRCE). Sont concernés par l'exonération les établissements existants au 1er janvier 2020 ou créés à compter de cette date dans une ZRCV.

Le renforcement du droit de préemption urbain : la loi Elan ne modifie pas les dispositions du Code de l'urbanisme à ce sujet. En l'état, il faut toujours motiver l'instauration du DPU renforcé, mais grâce à l'ORT, le DPU dispose d'éléments de justification lié au projet de territoire et à l'éventuelle identification des parcelles utiles à la revitalisation, ce qui limite le risque contentieux.

L'exemption d'autorisation d'exploitation commerciale en centre-ville : l'ORT favorise et simplifie le retour des commerces en cœur de ville, en exemptant d'autorisation d'exploitation commerciale (AEC) les projets s'implantant dans un secteur d'intervention incluant un centre-ville.

Le permis d'aménager multi sites : jusqu'au 28/11/2023, ce dispositif expérimental permet aux actions mentionnées dans l'ORT, de faire l'objet d'un permis d'aménager multisites ; c'est-à-dire portant sur plusieurs unités foncières discontinues. Il vaut alors concession d'aménagement en diffus.

La constatation d'abandon manifeste : l'abandon manifeste d'une partie d'immeuble est constaté dès lors que des travaux ont condamné l'accès à cette partie. À la suite de ce constat, la commune peut engager une procédure de déclaration d'abandon et exproprier le propriétaire à son profit.

La dérogation à certaines règles du PLU : dans les secteurs d'interventions identifiés dans la convention d'ORT, sur décision motivée, en tenant compte de la nature du projet et de la zone d'implantation des règles du PLU peuvent être dérogées. Il n'y a pas d'automatisme, c'est au cas par cas. A titre d'exemple : dérogation des règles de densité et d'aires de stationnement, avec une majoration de 30% du gabarit de l'immeuble existant dans un projet de transformation vers de l'habitation (reconstruction, rénovation ou réhabilitation) dans les communes non carencées au sens de la loi SRU.

L'abattement sur les plus-values immobilières : un abattement est applicable sur les plus-values, résultant de la cession de biens immobiliers bâtis ou de droits relatifs à ces mêmes biens, situés pour tout ou partie de leur surface dans les périmètres délimités dans la convention d'ORT. Cet abattement est de 70% à condition que la vente concerne un ou plusieurs bâtiments d'habitation collectifs. Ce taux est porté à 85% lorsque le cessionnaire s'engage à réaliser ou à achever des logements sociaux ou intermédiaires.

Outils aux services de l'ensemble de la commune signataire de la convention d'ORT

Le dispositif Denormandie : c'est une réduction d'impôt accordée aux acquéreurs d'un logement ancien, en contrepartie de la réalisation de travaux importants et d'un engagement à louer à des niveaux de loyers abordables. Cette réduction est comprise entre 12 et 21% suivant la durée d'engagement de location qui est comprise entre 6 à 12 ans.

L'obligation d'information en amont de la fermeture ou du déplacement d'un service public : communication auprès du maire de la commune concernée ainsi que du président de l'EPCI au moins six mois avant la date prévue pour sa réalisation (fermeture ou déplacement d'un service public).

Des impacts sur le territoire hors secteur d'intervention de l'ORT

La suspension de demande d'AEC en périphérie des périmètres ORT : elle s'applique pour des projets d'implantation : sur une commune signataire d'une convention ORT, en dehors des secteurs d'intervention, sur une commune non-signataire de convention d'ORT mais membre de l'EPCI signataire de la convention d'ORT ou sur une commune d'une EPCI limitrophe à un EPCI signataire de la convention d'ORT. Par défaut, l'initiative revient au préfet du Département, mais les élus locaux à l'initiative de cette suspension doivent saisir le préfet de département dans le cadre d'une demande conjointe. Le préfet procède à une analyse des objectifs de l'ORT qui sont compromis par les effets du projet. La durée de la suspension est de 3 ans maximum avec une prorogation possible d'un an.

Article 2- Les ambitions du territoire

Plusieurs défis se posent aujourd'hui aux collectivités, tant à Yssingeaux qu'à Retournac et pour lesquels des réponses adaptées aux contextes locaux doivent être trouvées.

- En premier lieu, celui de **l'adaptation au changement climatique** et l'atténuation de l'impact du développement sur l'environnement. La situation mondiale en matière de réchauffement climatique a conduit les pouvoirs publics internationaux et nationaux à définir des accords et objectifs ambitieux en matière de transition énergétique. D'ici 2050, la France s'est engagée à atteindre une neutralité carbone, inscrit dans sa loi Énergie Climat de 2019. Défi mondial et national, le territoire des sucs souhaite participer à l'effort collectif. La transition énergétique et environnementale constitue une clé de lecture qui sera utilisée pour la mise en œuvre des projets et actions de demain.
- L'attractivité régionale est plus concentrée sur la partie Rhône-Alpes que sur l'Auvergne ; la Haute-Loire a en plus un déficit d'image et d'attraction. La CCDS et les communes souhaitent être pro-actives sur l'évolution socio-économique et du développement de son territoire. Il s'agit de poursuivre **l'accueil des populations et des activités** tout en préservant la richesse de ses terres agricoles et naturels, en conservant un cadre de vie de qualité et en limitant au maximum les conflits d'usage.
- La réduction de l'artificialisation des sols, en particulier sous forme de mitage ou d'extension urbaine, doit participer à limiter la dégradation rapide des ressources naturelles. Plus que jamais les efforts collectifs doivent porter sur la mise en œuvre du renouvellement urbain des 2 bourgs. Le défi est particulièrement difficile à relever. Plus que jamais, le territoire a besoin d'être accompagné pour permettre **la production de logements et d'activités** en renouvellement urbain tout en conservant des équilibres d'opérations qui permettent de produire des logements et locaux à destination économiques et à des prix abordables.
- Enfin, compte-tenu des évolutions sociologiques des habitants du territoire, **la réduction des inégalités et le maintien d'une cohésion sociale** sont des défis majeurs qui se posent également au territoire périurbain.

Pour répondre à ces défis, la Communauté de Communes des Sucs avec les communes « petites villes de demain » ne pourra s'organiser seule. La pertinence et l'efficacité des politiques publiques mises en œuvre en matière d'habitat, de mobilité et de transition environnementale passeront inévitablement par des coopérations interterritoriales renforcées. Le dialogue doit se renforcer au sein du PETR Jeune Loire notamment pour l'articulation des démarches de PLU avec le schéma de cohérence territoriale, le plan climat air énergie territorial et ses déclinaisons locales, le programme alimentaire territorial ... La Communauté de Communes des Sucs souhaite continuer à donner un sens aux actions collectives qui pourront être portées à différentes échelles territoriales, en articulant son projet de territoire avec les autres territoires du bassin de vie.

Pour répondre aux besoins des habitants en matière de logements, de services, d'emplois et de mobilité du quotidien, les



communes et la Communauté de Communes des Sucs se sont engagées dans une démarche de solidarité intercommunale. Cela se concrétise par des feuilles de route votées par les élus de la Communauté de Communes des Sucs, la définition d'un plan pluriannuel déterminé pour Yssingeaux et la validation d'une stratégie urbaine pour Retournac qui s'articule autour des points suivants

- Mise en œuvre d'une politique de l'habitat partagée. L'étude pré-opérationnelle engagée par la Communauté de Communes des Sucs va permettre de définir les enjeux pour les années à venir et reposera la question autour des problématiques tels que des logements adaptés selon les parcours résidentiels, la lutte contre la précarité énergétique, des logements adaptés aux besoins de la population et son vieillissement, la lutte contre des logements insalubres ou indignes.
- L'élaboration des PLU communaux. Yssingeaux vient d'engager une procédure de révision et Retournac en engagera une l'année prochaine (2023) ; autour des enjeux suivants :
 - Conserver le dynamisme et poursuivre l'attractivité du centre-bourg et de son agglomération au niveau de la vie sociale, administrative, culturelle et sportive.
 - Dynamiser et favoriser le développement industriel, artisanal, commercial, de services, touristique et agricole.
 - Diversifier l'habitat avec une offre adaptée aux besoins, favoriser la mixité sociale et générationnelle, limiter la consommation d'espaces à vocation résidentielle.
 - Préserver les espaces et paysages naturels et agricoles ainsi que le patrimoine bâti historique, et maîtriser les ressources, les risques et les nuisances.
 - Favoriser la fluidité de la circulation et mobilité durable et améliorer le stationnement en centre-bourg.
 - Faciliter et accompagner la transition énergétique.
- L'élaboration d'une stratégie énergétique en lien avec le PETR de la jeune Loire.
- La réalisation d'un schéma communal pour Yssingeaux autour des mobilités comprenant une offre de transport à la demande, l'adoption d'une nouvelle zone 30 en cœur de ville pour faciliter la circulation, la création de stationnements en périphérie de l'hyper centre-ville afin de limiter la voiture dans cet espace et la création de 9 km de pistes cyclables desservant les pôles générateurs de flux.
- La requalification des centres-villes d'Yssingeaux et de Retournac avec une redynamisation des commerces et des espaces publics, qui passera par la définition d'une stratégie foncière et commerciale communale.
- Le renforcement du développement économique, touristique et agricole de la Communauté de Communes des Sucs, avec une nouvelle offre foncière adaptée pour les années à venir, en accompagnant leur projet en synergie avec les autres partenaires, en les soutenant pour passer des caps sociétaux comme le numérique, la responsabilité sociétale, la transition écologique...
- Le déploiement d'une politique de communication et de marketing territorial
- La mise en place d'un projet d'économie numérique communautaire : c'est une démarche collective qui a été menée auprès des entreprises et commerces locaux avec la Communauté de Communes des Sucs, le but étant de permettre la valorisation des produits locaux via la création d'un site internet afin de répondre aux attentes des consommateurs et des entreprises.
- La réflexion sur l'utilisation d'une foncière : un enjeu considérable sur nos territoires pour travailler sur l'immobilier commercial.

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.



L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

1. D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
2. De les décliner en orientations stratégiques et en plans d'actions.

Cette vision peut être élaborée suivant différentes méthodes en s'appuyant sur l'existant (PLUi, PLH, SCOT, SDAASAP, SRDEII, SRADDET...). Elle se construit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc. Associer en amont les acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

Article 3 – Les orientations stratégiques

La présente convention fixe les orientations stratégiques selon les axes définis précédemment.
Chaque orientation est détaillée en actions concrètes, planifiée et estimée.

Le projet de territoire détaillé est annexé à la convention (**annexe 1**).

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant (point suivant).

Les orientations stratégiques d'Yssingeaux, de Retournac et de la Communauté de Communes des Sucs :

Orientation 1 : La requalification des centres-villes d'Yssingeaux et de Retournac avec une redynamisation des commerces et des espaces publics, qui passera par la définition d'une stratégie foncière et commerciale communale.

Orientation 2 : Favoriser le bien vivre et créer une identité territoriale

Orientation 3 : Favoriser la mobilité durable

Orientation 4 : Une offre d'habitat renouvelée

Orientation 5 : Accompagner la transition écologique

Orientation 6 : Maîtriser le développement économique local

Orientation 7 : Développer une offre touristique, culturelle, de service et valoriser le patrimoine

Orientation 8 : Amélioration du cadre de vie

Article 4 – Le plan d'actions

Le plan d'actions est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'actions sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

La définition d'un ou de plusieurs secteurs d'intervention de l'ORT incluant le centre-ville de la ville principale de l'EPCI, figure parmi les secteurs d'intervention présentés à l'**annexe 2**.

Au vu des enjeux économiques et des enjeux habitat au sein des autres communes membres, les actions peuvent concerner toutes les communes.

4.1 Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action, elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné.

L'inscription formelle des actions dans le programme Petites Villes de Demain est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet Petites Villes de Demain, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

Pour que la convention vaille ORT, les actions prévues dans le ou les secteurs d'intervention précités doivent a minima concerner l'amélioration de l'habitat (selon le contexte : lutte contre l'habitat dégradé ou indigne et contre la vacance ; production de logements attractifs et adaptés). Leur plan de financement est présenté.



Le plan d'actions d'Yssingeaux, Retournac et la Communauté de Communes des Sucs :

Orientation 1 : La requalification des centres-villes d'Yssingeaux et de Retournac avec une redynamisation des commerces et des espaces publics, qui passera par la définition d'une stratégie foncière et commerciale communale.

Action 1 : Implantation de boutiques test

Action 2 : Habillage des vitrines vacantes

Action 3 : Charte des devantures commerciales et des terrasses

Action 4 : Élaborer un plan d'acquisition et de réhabilitation des locaux commerciaux vacants stratégiques.

Action 5 : Prospection et implantation d'activités à forte valeur ajoutée en matière d'image et d'attractivité

Action 6 : Renforcer la dynamique collective entre les commerçants et la ville d'Yssingeaux.

Action 7 : Démolition stratégique de l'angle des rues de la poste et de la République (Retournac)

Orientation 2 : Favoriser le bien vivre et créer une identité territoriale

Action 8 : Mise en place de dispositifs d'animations temporaires de la Place Foch (Yssingeaux)

Action 9 : Mise en place d'aménagements de destination pour la Place Carnot et la place du Marché (Yssingeaux)

Action 10 : Etude d'évaluation de la satisfaction des consommateurs

Action 11 : Rénovation de la Place Boncompain et valorisation de l'espace piéton (Retournac)

Orientation 3 : Favoriser la mobilité durable

Action 12 : Adhérer au dispositif Mobi'pouce

Action 13 : Aménager la continuité de la Viafluvia

Action 14 : Mettre en place un schéma accueil cyclo-vélo départemental

Action 15 : Développer un programme en faveur des mobilités actives

Action 16 : Mise en place d'une zone 30 et des cheminements doux (Yssingeaux)

Action 17 : Mettre en continuité le centre-bourg avec un schéma cyclable à plus grande échelle (Retournac)

Orientation 4 : Une offre d'habitat renouvelée

Action 18 : Participer à l'appel à projet Sequoia

Action 19 : Mener une étude pré-opérationnelle OPAH à l'échelle communautaire, avec un volet renouvellement urbain sur les deux communes Petites Villes de Demain et sur Saint Maurice de Lignon

Action 20 : S'engager dans un SPEEH

Orientation 5 : Accompagner la transition écologique

Action 21 : Élaborer un PCAET

Action 22 : Améliorer la gestion des déchets

Action 23 : Mettre en place un EPAGE

Action 24 : Développer un programme de réduction énergétique et sensibiliser aux bonnes pratiques

Orientation 6 : Maîtriser le développement économique local

Action 25 : Accueillir et suivre les porteurs de projet

Action 26 : Actualiser et suivre l'observatoire des locaux économiques vacants

Action 27 : Soutenir les entreprises par des aides économiques directes

Action 28 : Renouveler la convention CCDS CCI CMA



- Action 29 : S'engager dans une démarche économie numérique
- Action 30 : Réviser le schéma économique des zones d'activités
- Action 31 : Soutenir la politique en matière d'immobilier d'entreprise
- Action 32 : Requalifier les sites et les friches

Orientation 7 : Développer une offre touristique, culturelle, de services et valoriser le patrimoine

- Action 33 : Réaménagement du camping de Choumouroux d'Yssingaux
- Action 34 : Aménagement des bords de la Loire et réhabilitation de la base de loisirs à Retournac
- Action 35 : Valoriser le patrimoine historique de la ville
- Action 36 : Créer une nouvelle offre récréative et culturelle pour tous au château Michel à Yssingaux complémentaire à celle existante
- Action 37 : Restructuration de l'espace de la maison des sports et des loisirs (MSL) d'Yssingaux
- Action 38 : Élaborer un diagnostic local de santé et approche prospective (Yssingaux)
- Action 39 : Accompagner la création d'un programme d'hébergement (Retournac)
- Action 40 : Refonder la stratégie touristique à l'échelle communautaire
- Action 41 : Faire évoluer le site écotouristique de Lavalette

Orientation 8 : Amélioration du cadre de vie

- Action 42 : Réfléchir à la compétence eau et assainissement

4.3. Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Les projets en maturation listés ci-dessous sont en cours et déjà engagés :

Orientation 3 : Favoriser la mobilité durable

- Action 13 : Aménager la continuité de la Viafluvia
- Action 14 : Mettre en place un schéma accueil cyclo-vélo départemental

Orientation 5 : Accompagner la transition écologique

- Action 22 : Améliorer la gestion des déchets
- Action 23 : Mettre en place un EPAGE

Orientation 6 : Maîtriser le développement économique local

- Action 30 : Réviser le schéma économique des zones d'activités
- Action 32 : Requalifier les sites et friches

Orientation 7 : Développer une offre touristique, culturelle, de service et valoriser le patrimoine

- Action 38 : Élaborer un diagnostic local de santé et approche prospective (Yssingaux)
- Action 40 : Refonder la stratégie touristique à l'échelle communautaires
- Action 41 : Faire évoluer le site écotouristique de Lavalette

Orientation 8 : Amélioration du cadre de vie

- Action 42 : Réfléchir à la compétence eau et assainissement

Article 5 – Modalités d’accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l’ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l’Ademe...), services déconcentrés de l’État, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d’urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu’il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L’activation de cet accompagnement s’effectue selon les modalités de saisine et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Par délibération de l’Assemblée départementale du 21 mai 2021, le Département de la Haute-Loire a acté sa participation en ingénierie, aux côtés de l’État, pour la mise en œuvre du programme Petites Villes de demain.

Un protocole dit de « travail » a été signé dans la suite de cette décision. Ce protocole précise les modalités d’intervention du Département, au travers d’InGé43. Parmi ces modalités, et en dehors de l’appui technique apporté aux collectivités lauréates, figure la gestion des subventions mobilisées par la Banque des Territoires au profit des collectivités. Voir paragraphe 6.4. Engagement du Département.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires s’engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s’efforcent d’instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d’intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l’éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d’avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l’instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l’objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, les communes d’Yssingaux et de Retournac assument leur rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et leur volonté de s’engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Les communes signataires s’engagent à désigner dans leurs services un chef de projet PVD responsable de l’animation du programme et de son évaluation.

Les communes signataires s’engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d’initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l’État et le Département. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d’enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l’émergence d’éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme, par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers.
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Engagements du Département

Le Département, au travers de ses compétences notamment celles de chef de file des politiques de solidarité humaine et territoriale apportera son concours aux actions visées par le programme, soit par un accompagnement financier, soit par une expertise technique mobilisée auprès des services de la collectivité.

Le Département s'engage à maintenir son accompagnement technique dans le cadre du programme PVD via :

- l'agence technique départementale, quand elle sera créée, par le biais de sa chargée de mission dédiée,
- la Maison de l'Habitat au titre de la Délégation des aides à la pierre (aides Anah aux travaux ou à l'ingénierie, en conformité avec les priorités de l'agence citées dans l'article 6-3 et aides FNAP pour le financement du logement social avec des priorités ciblées sur les logements PLAI et PLAI adaptés et sur l'acquisition amélioration en centre bourgs) ; et de la politique départementale de l'habitat, dont le soutien aux opérations de construction, d'acquisition amélioration ou d'accession sociale dans les polarités et centres anciens éligibles, soutien à l'habitat inclusif,
- la Mission de la Coopération, Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département, à travers ses cadres d'interventions (CAP43, dispositifs sectoriels, délégation des aides à la pierre) pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention et/ou d'une programmation spécifique, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

L'appui financier du Département concerne également la gestion des crédits de la Banque des Territoire pour soutenir les programmes d'action des Petites Villes de Demain par le financement d'études.

6.6. Engagements des autres opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engage-nt à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage-nt à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6-6-1. Banque des Territoires



Pour la mission d'Assistance à Management de Projet, l'accompagnement sera réalisé par CITADIA : mission de 50 jours sur 18 mois, avec l'objectif d'accompagner les communes aux différentes étapes du projet de revitalisation (cadrage du projet de revitalisation et construction du projet de territoire ; assistance au pilotage stratégique du projet ; accompagnement à la mise en œuvre opérationnelle).

Les étapes du processus sont les suivantes :

- La note de cadrage a été validé par la Communauté de Communes des Sucs.
- La visite sur site d'une journée intégrant les visites de terrain des deux communes a été réalisée .
- Les besoins des communes et de la Communauté de communes des Sucs ont été priorités avec CITADIA.

6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.8. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre.

Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

Le modèle de maquette financière figure en **annexe 4**.

Article 7 – Gouvernance du programme Petites villes de demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'État et le Département, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

7.1. Le comité de projet

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'État, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants du Département, de la Région si elle est cosignataire.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...);
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

7.2. Le comité technique

Pour assurer le suivi général du projet décrit dans la présente convention, l'EPCI signataire s'engage à mettre en place un comité technique qui se réunira au moins 1 fois par an et composé :

- du Président de l'EPCI
- des élus des communes PVD
- de la cheffe de projet PVD



Selon les thématiques abordées, les différents services communaux et intercommunaux ainsi que des référents des partenaires locaux pourront être associés

Article 8 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'État et du Département et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de projet. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Article 9 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Orientation 1 : La requalification des centres-villes d'Yssingeaux et de Retournac avec une redynamisation des commerces et des espaces publics, qui passera par la définition d'une stratégie foncière et commerciale communale.

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre de boutique test depuis la mise en place de l'action et durée d'activité de la boutique	Implantation de boutiques test	Engager un plan d'actions en faveur du commerce de centre-ville via la mise en place d'une offre immobilière pour l'implantation du boutique test.
Mesurer l'avis des habitants et des passagers des habillages des vitrines via un sondage.	Habillage des vitrines vacantes	Attirer les porteurs de projet en identifiant clairement les locaux vacants via l'habillage des vitrines vacantes situées dans les secteurs stratégiques.
Demander aux commerçants l'impact sur la clientèle depuis la mise en place de la charte. Satisfaction de la clientèle via un sondage.	Charte des devantures commerciales et des terrasses	Mettre en place une charte des devantures commerciales et des terrasses pour avoir un centre-ville harmonieux.
Suivi de l'évolution de la vacance commerciale	Élaborer un plan d'acquisition et de réhabilitation des locaux commerciaux vacants stratégiques.	Lutter contre la vacance commerciale. Attirer les porteurs de projet.
Suivi des flux en centre-ville	Prospection et implantation d'activités à forte valeur ajoutée en matière d'image et d'attractivité	Développer les flux clientèle en centre-ville.
Évaluation de la dynamique des animations commerciales (nombre de personnes)	Renforcer la dynamique collective via la mise en place	Pour mener à bien les actions en faveur de l'attractivité commerciale, la ville

mobilisées, nombre de visiteurs, etc.).	d'un petit déjeuner mensuel associant les commerçants et les représentants de la ville.	d'Yssingeaux doit créer une relation pérenne et directe entre la Ville et les commerçants/artisans et être à l'écoute des besoins.
Évaluer la satisfaction des citoyens.	Démolition stratégique de l'angle des rues de la poste et de la République (Retournac)	Redonner une lisibilité à la trame urbaine d'entrée de centre-bourg.

Orientation 2 : Favoriser le bien vivre et créer une identité territoriale

Indicateur	Référence	Objectif
Réaliser un questionnaire sur les usages des espaces publics en période d'animation.	Mise en place de dispositifs d'animations temporaires de la Place Foch (Yssingeaux)	Valoriser l'espace public et augmenter le flux clientèle et la durée de fréquentation du centre-ville.
	Mise en place d'aménagements de destination pour la place Carnot et la place du Marché (Yssingeaux)	Améliorer l'expérience client dans le centre-ville.
Évaluer la satisfaction des clients à rythme régulier pour comprendre les grandes tendances du client et agir de façon judicieuse	Étude d'évaluation de la satisfaction des consommateurs	Donner la parole aux clients afin d'évaluer leur avis en tant que consommateur dans le centre-ville.
Suivi des flux en centre-ville	Rénovation de la place Boncompain et valorisation de l'espace piéton (Retournac)	Valoriser l'espace public et améliorer l'expérience client en centre-ville.

Orientation 3 : Favoriser la mobilité durable

Indicateur	Référence	Objectif
Suivi statistique des inscrits au dispositif	Adhérer au dispositif Mobi'pouce	Favoriser la mobilité en milieu rural
Fréquentation et retour des usagers	Aménager la continuité de la Viafluvia	Continuer l'aménagement de la voie verte
Élaboration et validation du schéma	Mettre en place un schéma d'accueil cyclo-vélo départemental	Développer les itinéraires cyclables
Évaluation des flux piétons et des mobilités actives.	Développer un programme en faveur des mobilités actives	Accompagner la transition écologique
Évaluation des mobilités actives.	Mise en place d'une zone 30 et des cheminements doux (Yssingaux)	Sécuriser les déplacements et encourager la pratique du vélo
Évaluation des mobilités actives.	Mettre en continuité le centre-bourg avec un schéma cyclable à plus grande échelle	Mobilité : une ville fonctionnelle et accessible à tous

Orientation 4 : Une offre d'habitat renouvelée

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre de bâtiments bénéficiaires du dispositif. Nombre de matériel mutualisé.	Participer à l'appel à projet Sequoia	Répondre aux enjeux de la transition énergétique.
Validation de l'étude pré opérationnelle. Suivi des financements attribués. Un indicateur par îlot PVD à traiter. Les autres indicateurs de l'OPAH seront définis avec la Maison de l'Habitat une fois l'étude finie.	Mener une étude pré opérationnelle OPAH à l'échelle communautaire, avec un volet renouvellement urbain sur les deux communes Petites Villes de Demain et sur Saint Maurice de Lignon	Améliorer l'habitat privé
Suivi de l'accompagnement des propriétaires	S'engager dans un SPPEH	Encourager à la rénovation des habitations

Orientation 5 : Accompagner la transition écologique

Indicateur	Référence	Objectif
Élaboration du plan d'actions	Élaborer un PCAET	Répondre aux enjeux de transition écologique
Suivi du tonnage des déchets par habitant et par an. Suivi du coût par tonne par habitant.	Améliorer la gestion des déchets	Optimisation de la gestion des déchets
Nombre d'actions menées Élaboration du schéma des protections des inondations	Mettre en place un EPAGE	Gérer la compétence GEMAPI et les actions des contrats rivières
Étudier les consommations avant et après travaux	Développer un programme de réduction énergétique et sensibiliser aux bonnes pratiques	Réhabilitation thermique des bâtiments, plan lumière, engager une réflexion sur le photovoltaïque sur les bâtiments et les espaces publics, verdir la ville... Plan de sensibilisation

Orientation 6 : Maîtriser le développement économique local

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre de contacts	Accueillir et suivre les porteurs de projet	Accompagner et conseiller le porteur de projet
Nombre de contacts avec mise en relation offre-demande	Actualiser et suivre l'observatoire des locaux économiques vacants	Mettre en relation l'offre et la demande
Suivi du nombre d'aides attribuées aux entreprises	Soutenir les entreprises par des aides économiques directes	Maintenir les activités existantes et diversifier le tissu économique
Suivi du nombre d'entreprises aidées	Renouveler la convention CCDS CCI CMA	Mutualiser les moyens et compétences pour accompagner les entreprises du territoire
Nombre d'entreprises adhérentes. Retour de la clientèle.	S'engager dans une démarche d'économie numérique	Valoriser les professionnels des Sucs en les rendant visible numériquement.
Élaboration et validation du schéma.	Réviser le schéma économique des zones d'activités communautaires.	Anticiper et respecter les nouvelles attentes de la loi ZAN
Suivi du nombre d'aides attribuées	Soutenir la politique en matière d'immobilier d'entreprises.	Aider à la création développement des bâtiments économiques.
Suivi des friches existantes et de leur devenir	Requalifier les sites et friches	Limiter la consommation d'espace économique

Orientation 7 : Développer une offre touristique, culturelle, de service et valoriser le patrimoine

Indicateur	Référence	Objectif
Étudier l'évolution des entrées au camping.	Réaménagement du camping de Choumouroux d'Yssingeaux	Conforter le développement touristique de la commune.
Nombre de touriste à l'année (suivi Office du Tourisme)	Aménagement des bords de la Loire et réhabilitation de la base de loisirs	Accompagner l'appropriation de l'espace par les usagers et les touristes en valorisant le potentiel environnemental des berges.
Enquête de satisfaction auprès des touristiques et des yssingelais.	Valoriser le patrimoine historique de la ville	Renforcer l'attractivité touristique dans le centre-ville.
Évaluer le nombre d'entrée.	Créer une nouvelle offre récréative et culturelle pour tous au château Michel complémentaire à celle existante. (Yssingeaux)	Créer un lieu, ouvert sur la ville et pour tous, est aussi un lieu de création artistique, de transmission et d'échanges.
Évaluer le nombre d'entrée, le nombre de manifestations réalisées.	Restructuration de l'espace de la maison des sports et des loisirs (MSL)	Accueillir des manifestations associatives et sportives.
Assurer un suivi des locaux de santé.	Élaborer un diagnostic local de santé et approche prospective	Maintien des services de santé, élément majeur dans l'attractivité d'une ville (générateur de flux).
Suivi du nombre de nuitée. Suivi du nombre d'utilisateurs uniques.	Refonder la stratégie touristique à l'échelle communautaire	Améliorer l'attractivité touristique du territoire.
Nombre de nuitée à l'année	Accompagnement à la création d'un programme d'hébergement (Retournac)	Création et aménagement du terrain en vue de l'accueil d'un programme d'hébergement touristique
Suivi fréquentation des écoles Suivi fréquentation des familles	Faire évoluer le site écotouristique de Lavalette	Développer l'accueil des écoles et favoriser l'accueil des familles.

Orientation 8 : Amélioration du cadre de vie

Indicateur	Référence	Objectif
Prise de compétence par la CCDS au 1er janvier 2026	Réfléchir à la compétence eau et assainissement	Mutualiser l'exercice de la compétence et optimiser la ressource

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en **annexe 3**.

Article 10 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

Les communes sont invitées à faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- Identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'État s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- Ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.



Article 12 - Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs. **Les fiches-actions sont validées et révisées uniquement par le maître d'ouvrage et les éventuels partenaires financiers.**

Article 13 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 14 - Traitement des litiges

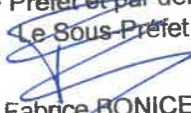
La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Clermont Ferrand à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Signé à YSSINGEAUX le 26/01/2023

Eric ÉTIENNE, Préfet de la Haute-Loire
Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet

Fabrice BONICEL

Marie-Agnès PETIT, Présidente du Département de la Haute-Loire



Daniel FAVIER, Président de la Communauté de communes des Sucs



Pierre LIOGIER, Maire de la commune d'Yssingeaux



Patricia GOUDARD, Maire de la commune de Retournac



Sommaire des annexes

Annexe 1 : Projet de territoire

Annexe 2 : Périmètres d'action

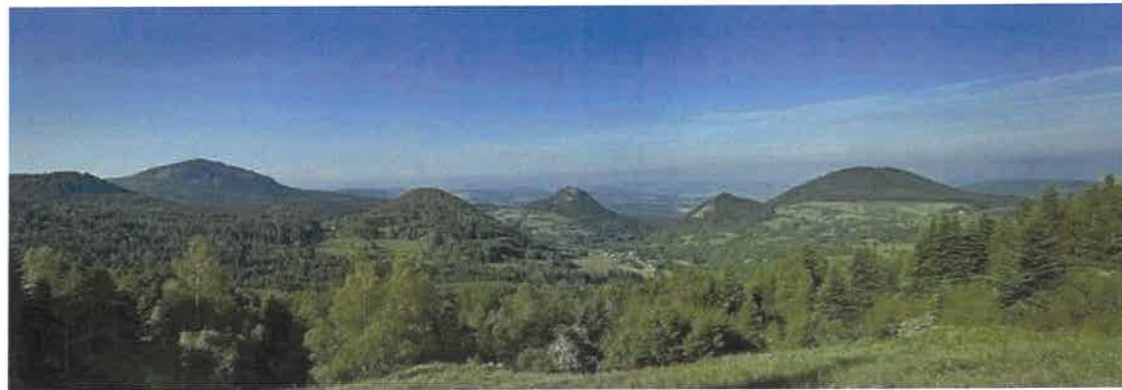
Annexe 3 : Fiches actions Communauté de communes des Sucs, Yssingaux et Retournac

Annexe 4 : Maquette financière



Annexe 1 : Le récit de territoire

Yssingeaux, Retournac et la Communauté de communes des Sucs



Sommaire

I. La philosophie du récit de territoire	3
a. Un petit territoire ...	3
b. ... entre de grands pôles urbains.....	4
c. ... portant une croissance démographique modérée.....	4
d. ... aux caractéristiques rurales.....	9
e. ... affirmant toutefois leurs fonctions de centralités.....	10
f. ... avec des facteurs d'emplois encourageants.....	11
II. Des éléments de diagnostic territorial partagés	14
a. Communauté de communes des Sucs : des données clés	14
b. Yssingeaux : des données clés.....	15
c. Retournac : des données clés.....	16
III. Analyses des enjeux structurants du territoire	17
a. Commerces, services et équipements : entre fragilité et valorisation	17
b. Un cadre de vie caractéristique propice au développement du territoire	19
c. Un patrimoine naturel et historique riche idéal pour un tourisme vert.....	20
d. Mobilité : entre axes structurants et mobilité douce, un territoire en pleine mutation.....	21
IV. Quels sont donc les enjeux du territoire ?	22
a. Commerces, équipements et activités : un axe majeur de développement	22
b. La valorisation du cadre de vie et des espaces publics	23
c. La mise en valeur du patrimoine et de la culture.....	24
d. Le développement de la mobilité.....	25
V. Les défis de demain et d'aujourd'hui	26
VI. Une solidarité intercommunale engagée qui continue de se structurer pour faire face à ces défis	27
VII. Le « pré-plan d'actions » : une requalification urbaine à Yssingeaux et à Retournac.....	28

I. La philosophie du récit de territoire

La philosophie de ce projet de territoire est de permettre à chaque commune de maintenir son attractivité et de renforcer les polarités de territoire (commerces, services, équipements) pour notamment conserver la vie au sein des communes et de limiter les besoins de déplacements vers les pôles voisins (Saint-Étienne, Le Puy). Ce projet de territoire est fondé, d'une part, sur le développement du territoire de manière cohérente et équilibrée entre les communes tout en étant adapté aux espaces naturels et agricoles afin de conserver la qualité et le cadre de vie du territoire, facteurs d'attractivité. D'autre part, il est fondé sur un développement urbain qui doit répondre aux besoins de services d'équipements, de commerces au plus près des lieux d'habitation, et de logements. Le développement résidentiel doit être suivi d'un développement de l'économie présentielle, avec notamment le renforcement des filières spécialisées historiques du territoire (industrie).

a. Un petit territoire ...

La communauté de communes des Sucs a la particularité d'être une petite structure intercommunale composée de 9 communes : Yssingeaux, Retournac, Saint-Maurice-de-Lignon, Saint-Julien-du-Pinet, Lapte, Grazac, Bessamorel, Beaux et Araules. Elle est, du fait de sa population (18 800 habitants), un des plus importants EPCI de la Haute-Loire. La CCDS s'intègre dans le SCoT du Pays de la Jeune Loire : c'est un territoire rural qui s'articule autour de bourgs centres, de bourgs relais et de villages, et qui associe quatre autres communautés de communes alentours.

Pour donner suite à un travail d'ateliers conduit entre les élus de la communauté de communes, une feuille de route a été déterminée en avril 2021 pour le mandat. Elle permet de mettre en évidence 2 valeurs majeures qui réunissent les élus du territoire :

- Maintenir un cap pragmatique en favorisant l'opérationnalité des actions
- Adapter les services existants aux besoins émergents et déployer de nouveaux services

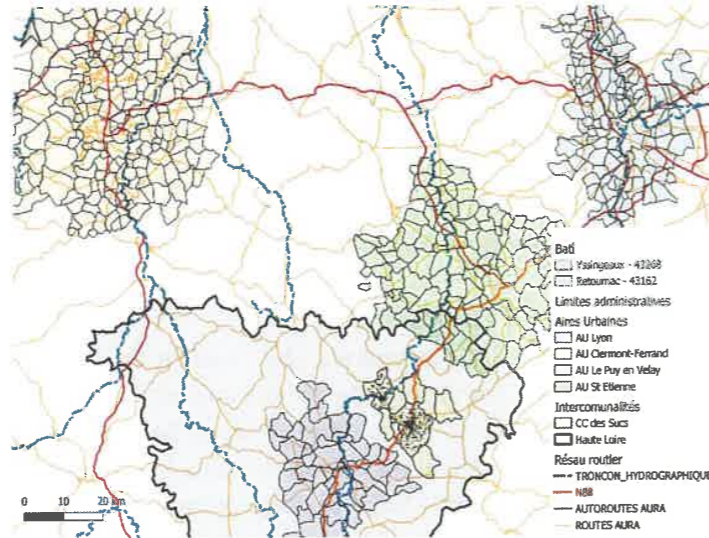


Communautés de communes du département de la Haute-Loire

b. ... entre de grands pôles urbains

Comprise entre **4 grands pôles urbains**, et notamment deux grands pôles d'attractivité que sont l'aire urbaine de Lyon et de Clermont-Ferrand, la communauté de communes des sucs évolue dans un contexte de forte attractivité vers l'extérieur de son territoire.

Le territoire intercommunal est fortement marqué par les déplacements routiers. Il est traversé par la **RN88**, itinéraire d'intérêt régional entre **Saint-Etienne et le Puy en Velay**, axe porteur d'enjeux d'attractivité. À titre indicatif, 50% des actifs restent travailler sur le territoire. L'axe routier Saint-Etienne/Le Puy-en-Velay est également source de nuisances et de fuite potentielle sur les plans économique et démographique.

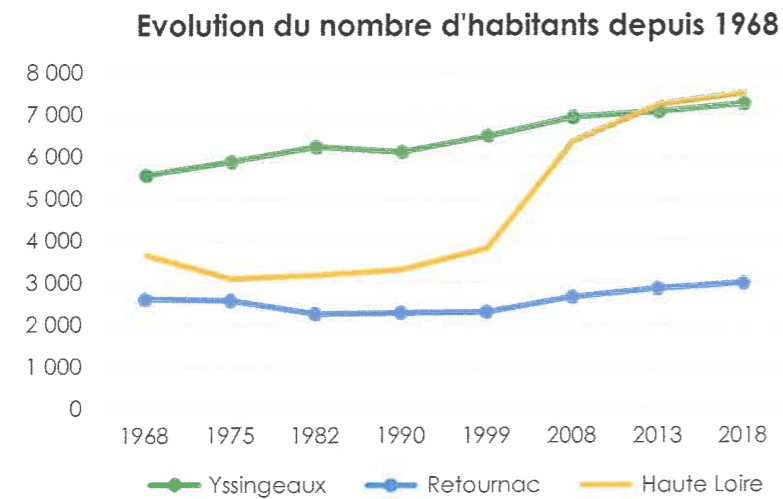


c. ... portant une croissance démographique modérée

Malgré sa situation géographique entre 2 pôles d'importance (Saint-Etienne et le Puy en Velay), la communauté de communes des sucs et plus précisément les communes d'Yssingeaux et de Retournac demeurent un territoire attractif avec une dynamique positive sur le plan démographique. Le territoire de la communauté de communes est un territoire peu dense avec une densité de population de 64 habitants par km². On constate une légère évolution au niveau démographique avec une augmentation de la population de 3,7% entre 2013 et 2018, soit 637 individus en plus sur le territoire.

Au 1er janvier 2018, la population d'Yssingeaux était de 7 245 habitants contre 6 936 en 2008, soit une évolution de +4.5 % sur la période. Le gain net de population est de 309 individus, issus principalement de nouvelles entrées sur le territoire.

Retournac perd des habitants jusqu'en 1999 (2 293 habitants) puis la tendance s'inverse. En effet, la croissance démographique est en augmentation jusqu'en 2018 (2 959 habitants contre 2 641 habitants en 2008) grâce à un solde migratoire positif (+318 habitants, soit + 12%).



L'attractivité migratoire des communes d'Yssingeaux et de Retournac est le moteur de leur démographie.

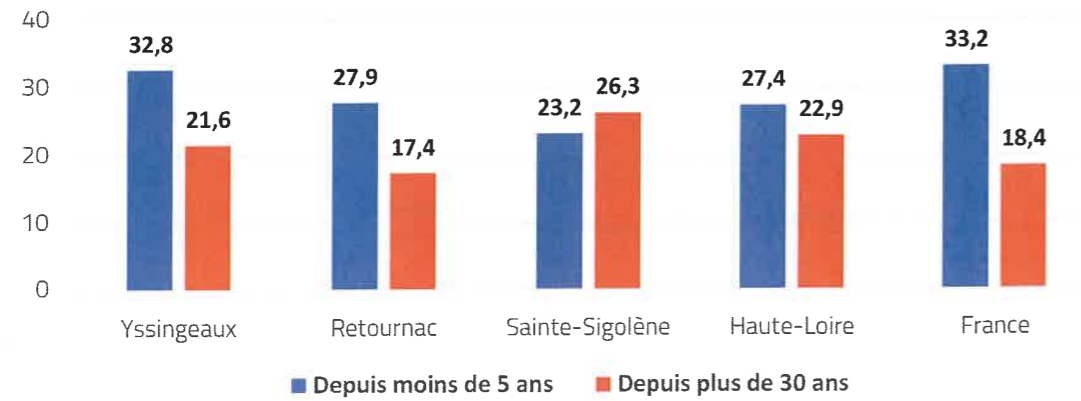
Les nouveaux arrivants sont majoritairement des ménages d'une personne, la part d'évolution de ménages avec famille étant assez faible.

Sur le territoire de la CCDS, 37% des ménages sont des familles avec enfants, ce qui représente 2 856 familles. Cependant, le vieillissement de la population et son accélération entraîne une forte sollicitation des équipements publics locaux, principalement de santé. Par ailleurs, 11,1% de la population de la CCDS a plus de 75 ans et on constate une augmentation des personnes âgées de plus de 80 ans vivants seules (315 à 519 personnes entre 2008 et 2009).

Contrairement aux idées reçues, plus d'un tiers de la population résidant à Yssingeaux est implantée depuis moins de 5 ans sur la commune, et on en décompte un peu moins d'un tiers pour Retournac. Plus ou moins 20% de la population sont résidents sur la commune depuis plus de 30 ans. De manière globale sur le territoire de la CCDS, l'ancienneté moyenne d'emménagement est de 17 ans.

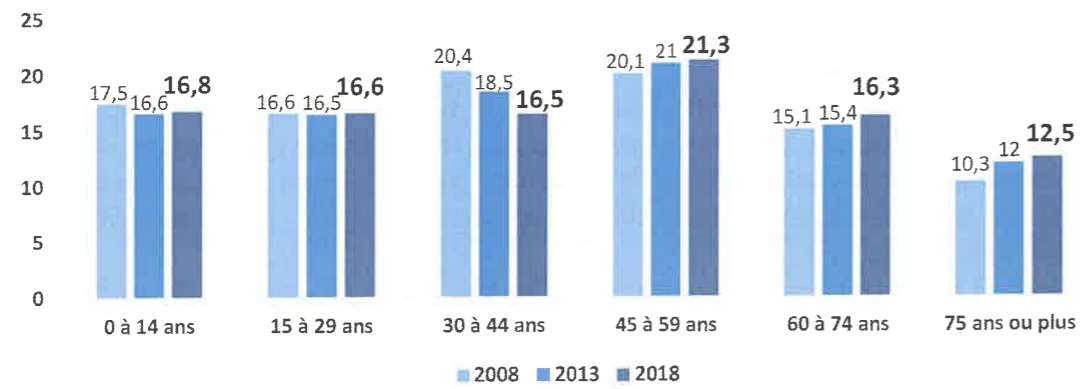
Retournac, à l'inverse des autres communes du secteur, a un solde migratoire positif sur la tranche d'âge 15-24 ans, sans doute grâce à l'installation de jeunes ménages sur la commune.

Ancienneté d'emménagement en 2018 (en % de la population)

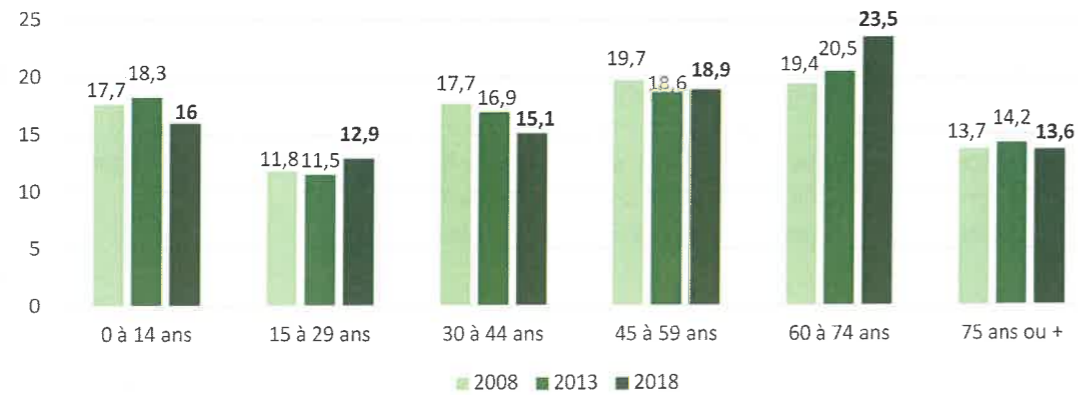


En parallèle à ces mouvements de population, c'est la part des jeunes ménages et du public de 30-44 ans qui est la moins présente sur la commune d'Yssingeaux et celle de 15-29 ans à Retournac, même si cette part est en augmentation (11.8% à 12.9% de la population en 10 ans).

Part de la population par grande tranche d'âge à Yssingeaux de 2008 à 2018



Part de la population par grande tranche d'âge à Retournac de 2008 à 2018



Malgré la forte attractivité des territoires avoisinants et la desserte déjà existante, on peut se questionner sur l'absence d'alternative de transports, rendant les habitants captifs de leur automobile pour se rendre au travail et subissant donc à la fois la fragilité économique qui en résulte et la congestion quotidienne du trafic. De plus, l'utilisation fréquente de la voiture entraîne un impact environnemental : c'est 9,1 tonnes de CO2 émises par an et par habitant au niveau de la CCDS.

N.B. : les données et les enjeux relatifs à l'habitat sur le territoire n'ont pas été évoqués dans ce présent document. Néanmoins, quelques données peuvent être notées. À l'échelle de l'EPCI, on compte 10 958 logements. 69% sont propriétaires de leur résidence principale en 2018. Le taux de vacance est de 12% sur le territoire intercommunal. Selon les données LOVAC 2020, 717 logements sont vacants depuis plus de 2 ans sur la Communauté de Communes des Sucs. Une étude pré-opérationnelle d'une opération programmée de l'habitat (OPAH) sur le territoire est en cours et donnera lieu à une étude plus détaillée.

Rappel de l'étude pré-opérationnelle OPAH :

1 - **Objectifs de l'étude** : Cette étude pré-opérationnelle vise à étudier la faisabilité de la mise en place d'une opération programmée de l'habitat (OPAH) sur le territoire communautaire. Elle comprend :

- La définition des problématiques du territoire et des besoins pour les propriétaires occupants et bailleurs au vu des perspectives du territoire et d'une prospective ;
- La définition des périmètres à enjeux ;
- La définition d'une stratégie d'intervention en termes d'objectifs ;
- La définition d'un plan d'actions hiérarchisées s'inscrivant notamment dans l'éventuelle faisabilité d'une OPAH, en tenant compte des moyens humains et financiers disponibles. Le plan d'actions devra s'articuler entre les actions possibles menées par

la CCDS (OPAH, SPPEH) et les actions des différents partenaires (Maison départementale de l'Habitat, ANAH, CAF, MSA, communes membres etc) ;

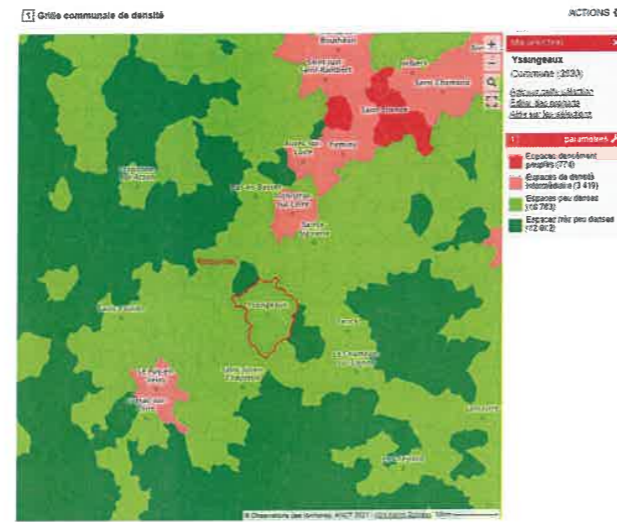
- La définition des outils susceptibles de répondre aux attentes et les moyens à mobiliser. Des partenariats pourront être recherchés (EDF-GDF, ADIL, CAF, CAPEB, Action Logement, etc) ;
- Le chiffrage d'un coût global d'une OPAH des Sucs au vu d'un prévisionnel précis et détaillé ;
- L'élaboration d'une convention de programme et la définition des missions de l'animateur de l'OPAH en vue de son recrutement ;
- L'élaboration une grille d'évaluation d'une OPAH des Sucs.

2- Son Contenu :

- Phase 1 : Diagnostic
- Phase 2 : Échantillonnage
- Phase 3 : Enjeux – stratégie opérationnelle
- Phase 4 : Rédaction projet de convention de programme et définition des missions opérationnelles

d. ... aux caractéristiques rurales

Le territoire de la communauté de communes des sucs reste cependant, à l'échelle métropolitaine, plutôt rural avec encore une forte histoire agricole prégnante avec ses paysages boisés, les sucs, la présence importante des espaces naturels et agricoles à près de 90% de la surface communale. La CCDS représente une surface de 671,03 km². C'est un territoire majoritairement constitué de terres agricoles (67,78%) et de forêts et milieux semi-naturels (30,75%). Les sols sont fortement occupés par la présence de forêts de conifères, de prairies et de systèmes culturaux. Il y a peu de territoires artificialisés (1,12%), ils sont regroupés au sein des communes de Saint Maurice de Lignon, Retournac, et Yssingeaux. Il y a également peu de surfaces en eau (0,31%, Barrage de Lavalette).

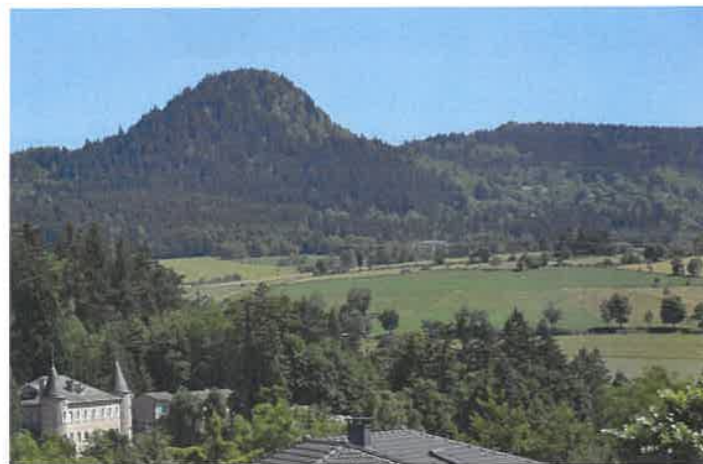


Ce territoire bénéficie d'un paysage unique et préservé entre la majesté des sucs volcaniques (chaîne d'anciens volcans) et la Loire (dernier fleuve sauvage d'Europe).

Ces montagnes sont en forme de cône ou de dôme due aux éruptions volcaniques.

Ces sucs sont une caractéristique particulière et insolite de nos paysages. Avec leur forme en pain de sucre, ils semblent jaillir de terre au milieu de grands espaces.

Le territoire possède de nombreux atouts naturels qui contribuent au rayonnement et à l'image du territoire (lac et base de loisirs de la Lavalette classée « Aire Respirando », bord de Loire, randonnées dans les sucs, la voie verte « ViaFluvia », la passerelle himalayenne...).



Photographie d'un suc volcanique, paysage caractéristique du territoire

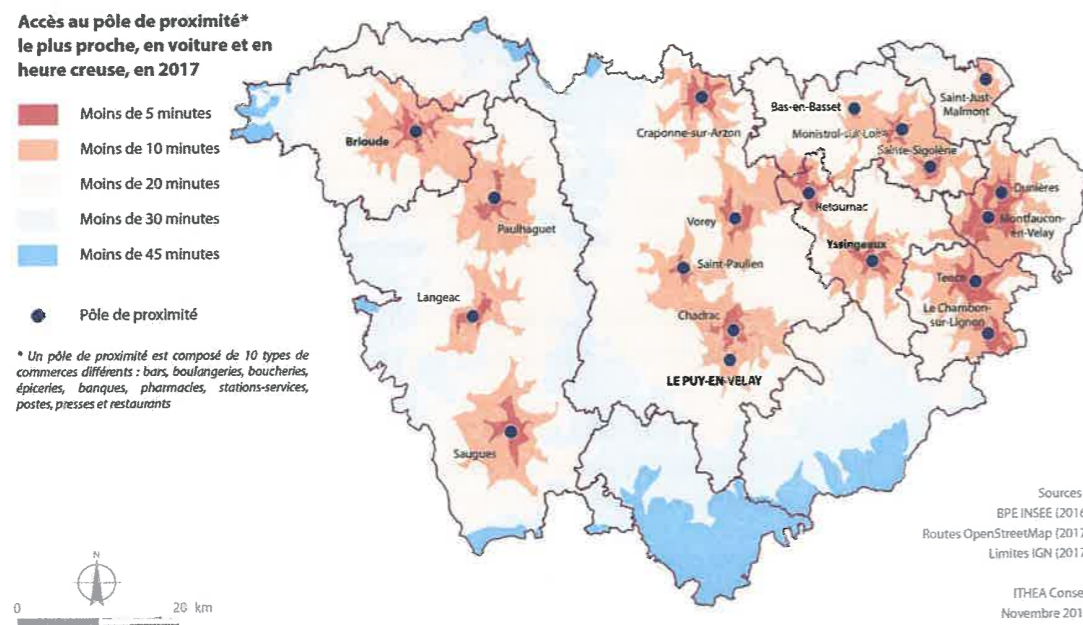
e. ... affirmant toutefois leurs fonctions de centralités

La vie locale de la CCDS est active. Elle compte 820 associations. 24% des habitants ont une licence sportive. Au 1er janvier 2021, 125 commerces de proximité sont enregistrés.

Dans ce contexte, la commune Yssingeaux compte parmi les plus proches centres structurants d'équipements et de services sur le bassin.

La commune Yssingeaux est recensée d'après l'observatoire des territoires (2021) comme un **centre structurant** d'équipements et de services et la commune Retournac comme un **centre intermédiaire**. Les communes alentours n'ont pas de centres ou possèdent des centres locaux d'équipements et de services. Retournac a le rôle d'un « bourg relais » pour les communes des alentours.

Ces fonctions de centralités sont notamment confirmées par le SCOT de la Jeune Loire dans le Projet d'Aménagement de Développement Durable.



La petite taille de la Communauté de communes des Sucs offre néanmoins un atout, celui d'être plus proche de ses citoyens. En effet, on peut considérer la structure comme étant « à taille humaine », avec des zones bâties assez denses à l'échelle du département, bien qu'éparses entre les communes.

f. ... avec des facteurs d'emplois encourageants

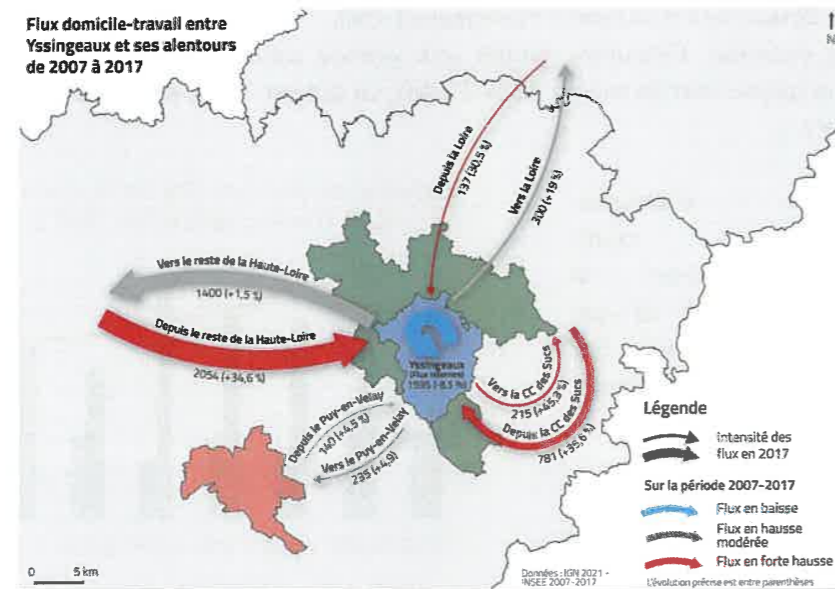
Sur le territoire de la CCDS, 76% de la population des 15-64 ans travaille ou cherche un travail, soit 8 101 actifs dans l'EPCI. Le taux de chômage est d'environ 6% à l'échelle de la CCDS, il est de 8% à l'échelle départementale.

La CCDS dispose d'une population qualifiée avec 83% des salariés qui sont en CDI ou titulaires de la fonction publique. 40% de la population de plus de 15 ans a un diplôme égal ou supérieur au BAC, cette part a augmenté, elle représentait 32% en 2008.

216 foyers sont bénéficiaires du RSA en 2020, soit 2,8 foyers pour 100 ménages contre 6,9 au niveau national.

Concernant les revenus au niveau du territoire de la CCDS, le revenu moyen par foyer fiscal en 2019 est de 23 156€. Il est de 24 214 € à l'échelle départementale. L'écart de salaire horaire moyen entre les femmes et les hommes est de 1,74€, ce qui est plus bas que le niveau national qui est de 3€.

La commune d'Yssingeaux compte 7 245 habitants et 40% de ces emplois sont occupés par les Yssingelais. Les 60% restants sont occupés par des actifs extérieurs à Yssingeaux notamment des territoires voisins (Lapte, Saint-Maurice-de-Lignon, Monistrol-sur-Loire, Sainte-Sigolène) mais aussi des habitants de la métropole de Saint-Etienne ou de la ville du Puy-en-Velay.



Si la part de population tend à se stabiliser (42% en 2008) celle des emplois augmente avec presque +2% depuis 2013. Yssingeaux représente par ailleurs **un pôle d'emploi ainsi qu'un pôle d'équipements et de services important** pour tout le Nord Est du département grâce à la présence de plusieurs équipements de grand rayonnement, notamment sur la santé et l'enseignement.

La concentration de l'emploi se veut ainsi très forte pour Yssingeaux, avec plus de 132 emplois pour 100 actifs, Yssingeaux révèle sa forte dynamique dans ce domaine. À l'inverse de Retournac, qui a un indice de concentration de 58,3 emplois pour 100 actifs occupés.

Nbre d'emplois / 100 actifs	2008	2013	2018
Yssingeaux	1,2	1,3	1,3
Retournac	0,6	0,7	0,6
Haute-Loire	0,9	0,9	0,9

Avec 75.4% d'actifs, Yssingeaux est au-dessus de la moyenne du département. Le territoire Yssingelais dénombre seulement 7.2% de chômeurs (7,7% à l'échelle départementale).

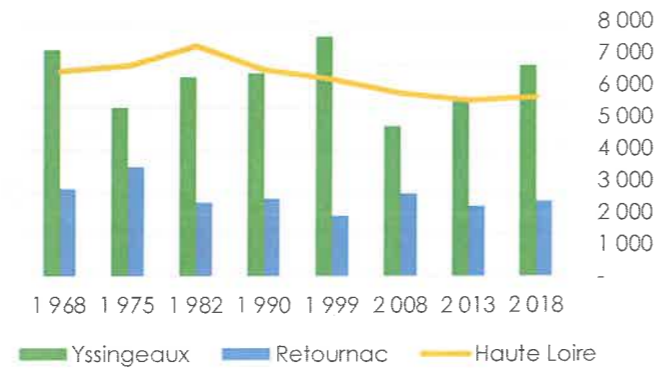
La situation à Retournac est moins optimiste, cela provient principalement d'un manque d'actifs en emploi (62.3%) contre 67.6% pour la moyenne départementale. De plus, le taux de chômeurs est élevé, 9% contre 7.7% à l'échelle départementale.

Enfin, ce sont les retraités qui alourdissent fortement la balance des inactifs (11%), puisqu'ils représentent plus du tiers des inactifs. Malgré cette situation de fragilité, Retournac voit ses faiblesses se réduire avec le temps. On compte une baisse de 10% de la part d'inactifs entre 2008 et 2018. Bien que cela soit à un niveau inférieur qu'à l'échelle départementale (-13%) c'est largement au-dessus de l'évolution d'Yssingeaux (-2%).

Par la même occasion, Retournac gagne une grande part d'actifs (+16%). Loin derrière Yssingeaux qui gagne tout de même 4.5% d'actifs, ce qui est 1.5 pt au-dessus de la moyenne départementale.

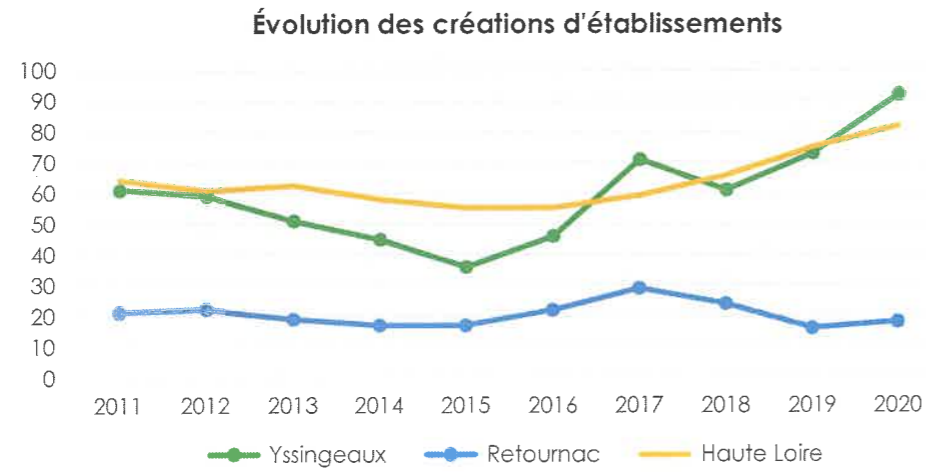
Le nombre d'artisans, commerçants et chefs d'entreprises augmente à Yssingeaux depuis 2008 ce qui conforte l'idée de soutenir les activités commerciales notamment en centre-ville.

Evolution du nombre d'artisans, commerçants, chefs d'entreprises entre 1968 et 2018



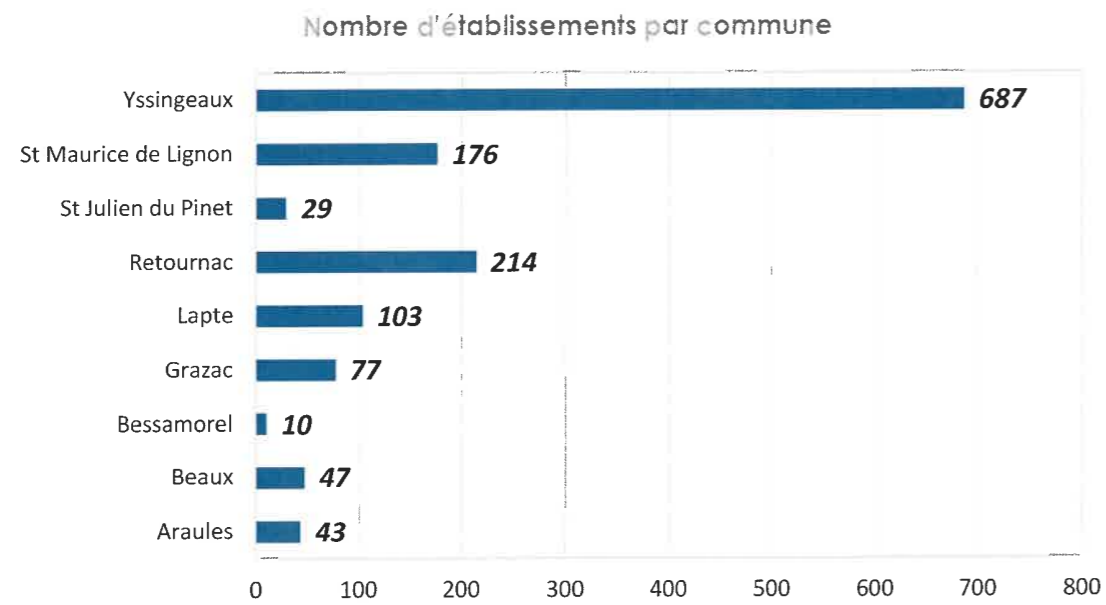
À Yssingeaux, et plus largement dans tout le département, le nombre d'établissement chaque année tend à augmenter depuis 2015 passant de 36 établissements créés en 2015 à 92 en 2020.

Retournac cependant a connu depuis 2017 une réduction de ces créations passant de 29 en 2017 à 16 en 2019, avant de retourner sur une croissance positive de 2019 à 2020 (16 à 18).



Sur le territoire de la CCDS, on peut compter 1 386 établissements (répartition par commune sur le graphique ci-dessous).

Les entreprises concernent principalement les secteurs d'activités de services, d'agriculture, de commerces et de construction. 375 entreprises ont au moins 1 salarié au sein de l'EPCI.



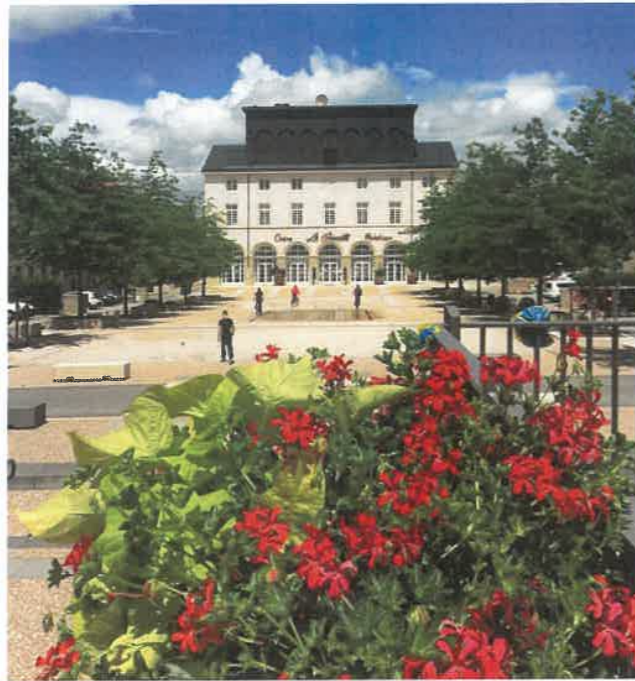
II. Des éléments de diagnostic territorial partagés

a. Communauté de communes des Sucs : des données clés (2018)



- **28 100** hectares
- **9** communes
- **18 043** habitants en 2018
- **134** entreprises créées dont **22%** liées aux activités spécialisées, scientifiques, techniques et administratives, **18%** liées au commerce, transport, hébergement et restauration, **13%** liées à l'industrie et **13%** liées à la construction.
- **9%** d'élèves, d'étudiants et stagiaires
- **6 200** emplois en 2018, répartis comme suit : 35% administration publique, 28% commerce et transports, 24% industrie
- **11 000** logements, **72%** de résidences principales et **12%** de logements vacants
- Parc habitat composé à hauteur de **79%** de maisons
- **3** campings soit **129** emplacements

b. Yssingeaux : des données clés (2018)



- **8 050** hectares
- **7 700** habitants
- **4ème ville** du département, Sous-Préfecture
- 640 à 1300 m d'altitude
- **3 000** élèves principalement de la primaire au secondaire et quelques étudiants en BTS (agriculture, opticien, notariat)
- **2 000** stagiaires par an en 2023 (formation professionnelle et continue) de l'école nationale supérieure de la pâtisserie, Ecole Ducasse, venant du monde entier
- **4 000** emplois en 2018 (+ 9,6% / 2008), répartis comme suit : 38% administration publique, 30% commerce et transports, 20% industrie
- **4 000** logements, 80% de résidences principales et **11%** de logements vacants (anciens et dégradés en centre-ville)
- Parc habitat composé à hauteur de **69%** de maisons
- Une consommation foncière de **+ de 10%** en 10 ans : 481 ha en 2009 contre 532 ha en 2019, dont 79,5 % d'espaces artificialisés dédiés à l'habitat et 19,1 % dédiés aux activités économiques
- **43** emplacements de camping et **33** chambres d'hôtel

c. Retournac : des données clés (2018)



- **4 050** hectares
- 480 à 1 060 m d'altitude
- **2 959 habitants**, population qui augmente l'été avec la présence de nombreuses résidences secondaires
- **700** élèves inscrits de la primaire au collège
- **700** emplois en 2018, répartis comme suit : 40% administration publique, 30% commerce et transports, 17% industrie, 6.5% construction et 6.5% agriculture
- **2 130** logements, 63% de résidences principales et 10% de logements vacants (anciens et dégradés en centre-ville)
- Parc habitat composé à hauteur de **77%** de maisons
- **580** résidences secondaires
- **18** emplacements de camping

III. Analyses des enjeux structurants du territoire

a. Commerces, services et équipements : entre fragilité et valorisation

COMMERCE - SERVICES



EQUIPEMENTS - ACTIVITES



Forces

- Un pôle d'emploi et de services rayonnant sur le bassin de vie
- Une offre d'équipements sportifs et culturels de qualité (musée, centre aquatique, cinéma, théâtre, réseau de médiathèques, ...)
- Un parcours d'enseignement complet de la maternelle au lycée avec quelques options BTS et un centre leader mondial sur la pâtisserie
- Un pôle de santé constitué d'un hôpital en développement, des maisons de santé + cabinets médicaux
- Présence de plusieurs zones économiques et commerciales
- Marché de forains fourni et réputé en été
- Tissu économique assez dense de TPE, PME et d'artisans

Faiblesses



- Des disponibilités foncières limitées au niveau du développement des zones industrielles et commerciales avec des refus d'implantation régulier d'entreprises de qualité.
- Pression foncière accrue autour de la RN88 qui entraîne une difficulté sur la possibilité de développer de nouvelles zones d'activités.
- Perte de centralité économique des bourgs centres.
- Des locaux commerciaux peu adaptés à la demande (petite surface avec des loyers relativement forts) et aux changements de consommation.
- Présence de quelques friches urbaines et d'îlots urbains à restaurer avec des coûts conséquents.
- Dé-densification des linéaires commerciaux en centre-ville.
- L'importance des mobilités domicile-travail.
- Un vieillissement des commerçants



Opportunités

- Le développement de l'école nationale de la pâtisserie sur Yssingaux.
- Le développement de la métropole stéphanoise avec un accroissement de la population.
- Le solde migratoire qui constitue le moteur de la croissance démographique.
- Une recherche de la qualité du « bon produit local »



Menaces

- Evolution des pratiques commerciales pouvant mettre à mal des petits commerces
- Restructuration des services publics avec le risque de fermeture de nouveaux services publics
- Les départs en retraite des médecins fragilisant le pôle santé
- La poursuite du vieillissement de la population et l'augmentation des ménages isolés
- Difficulté d'attractivité des cadres

b. Un cadre de vie caractéristique propice au développement du territoire

CADRE DE VIE ET ESPACES PUBLICS

Forces

- Un cadre de vie à dominante rurale et de qualité grâce aux marqueurs naturels et paysagers identitaires
- Une offre agricole en partie préservée et diversifiée
- Une politique de contrat d'aménagement urbaine pour requalifier les espaces
- Situation touristique attractive : la Loire qui traverse Retournac, les Sucs ...

Opportunités

- Des études urbaines quasiment finalisées sur Retournac er qui démarre sur Yssingeaux

Faiblesses

- Relativement peu d'espaces verts urbains publics
- De nombreux espaces publics des centralités souffrant d'un manque de mise en valeur et de qualité et majoritairement dédiés à la voiture
- Des entrées de ville globalement peu qualifiées
- Des centres historiques dont la morphologie n'est plus adaptée aux usages contemporains (étroitesse des trottoirs, peu d'espace de stationnement)
- Dégradation du logement en centre-ville.

Menaces

- Dégradation des centres-villes
- Déqualification des espaces publics

c. Un patrimoine naturel et historique riche idéal pour un tourisme vert



PATRIMOINE, CULTURE, TOURISME



Forces

- Un patrimoine naturel et historique riche.
- Un territoire d'histoires qui conserve des bâtiments patrimoniaux de qualité et un petit patrimoine vernaculaire important.
- Une prise de conscience de la richesse et des politiques locales en cours de déploiement.
- Le musée des Manufactures de Dentelles à Retournac labélisé Musée de France.
- Plus grande passerelle himalayenne de France.
- Une politique de programmation accessible à tous et des services de qualité (EIM, cinéma, médiathèque).

Faiblesses



- Un patrimoine bâti et naturel insuffisamment valorisé.

Menaces



- Une perte mémorielle du passé et de la qualité patrimoniale.
- Dégradation du patrimoine de la collectivité



Opportunités

- Des associations locales de sauvegarde fortement impliquées dans les communes.
- Des budgets consacrés au patrimoine et inscrit au plan pluriannuel d'investissement.
- Une politique de programmation accessible à tous.

d. Mobilité : entre axes structurants et mobilité douce, un territoire en pleine mutation



Forces

- Un territoire qui bénéficie d'un axe structurant (RN88)
- Un territoire traversé par une voie verte : la via Fluvia
- Ligne SNCF Saint-Etienne / Le Puy-en-Velay avec un arrêt à Retournac



Opportunités

- Un schéma validé et en cours de réalisation pour les travaux sur Yssingaux
- Une offre de transport à la demande en test à Yssingaux pouvant se développer plus largement sur le territoire

Faiblesses



- Déplacements à 88% avec la voiture
- Une offre de transports collectifs peu développée
- Une urbanisation diffuse (hameaux / villages) importante accentuant la dépendance à la voiture individuelle
- Peu d'aménagements pour la pratique quotidienne des modes doux sur l'ensemble des bourgs (avec une morphologie du territoire peu propice)
- Une grande partie des espaces publics des centralités du territoire dédiées à la voiture
- Un franchissement piéton de la Loire inexistant

Menaces



- Des alternatives limitées pour réduire la dépendance à la voiture
- L'importance des mobilités résidentielles et du renouvellement des populations et des migrations en proximité

IV. Quels sont donc les enjeux du territoire ?

a. Commerces, équipements et activités : un axe majeur de développement

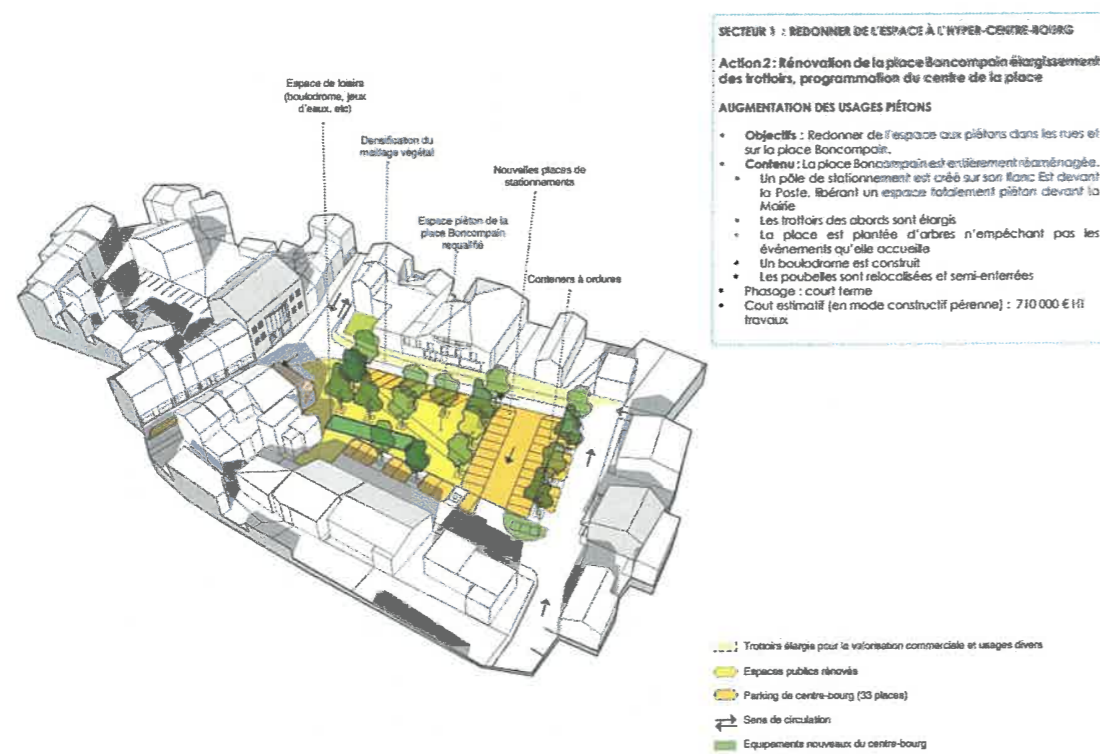
- **Le maintien d'une offre suffisante et attractive en équipements et services**
- Le maintien d'une **offre de services publics de rayonnement** sur Yssingeaux et Retournac dont bénéficie l'ensemble du territoire
- La **mutualisation des équipements publics** pour les associations culturelles, caritatives et sportives
- Une **ingénierie territoriale mutualisée** pour développer de nouveaux services en milieu rural et un meilleur accompagnement des projets locaux
- La réflexion d'un **schéma de zones commerciales**, dans un souci d'équilibre et de complémentarité territorial
- La création de **conditions favorables au maintien et à la reprise des commerces et services** de proximité au sein de chaque centralité
- Le développement d'une **nouvelle offre foncière** à destination des activités économiques sur Yssingeaux
- Le développement d'une **stratégie foncière et immobilière** à destination des entreprises tertiaires et des commerçants sur les communes de Retournac et Yssingeaux
- **L'accompagnement collectif, dans le domaine du numérique** et du e-commerce, des commerçants et artisans
- Le **développement d'activités touristiques** dans le cadre d'une stratégie coordonnée
- **Redynamisation des associations de commerçants** à Yssingeaux et à Retournac



b. La valorisation du cadre de vie et des espaces publics

- **L'aménagement d'espaces publics de qualité**, en tenant compte de la morphologie historique des centralités, pour renforcer l'image et l'attractivité du territoire
- **L'offre de logements adaptés aux besoins** : surface, qualité, handicap, vieillissement, etc..
- **La préservation et le développement d'espaces de biodiversité urbaine** au sein des bourgs et une préservation des espaces naturels à enjeux.
- **La participation de l'association des habitants et des usagers** en amont des réflexions sur l'évolution du cadre de vie et des espaces publics
- **L'aménagement des bords de Loire**, lieu d'activités et de récréation ludique et touristique, avec la préservation des espaces naturels

Scénario possible pour l'aménagement de l'espace public à Retournac



c. La mise en valeur du patrimoine et de la culture

- La **valorisation du patrimoine** marquant des centralités
- L'impulsion de **nouvelle offre culturelle et patrimoniale**, tant pour les touristes que pour les habitants
- **Le maintien et le développement des équipements culturels existants**



Cinéma-Médiathèque d'Yssingeaux



Musée des Manufactures de Dentelles de Returnac

V. Les défis de demain et d'aujourd'hui

Plusieurs défis se posent aujourd'hui aux collectivités, tant à Yssingeaux qu'à Retournac et pour lesquels des réponses adaptées aux contextes locaux doivent être trouvées.

- En premier lieu, celui de **l'adaptation au changement climatique** et l'atténuation de l'impact du développement sur l'environnement. La situation mondiale en matière de réchauffement climatique a conduit les pouvoirs publics internationaux et nationaux à définir des accords et objectifs ambitieux en matière de transition énergétique. D'ici 2050, la France s'est engagée à atteindre une neutralité carbone, inscrit dans sa loi Energie Climat de 2019. Défi mondial et national, le territoire des sucs souhaite participer à l'effort collectif. La transition énergétique et environnementale constitue une clé de lecture qui sera utilisée pour la mise en œuvre des projets et actions de demain.
- L'attractivité régionale est plus concentrée sur la partie Rhône-Alpes que sur l'Auvergne ; la Haute-Loire a en plus un déficit d'image et d'attraction. La CCDS et les communes souhaitent être pro-actives sur l'évolution socio-économique et du développement de son territoire. Il s'agit de poursuivre **l'accueil des populations et des activités** tout en préservant la richesse de ses terres agricoles et naturels, en conservant un cadre de vie de qualité et en limitant au maximum les conflits d'usage.
- La réduction de l'artificialisation des sols, en particulier sous forme de mitage ou d'extension urbaine, doit participer à limiter la dégradation rapide des ressources naturelles. Plus que jamais les efforts collectifs doivent porter sur la mise en œuvre du renouvellement urbain des 2 bourgs. Le défi est particulièrement difficile à relever. Plus que jamais, le territoire a besoin d'être accompagné pour permettre **la production de logements et d'activités** en renouvellement urbain tout en conservant des équilibres d'opérations qui permettent de produire des logements et locaux à destination économiques et à des prix abordables.
- Enfin, compte-tenu des évolutions sociologiques des habitants du territoire, **la réduction des inégalités et le maintien d'une cohésion sociale** sont des défis majeurs qui se posent également au territoire périurbain.

Pour répondre à ces défis, la CCDS avec les communes « petites villes de demain » ne pourra s'organiser seule. La pertinence et l'efficacité des politiques publiques mises en œuvre en matière d'habitat, de mobilité et de transition environnementale passeront inévitablement par des coopérations interterritoriales renforcées. Le dialogue doit se renforcer au sein du PETR Jeune Loire notamment pour l'articulation des démarches de PLU avec le schéma de cohérence territoriale, le plan climat air énergie territorial et ses déclinaisons locales, le programme alimentaire territorial ... La CCDS souhaite continuer à donner un sens aux actions collectives qui pourront être portées à différentes échelles territoriales, en articulant son projet de territoire avec les autres territoires du bassin de vie.

VI. Une solidarité intercommunale engagée qui continue de se structurer pour faire face à ces défis

Pour répondre aux besoins des habitants en matière de logements, de services, d'emplois et de mobilité du quotidien, les communes et la CCDS se sont engagées dans une démarche de solidarité intercommunale. Cela se concrétise par des feuilles de route votées par les élus de la CCDS, la définition d'un plan pluriannuel déterminé pour Yssingeaux et la validation d'une stratégie urbaine pour Retournac qui s'articule autour des points suivants

- Mise en œuvre d'une politique de l'habitat partagée. L'étude pré-opérationnelle engagée par la CCDS va permettre de définir les enjeux pour les années à venir et reposera la question autour des problématiques tels que des logements adaptés selon les parcours résidentiels, la lutte contre la précarité énergétique, des logements adaptés aux besoins de la population et son vieillissement, la lutte contre des logements insalubres ou indignes.
- L'élaboration des PLU communaux. Yssingeaux vient d'engager une procédure de révision et Retournac en engagera une l'année prochaine (2023) ; autour des enjeux suivants :
 - Conserver le dynamisme et poursuivre l'attractivité du centre-bourg et de son agglomération au niveau de la vie sociale, administrative, culturelle et sportive.
 - Dynamiser et favoriser le développement industriel, artisanal, commercial, de services, touristique et agricole.
 - Diversifier l'habitat avec une offre adaptée aux besoins, favoriser la mixité sociale et générationnelle, limiter la consommation d'espaces à vocation résidentielle.
 - Préserver les espaces et paysages naturels et agricoles ainsi que le patrimoine bâti historique, et maîtriser les ressources, les risques et les nuisances.
 - Favoriser la fluidité de la circulation et mobilité durable et améliorer le stationnement en centre-bourg.
 - Faciliter et accompagner la transition énergétique.
- L'élaboration d'une stratégie énergétique en lien avec le PETR de la jeune Loire.
- La réalisation d'un schéma communal pour Yssingeaux autour des mobilités comprenant une offre de transport à la demande, l'adoption d'une nouvelle zone 30 en cœur de ville pour faciliter la circulation, la création de stationnements en périphérie de l'hyper centre-ville afin de limiter la voiture dans cet espace et la création de 9 km de pistes cyclables desservant les pôles générateurs de flux.
- La requalification des centres-villes d'Yssingeaux et de Retournac avec une redynamisation des commerces et des espaces publics, qui passera par la définition d'une stratégie foncière et commerciale communale.
- Le renforcement du développement économique, touristique et agricole de la CCDS, avec une nouvelle offre foncière adaptée pour les années à venir, en accompagnant leur projet en synergie avec les autres partenaires, en les soutenant pour passer des

caps sociétaux comme le numérique, la responsabilité sociétale, la transition écologique...

- Le déploiement d'une politique de communication et de marketing territorial
- La mise en place d'un projet d'économie numérique communautaire : c'est une démarche collective qui a été menée auprès des entreprises et commerces locaux avec la CCDS, le but étant de permettre la valorisation des produits locaux via la création d'un site internet afin de répondre aux attentes des consommateurs et des entreprises.

VII. Le « pré-plan d'actions » : une requalification urbaine à Yssingeaux et à Retournac

Etapes clés

- Engager l'étude urbaine concernant la commune d'Yssingeaux, finaliser celle de Retournac
- Initier la révision du PLU d'Yssingeaux et de Retournac
- Définir une stratégie foncière pour les secteurs à enjeux / repérer les gisements fonciers en matière d'habitat et définir leur devenir
- Acquérir les immeubles ou tènements dans les secteurs clés et structurants pour les communes
- Analyser l'intérêt d'une adhésion à l'EPF Auvergne à l'échelle communautaire
- Engager les travaux de réhabilitation des espaces publics : marqueurs d'identité, végétalisation, VRD

Pour Yssingeaux :

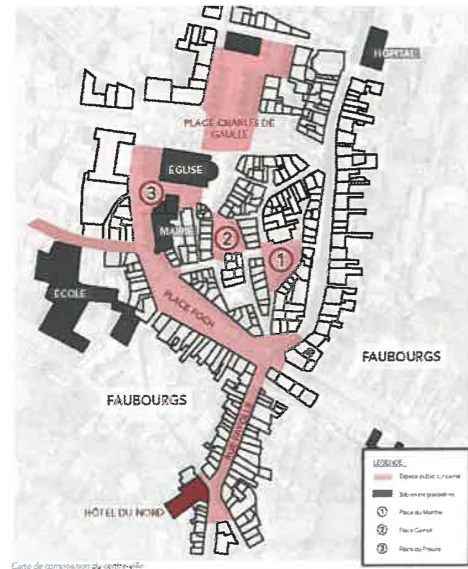
- Rue du Maréchal Fayolle en 2022
- Rue du Puy en 2023
- Rue de Verdun – rue ma tête en 2024 - 2025
- Voirie place du Maréchal Foch + colonel de Turenne en 2024 - 2025

Pour Retournac :

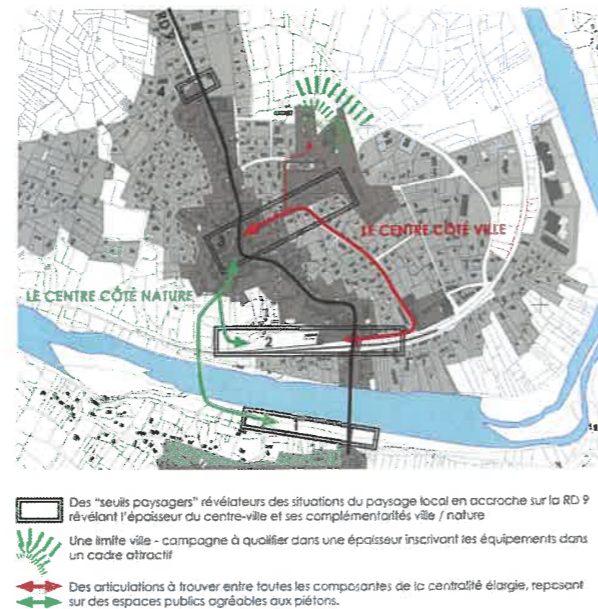
- Rue de la République
- Rue de l'Hôtel de ville
- Place Boncompain

- Réaliser une charte pour les réhabilitations des façades et devantures de vitrines commerciales (action pluriannuelle, dès fin 2022)
- Créer et animer un réseau de partenaires d'investisseurs immobiliers pour développer les opérations en centre-ville

Secteurs à enjeux pour la requalification des espaces publics à Yssingeaux



Secteurs à enjeux pour la requalification du centre-bourg de Retournac



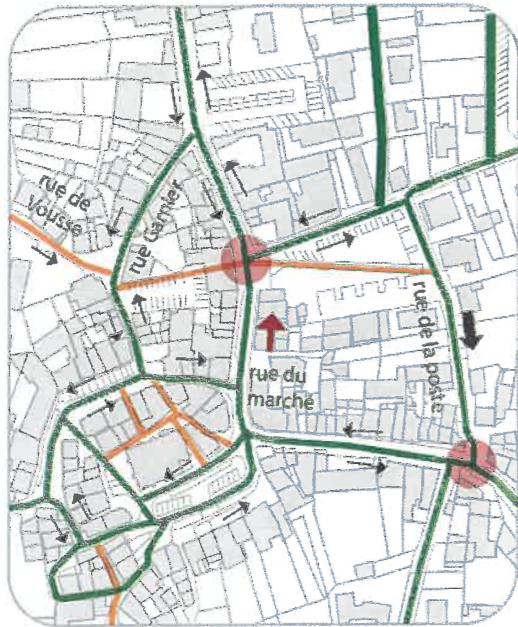
1. LES ACTIONS POUR LA MOBILITE

Etapas clés

- Sensibiliser la population par des animations régulières dès 2022
- Concrétiser la zone 30 à Yssingeaux par la signalétique réglementaire et engager une démarche pour mieux s'approprier les enjeux de ce type de zone
- Mettre en place les travaux inscrits au PPI pour déployer les pistes cyclables
- Evaluer la politique de transport à la demande en fin 2022 et s'interroger sur la poursuite de l'expérimentation et de son développement territorial
- Pour Retournac, tester la mise en place d'un plan de circulation à sens unique dans le centre-bourg pour donner plus de place aux piétons

Leviers d'actions possible en termes de circulation à Retournac

POSSIBILITÉ 1
CHANGEMENT DE SENS DE CIRCULATION SUR LA
RUE DE L'HÔTEL DE VILLE SEULEMENT



POSSIBILITÉ 2
CHANGEMENT DE SENS DE CIRCULATION
AUTOUR DU CENTRE-BOURG



● Carrefour stratégique dont la configuration et le traitement doit faire l'objet d'une étude spécifique en lien avec les sens de circulation

← Ancien et nouveau sens de circulation

Offre de transports à la demande (Yssingaux)

TAD TRANSPORT A LA DEMANDE

Dès avril 2022, un nouveau service pour
les yssingelais de 70 ans et +



Transport de porte à porte sur la commune
d'Yssingaux à 1 € le déplacement !



TAD TRANSPORT A LA DEMANDE

Plus de mobilité
pour les yssingelais de 70 ans et +

- Un service pratique où le bus municipal vous récupère et vous dépose devant le lieu de votre choix, de porte à porte.
- Un service de proximité pour vos déplacements dans le périmètre de la commune d'Yssingaux.
- Un service économique 1 € le déplacement, soit 2€ l'aller/retour.

Comment en profiter ?

ETAPE 1 - S'INSCRIRE EN MAIRIE

Avec une photo d'identité récente et sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile, inscrivez-vous en mairie, pour obtenir votre **CARTE D'ADHÉRENT TAD**

ETAPE 2 - RÉSERVER VOTRE TRAJET

SERVICE SUR 3 JOURS (pour commencer)*

MERCREDI matin 9h-12h	JEUDI matin 8h-12h	VENDREDI matin 9h-12h
--------------------------	-----------------------	--------------------------

PAR TÉLÉPHONE AU PLUS TARD LA VEILLE AVANT 16H

06 82 96 19 30

*La mairie se réserve le droit de réduire ou modifier les horaires du service en fonction des inscriptions.

2. POLITIQUE FONCIERE COMMERCIALE

Etapas clés

- Finaliser le diagnostic des locaux vacants et le mettre à jour régulièrement
- Définir une stratégie foncière selon les zones à enjeux
- Mettre en place les outils adéquats selon les zones à enjeux
 - Intervention sous forme d'acquisition du commerce et remise sur le marché par un bail précaire / bail commercial / crédit-bail
 - Intervention via la sous-location pour faciliter le démarrage des porteurs de projet
 - Jouer le rôle d'intermédiation foncière
 - Créer des boutiques éphémères
- Repérer et se créer un réseau de foncières selon leur type d'intervention

Définition des secteurs à enjeux pour le centre-ville d'Yssingeaux



3. REDYNAMISATION DU COLLECTIF COMMERCIAL

Etapas clés

- Accompagner les commerçants des 2 centralités en entraînant une dynamique globale et en les remobilisant autour d'actions concertées (animations, site e-vitrine qui recense tous les commerçants de la communauté de communes des Sucs).
- Restructurer le marché du jeudi et développer le marché estival du dimanche à Yssingeaux
- Dynamiser le marché du mercredi à Retournac
- Accompagner les commerçants des 2 centralités au niveau de leur adaptation et modernisation, notamment dans leur transition numérique, et leur proposer une ingénierie de soutien en partenariat avec les acteurs institutionnels
- Anticiper avec les acteurs, les fermetures de commerce dans la mesure du possible dans les zones à enjeux

4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Etapes clés

- Réaliser un schéma des zones commerciales.
- Trouver du foncier pour les futures zones économiques et réhabiliter les friches industrielles du territoire de la CCDS.
- Développer le potentiel touristique des bords de Loire dont l'aménagement de la base de loisirs du Moulin, du centre de vacances du Cros à Retournac ...
- Structurer le développement touristique sur le territoire autour des 4 saisons et des sports de pleine nature (notamment les sites de Maubourg, d'Araules, des Bords de Loire, des Barrys).
- Accompagner le développement touristique par la création d'hébergements touristiques.
- Réaménager le camping de Choumouroux à Yssingeaux.

5. POLE SANTE ET DE SERVICES

Etapes clés

- Créer les conditions pour développer l'offre d'enseignement sur les communes, œuvrer pour renforcer les filières existantes.
- Effectuer un diagnostic local dans le domaine de la santé avec une approche prospective à moyen terme ; travailler en partenariat ce contrat local de santé pour maintenir et développer l'offre sur le territoire.
- Créer un pôle d'équipements dédiés aux ados (pump track, murs de street-art, skate-park) dans le quartier de Montbarnier à Yssingeaux et dans le secteur rue Jean Saby à Retournac.
- Attirer de nouveaux professionnels de santé dans les Maisons de santé pluridisciplinaire.

6. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET PATRIMONIAL

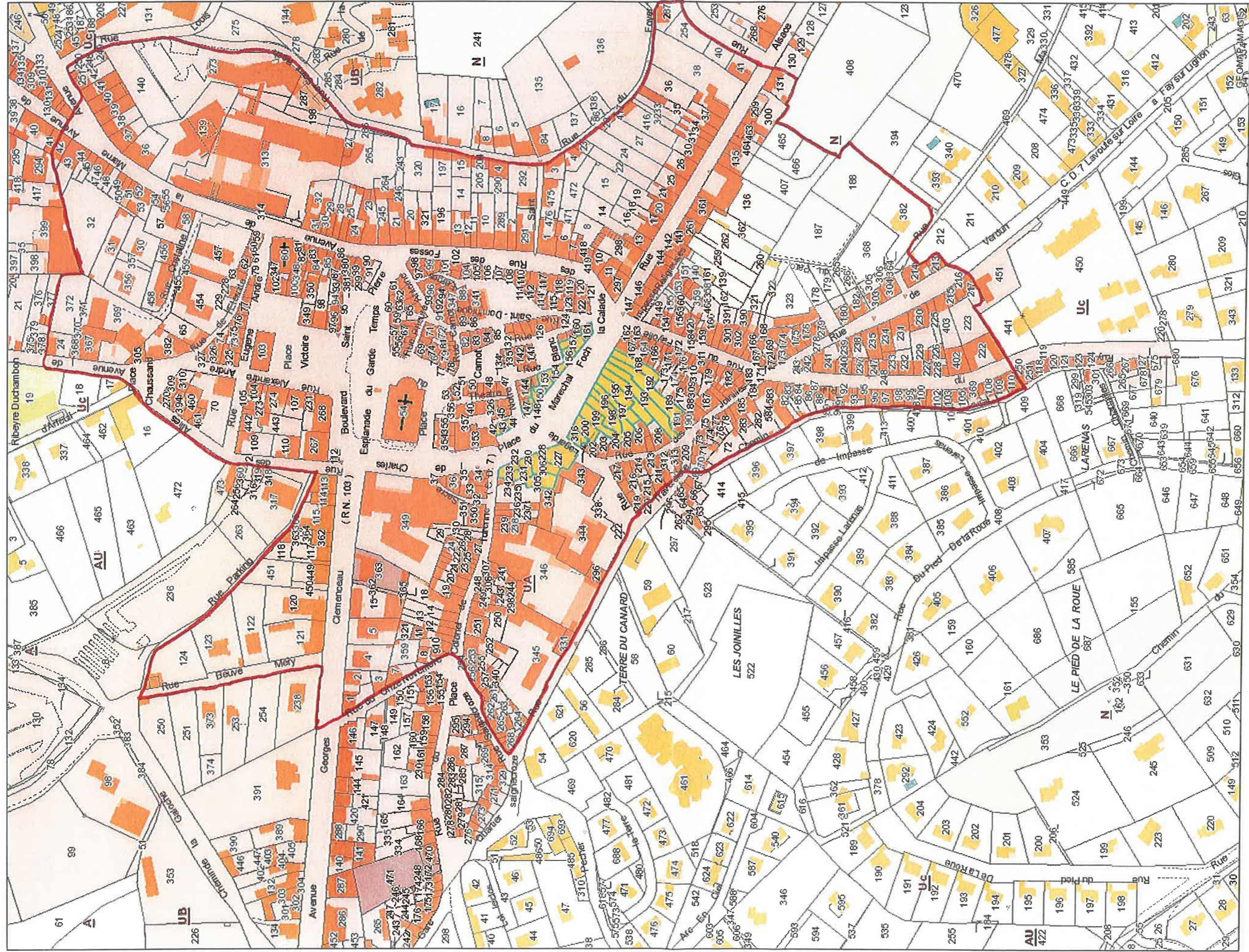
Etapes clés

- Mettre en valeur le patrimoine vernaculaire
- Etudier la faisabilité d'offre touristique sur la base notamment de ce patrimoine
- Créer des liens entre les liens culturels, la ville et la nature
- Créer une nouvelle offre récréative et culturelle pour tous au château Michel, complémentaire à celle existante
- Renforcer le musée des dentelles à Retournac et créer de nouveaux partenariats

7. GOUVERNANCE

Etapes clés

- Concerter les habitants pour les projets urbains, les projets structurants des villes
- Mettre en place une gouvernance locale entre manager centre-ville, chef de projet – DGS villes et DGA CCDS
- Animer le COPIL et les partenaires de la démarche

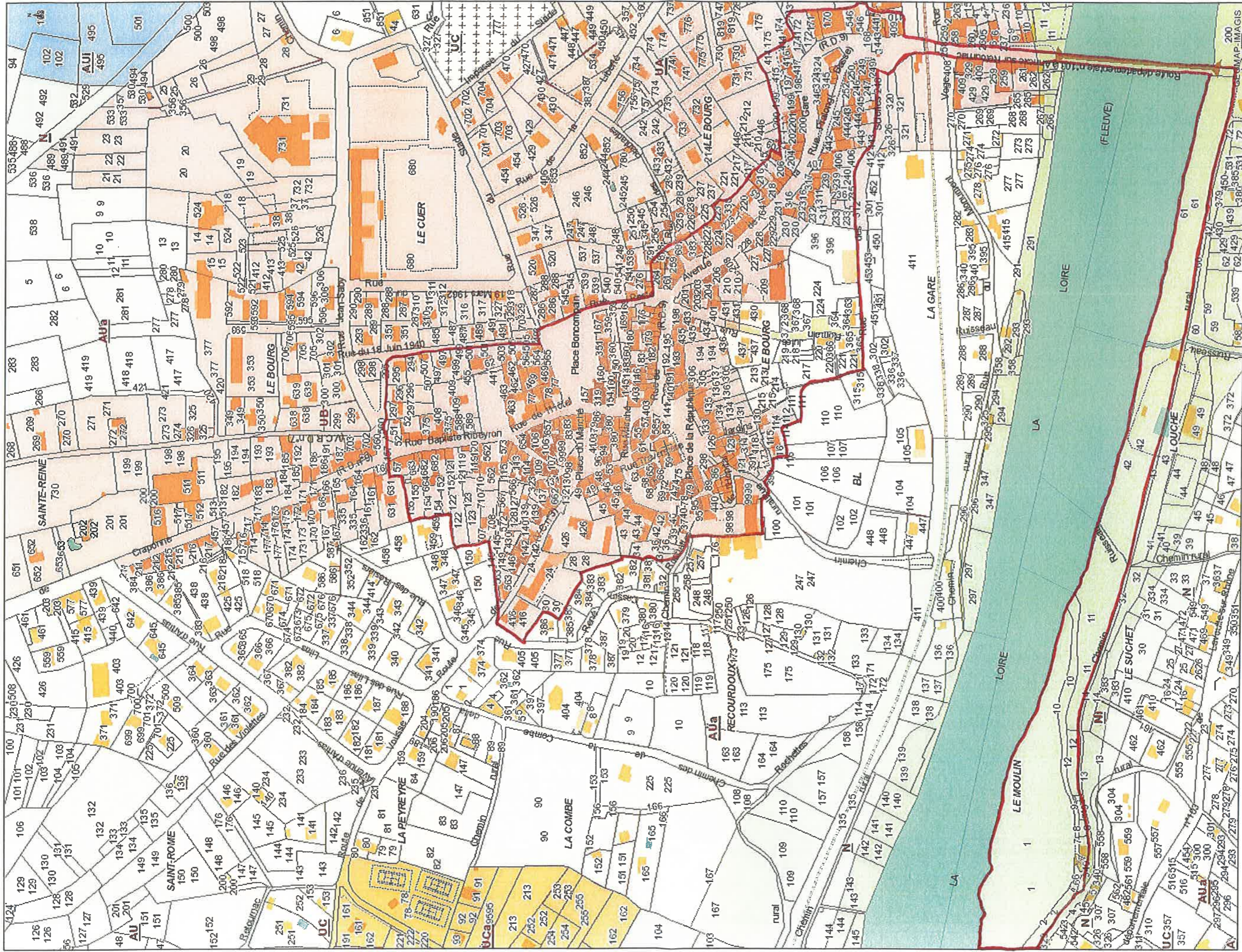


Légende

- Bâtiments
- Bâtiments légers
- Bâtiments durs
- Parcelles
- Parcelles



Trimpans



Légende

- Bâtiments
- Bâtiments légers
- Bâtiments durs
- Parcelles

RETOURNAC



Annexe 3 : fiches actions Communauté de communes des Sucs, Yssingaux et Retournac

Orientation 1 : La requalification des centres-villes d'Yssingaux et de Retournac avec une redynamisation des commerces et des espaces publics, qui passera par la définition d'une stratégie foncière et commerciale communale.

Action 1 : Implantation de boutiques test

Action 2 : Habillage des vitrines vacantes

Action 3 : Charte des devantures commerciales et des terrasses

Action 4 : Elaborer un plan d'acquisition et de réhabilitation des locaux commerciaux vacants stratégiques.

Action 5 : Prospection et implantation d'activités à forte valeur ajoutée en matière d'image et d'attractivité

Action 6 : Renforcer la dynamique collective entre les commerçants et la ville d'Yssingaux.

Action 7 : Démolition stratégique de l'angle des rues de la poste et de la République (Retournac)

Orientation 2 : Favoriser le bien vivre et créer une identité territoriale

Action 8 : Mise en place de dispositifs d'animations temporaires en cœur de ville (Yssingaux)

Action 9 : Réaménagement de la Place Foch et requalification des espaces publics (Yssingaux)

Action 10 : Etude d'évaluation de la satisfaction des consommateurs

Action 11 : Rénovation de la Place Boncompain et valorisation de l'espace piéton (Retournac)

Orientation 3 : Favoriser la mobilité durable

Action 12 : Adhérer au dispositif Mobi'pouce

Action 13 : Aménager la continuité de la Viafluvia

Action 14 : Mettre en place un schéma accueil cyclo-vélo départemental

Action 15 : Développer un programme en faveur des mobilités actives

Action 16 : Mise en place d'une zone 30 et des cheminements doux (Yssingaux)

Action 17 : Mettre en continuité le centre-bourg avec un schéma cyclable à plus grande échelle (Retournac)

Orientation 4 : Une offre d'habitat renouvelée

Action 18 : Participer à l'appel à projet Sequoia

Action 19 : Mener une étude pré-opérationnelle OPAH à l'échelle communautaire, avec un volet renouvellement urbain sur les deux communes Petites Villes de Demain et sur Saint Maurice de Lignon

Action 20 : S'engager dans un SPEEH



Orientation 5 : Accompagner la transition écologique

Action 21 : Elaborer un PCAET

Action 22 : Améliorer la gestion des déchets

Action 23 : Mettre en place un EPAGE

Action 24 : Développer un programme de réduction énergétique et sensibiliser aux bonnes pratiques

Orientation 6 : Maitriser le développement économique local

Action 25 : Accueillir et suivre les porteurs de projet

Action 26 : Actualiser et suivre l'observatoire des locaux économiques vacants

Action 27 : Soutenir les entreprises par des aides économiques directes

Action 28 : Renouveler la convention CCDS CCI CMA

Action 29 : S'engager dans une démarche économie numérique

Action 30 : Réviser le schéma économique des zones d'activités

Action 31 : Soutenir la politique en matière d'immobilier d'entreprise

Action 32 : Requalifier les sites et les friches

Orientation 7 : Développer une offre touristique, culturelle, de services et valoriser le patrimoine

Action 33 : Réaménagement du camping de Choumouroux d'Yssingaux

Action 34 : Aménagement des bords de la Loire et réhabilitation de la base de loisirs à Retournac

Action 35 : Valoriser le patrimoine historique de la ville

Action 36 : Créer une nouvelle offre récréative et culturelle pour tous au château Michel à Yssingaux complémentaire à celle existante

Action 37 : Restructuration de l'espace de la maison des sports et des loisirs (MSL) d'Yssingaux

Action 38 : Elaborer un diagnostic local de santé et approche prospective (Yssingaux)

Action 39 : Accompagner la création d'un programme d'hébergement (Retournac)

Action 40 : Refonder la stratégie touristique à l'échelle communautaire

Action 41 : Faire évoluer le site écotouristique de Lavalette

Orientation 8 : Amélioration du cadre de vie

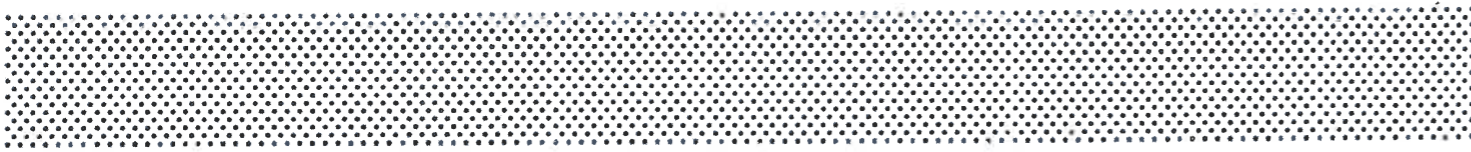
Action 42 : réfléchir à la compétence eau et assainissement

FICHE ACTION N° 1

Implantation de boutiques test

Orientation stratégique	La requalification des centres-villes d'Yssingéaux et de Retournac avec une redynamisation des commerces et des espaces publics, qui passera par la définition d'une stratégie foncière et commerciale communale.
Action nom	Engager un plan d'action en faveur du commerce de centre-ville via la mise en place d'une offre immobilière pour l'implantation du boutique test.
Action n°	1
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville d'Yssingéaux
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un état des lieux des propriétaires des locaux vacants - Identification des locaux adaptés : taille, état général et emplacement - Validation en conseil municipal de l'acquisition ou de la part du loyer pris en charge par la collectivité - Contractualisation d'un bail par la ville avec les propriétaires cibles - Réalisation d'un cahier des charges et modalités du bail à destination des porteurs de projets (règlement, loyer, période test). - Mise en place d'un appel à projet et recherche de candidatures pour les boutiques test - Suivi de la mise en place des boutiques test.
Partenaires	Partenaires : propriétaire des locaux commerciaux, agences immobilières.
Dépenses prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de commerces : entre 50 et 80 000 € l'unité - Location à hauteur de 500 à 600 € / mois
Plan de financement prévisionnel / définitif	<ul style="list-style-type: none"> - Remboursement du loyer selon le montage financier par le commerçant - Leader
Calendrier	Court terme
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de boutique test depuis la mise en place de l'action et durée d'activité de la boutique
Conséquence sur la fonction de centralité	Yssingéaux se développe dans un environnement concurrentiel en termes d'attractivité commerciale. En effet, les villes de Saint-Etienne et du Puy-en-Velay dont le commerce est dense sont facilement accessibles par la RN88. Des villes plus proches mais moins influentes comme Monistrol-sur-Loire, Tence et Sainte-Sigolène restent tout de même concurrentielles à Yssingéaux.





	<p>Le taux de commercialité dans le centre-ville d'Yssingeaux est de 20% (30% de commerces de services, 13% de cafés, hôtels et restaurants et 22% de locaux vacants).</p> <p>L'enjeu est donc de diminuer la vacance commerciale afin d'instaurer une dynamique dans le centre-ville. L'objectif est donc d'inciter les porteurs de projet à s'installer dans le centre-ville via le processus de boutiques test innovantes et complémentaires à l'offre actuelle.</p>
Annexes	Intervention sur l'hyper centre-ville uniquement

FICHE ACTION N° 2

Habillage des vitrines vacantes

Orientation stratégique	La requalification des centres-villes d'Yssingeaux et de Retournac avec une redynamisation des commerces et des espaces publics, qui passera par la définition d'une stratégie foncière et commerciale communale.
Action nom	Attirer les porteurs de projet en identifiant clairement les locaux vacants via l'habillage des vitrines vacantes situées dans les secteurs stratégiques.
Action n°	2
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville d'Yssingeaux
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des locaux et propriétaires concernés (mise à jour régulière) - Présentation de la démarche, concertation avec les propriétaires et conventionnement - Elaboration d'un cahier des charges pour l'habillage des vitrines vacantes - Réalisation d'un appel à projet auprès des artistes locaux pour la mise en valeur des vitrines - Campagne d'habillage thématique éventuellement avec des supports éphémères
Partenaires	Propriétaires des locaux commerciaux
Dépenses prévisionnel/définitif	Pose de stickers ou autres supports adaptés
Plan de financement prévisionnel / définitif	2 à 3 000 € HT par campagne si support éphémère 2 à 3 000 € HT par vitrine si support plus pérenne
Calendrier	Durée de la convention
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mesurer l'avis des habitants et des passagers des habillages des vitrines via un sondage.
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La grande majorité des devantures et enseignes des locaux commerciaux en centre-ville sont correctes voire valorisantes dans l'ensemble du centre-ville. Toutefois, et notamment sur les locaux commerciaux vacants, des points de vigilances sont à noter sur certaines enseignes et devantures qui sont de qualité médiocre.</p> <p>L'objectif est donc de donner une autre image de la vacance commerciale sur les axes principaux du centre-ville en valorisant les vitrines. L'habillage des vitrines vacantes permet de renforcer l'attractivité des secteurs impactés par la vacance commerciale en mettant en valeur des productions artistiques locales par exemple.</p>
Annexes	Intervention sur l'hyper centre-ville uniquement

FICHE ACTION N° 3

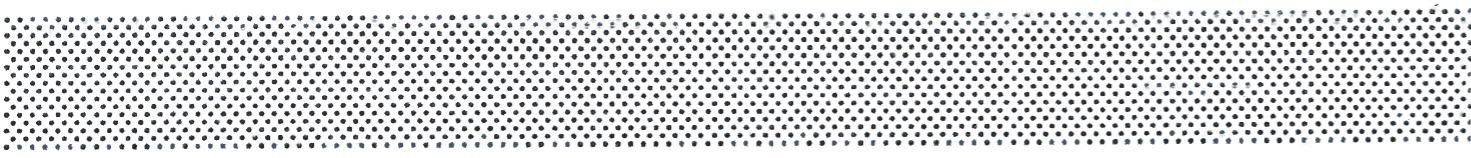
Charte des devantures commerciales et des terrasses

Orientation stratégique	La requalification des centres-villes d'Yssingeaux et de Retournac avec une redynamisation des commerces et des espaces publics, qui passera par la définition d'une stratégie foncière et commerciale communale.
Action nom	Mettre en place une charte des devantures commerciales et des terrasses.
Action n°	3
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville d'Yssingeaux
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Identification d'un périmètre pertinent - Sélection d'un prestataire - Co-production de la charte avec des acteurs locaux en cohérence avec les documents d'urbanisme locaux : élaboration des principes d'intégration architecturale des devantures (stores, grilles, vitrines, climatiseurs) et des terrasses (matériaux, couleurs, mobilier, séparateurs, publicité, cendriers...). - Présentation aux commerçants et artisans de la charte. - Mise en relation de la charte avec les dispositifs d'aides existants. - Suivi de la mise en œuvre de la charte.
Partenaires	Association des commerçants CAPY
Dépenses prévisionnel/définitif	Recrutement d'un bureau d'études
Plan de financement prévisionnel / définitif	6 000 € HT.
Calendrier	Court terme
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Demander aux commerçants l'impact sur la clientèle depuis la mise en place de la charte. Satisfaction de la clientèle via un sondage.
Conséquence sur la fonction de centralité	Toujours dans l'objectif de renforcer l'attractivité commerciale, une harmonisation des linéaires marchands est nécessaire et contribue à créer une identité propre au territoire.
Annexes	Intervention sur l'hyper centre-ville uniquement

FICHE ACTION N° 4

Plan d'acquisition et réhabilitation des locaux commerciaux stratégiques

Orientation stratégique	La requalification des centres-villes d'Yssingeaux et de Retournac avec une redynamisation des commerces et des espaces publics, qui passera par la définition d'une stratégie foncière et commerciale communale.
Action nom	Elaborer un plan d'acquisition et de réhabilitation des locaux commerciaux vacants stratégiques.
Action n°	4
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville d'Yssingeaux
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des locaux vacants stratégiques (Place Carnot, Place Foch et rue Maréchal Fayolle). - Valorisation des acquisitions et des travaux à réaliser. - Production d'un plan d'affaires. - Mobilisation de partenariats dans le cadre des acquisitions (EPF, Communauté de Communes, ANCT...). - Repérer et se créer un réseau de foncières selon leur type d'intervention. - Mise en place d'un suivi de l'évolution de la vacance commerciale à travers un observatoire
Partenaires	<p>La ville d'Yssingeaux est maître d'ouvrage de l'élaboration d'un plan d'acquisition et de réhabilitation des locaux commerciaux vacants stratégiques.</p> <p>La communauté de communes des Sucs est un partenaire privilégié à la mise en place de cette action.</p> <p>A terme, l'EPF ou des foncières peuvent être associées à ces opérations.</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Acquisition foncière
Plan de financement prévisionnel / définitif	Coût 30 à 90 000 € hors taxe par local.
Calendrier	Moyen terme
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi de l'évolution de la vacance commerciale

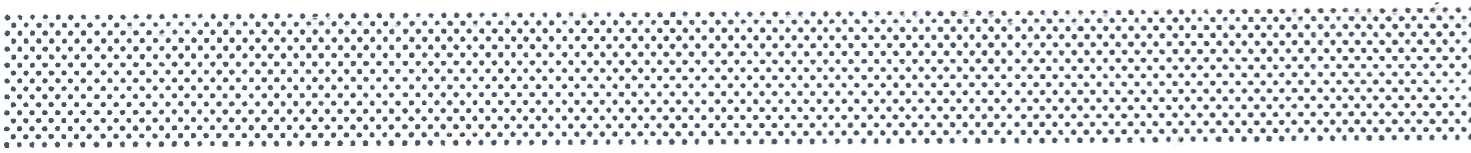


Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Parmi les locaux vacants dans le centre-ville, nous constatons la présence de locaux disponibles avec des superficies intéressantes pour relancer l'attractivité commerciale et donc réduire la vacance.</p> <p>L'objectif de la municipalité est d'acquérir et/ou réhabiliter un ou plusieurs locaux commerciaux vacants stratégiques afin de les remettre sur le marché dans des conditions préférentielles. Cela permettra d'impulser une dynamique positive sur le linéaire commercial.</p>
Annexes	Intervention sur l'hyper centre-ville uniquement.

FICHE ACTION N° 5

Prospection et implantation d'activités à forte valeur ajoutée

Orientation stratégique	La requalification des centres-villes d'Yssingeaux et de Retournac avec une redynamisation des commerces et des espaces publics, qui passera par la définition d'une stratégie foncière et commerciale communale.
Action nom	Développer les flux clientèle en centre-ville via la prospection et l'implantation d'activités à forte valeur ajoutée en matière d'image et d'attractivité
Action n°	5
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	La Ville d'Yssingeaux est maître d'ouvrage de la prospection et l'implantation d'activités à forte valeur ajoutée.
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un groupe de travail spécifique. - Reprise, actualisation et partage des conclusions en matière d'enseignes et activités à rechercher (alimentaire spécialisé, circuits courts, artisanat local, textile multimarques, restauration, loisirs...). - Mise en œuvre d'une prospection basée sur : <ul style="list-style-type: none"> o Des appels à projets thématiques o Une collaboration avec les chambres consulaires et réseaux locaux de création d'entreprise o De la recherche directe de porteurs de projets
Partenaires	La Communauté de communes des Sucs, les Chambres Consulaires et l'association des commerçants CAPY sont des partenaires nécessaires à la mise en place de cette action.
Dépenses prévisionnel/définitif	Campagne de marketing territorial.
Plan de financement prévisionnel / définitif	10 à 15 000 €
Calendrier	Court terme
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi des flux en centre-ville
Conséquence sur la fonction de centralité	L'offre commerciale dans le centre-ville est principalement composée de services avec une faible représentativité des commerces alimentaires de proximité et d'autres activités tels que l'équipement de la personne, les biens culturels et de loisirs.



	<p>L'objectif est donc d'implanter des activités complémentaires à l'offre existante pour renforcer l'attractivité globale et l'image du centre-ville.</p> <p>L'enjeu aujourd'hui est d'attirer les développeurs d'enseignes, les porteurs de projets indépendants et les repreneurs d'activités pour développer les flux clientèle en centre-ville.</p>
Annexes	

FICHE ACTION N° 6

Renforcer la dynamique collective entre les commerçants

Orientation stratégique	La requalification des centres-villes d'Yssingeaux et de Retournac avec une redynamisation des commerces et des espaces publics, qui passera par la définition d'une stratégie foncière et commerciale communale.
Action nom	Renforcer la dynamique collective via la mise en place d'un petit déjeuner mensuel associant les commerçants et les représentants de la ville.
Action n°	6
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	La Ville d'Yssingeaux.
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation du contenu et des thématiques à aborder lors de ces petits déjeuners avec les représentants de CAPY. - Mise en place chaque mois d'un petit déjeuner dans les différents cafés et restaurants d'Yssingeaux. - Production d'un compte rendu à diffuser auprès de l'ensemble des participants à ces petits déjeuners - Sujets abordés : les animations commerciales, le droit d'occupation du domaine public, l'analyse des forces et des faiblesses du commerce, la structuration et la dynamisation des marchés locaux, etc.
Partenaires	L'association des commerçants CAPY
Dépenses prévisionnel/définitif	Pas de dépenses prévisionnelles
Plan de financement prévisionnel / définitif	Néant
Calendrier	Court terme
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Evaluation de la dynamique des animations commerciales (nombre de personnes mobilisées, nombre de visiteurs, etc.).
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Pour mener à bien les actions en faveur de l'attractivité commerciale, la ville d'Yssingeaux doit créer une relation pérenne et directe entre la Ville et les commerçants/artisans et être à l'écoute des besoins.</p> <p>Echanger de façon informelle chez les commerçants est une bonne façon de recueillir les problématiques recensées et de les régler.</p>
Annexes	

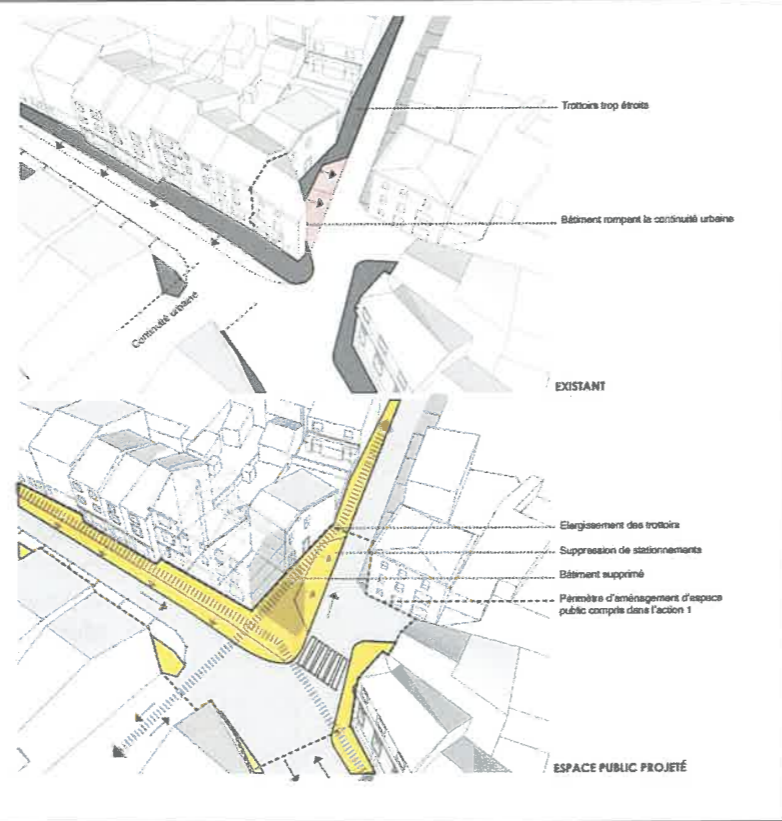
FICHE ACTION N° 7

Démolition stratégique de l'angle des rues de la poste et de la République

Orientation stratégique	La requalification des centres-villes d'Yssingeaux et de Retournac avec une redynamisation des commerces et des espaces publics, qui passera par la définition d'une stratégie foncière et commerciale communale.
Action nom	Démolition stratégique de l'angle des rues de la poste et de la République
Action n°	7
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Ville de Retournac
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition et démolition du bâtiment. - Réalisation des trottoirs et élargissement de ces derniers (suppression de stationnement). - Réaménagement des placettes.
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	30 000 € HT.
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Court terme
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Evaluer la satisfaction des citoyens.
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Cet îlot en entrée de ville présente un caractère stratégique certain. Le bâtiment en bout de pignon bloque en outre les perspectives vers la rue Jules Romain et pourra être supprimé dans toutes les options. Les objectifs étant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Redonner une lisibilité à la trame urbaine d'entrée de centre-bourg. - Redonner de la porosité latéralement à l'avenue de la Gare. - Donner à voir la vallée depuis la rue de la Poste



Annexes



FICHE ACTION N° 8

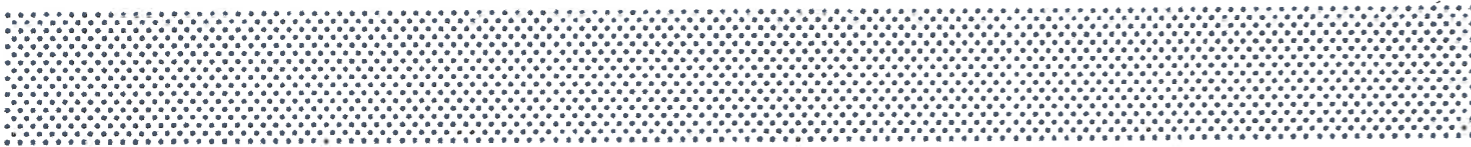
Mise en place de dispositifs d'animations temporaires de la Place Foch.

Orientation stratégique	Favoriser le bien vivre à Yssingéaux et créer une identité territoriale
Action nom	Mise en place de dispositifs d'animations temporaires de la Place Foch
Action n°	8
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	La Ville d'Yssingéaux.
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un groupe de travail - Mise en place de réflexions thématiques portant sur la mise en place en centre-ville de : <ul style="list-style-type: none"> o Piétonnisation temporaire o Végétalisation en lien avec les entreprises locales o Mobilier urbain éphémère en lien avec les entreprises locales o Équipements de loisirs saisonniers - Mise en œuvre des conclusions des groupes de travail par les services municipaux
Partenaires	L'association des commerçants CAPY, les habitants et les associations sont des partenaires nécessaires à la mise en place de ces actions.
Dépenses prévisionnel/définitif	Mobilier urbain Équipements saisonniers Végétal
Plan de financement prévisionnel / définitif	30 000 € HT.
Calendrier	Court terme
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réaliser un questionnaire sur les usages des espaces publics en période d'animation.
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Les places du cœur de ville sont animées par des manifestations ponctuelles et par les terrasses des bars et restaurants en période estivale. La Place Foch, traversée par une départementale, est une place encore très occupée par l'automobile.</p> <p>La Place Foch est une des places principales d'Yssingéaux, il est donc important de valoriser le potentiel de cette espace en mettant en place des animations temporaires. Les objectifs étant de valoriser la place et d'augmenter le flux clientèle et la durée de fréquentation du centre-ville.</p>
Annexes	

FICHE ACTION N° 9

Mise en place d'aménagements de destination pour la Place Carnot et la place du Marché.

Orientation stratégique	Favoriser le bien vivre à Yssingeaux et créer une identité territoriale
Action nom	Améliorer l'expérience client dans le centre-ville via la mise en place d'aménagements de destination pour la Place Carnot et la place du Marché.
Action n°	9
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	La Ville d'Yssingeaux.
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un groupe de travail. - Réalisation d'une consultation de la population et de la clientèle sur les attentes en matière d'aménagements : espaces de rencontre, espaces de loisirs, espaces naturels, jeux pour enfants... - Elaboration à partir des résultats de la consultation d'un cahier des charges d'aménagement. - Sélection d'un prestataire spécialisé. - Mise en œuvre des préconisations.
Partenaires	L'association des commerçants CAPY, les habitants et les associations sont des partenaires nécessaires à la mise en place de ces actions.
Dépenses prévisionnel/définitif	Mobilier urbain Création d'œuvres artistiques Mobilier éphémère
Plan de financement prévisionnel / définitif	50 000 € HT.
Calendrier	Moyen terme
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Evaluer les usages des places publiques depuis les aménagements.
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'enjeu est de faire du cœur de ville un lieu de vie et d'échanges en requalifiant les espaces publics du centre-ville (Place Carnot, place du Marché, Place Foch, rue maréchal Fayolle, place du prieuré. Place du général de gaulle).</p> <p>Cela passe par la limitation du stationnement de la voiture dans l'hyper centre-ville, faciliter les flux de circulation automobile dans la ville, développer la mobilité rurale et végétaliser l'espace urbain.</p> <p>Les futurs aménagements de l'espace public devront symboliser les différentes places du cœur de ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Place Foch, comme espace commercial de centre-bourg



	<ul style="list-style-type: none">- Place Carnot, comme lieu de convivialité et de festivité- Place du marché, comme lieu de regroupement des producteurs locaux, de l'office de tourisme, espace d'animations.
Annexes	

FICHE ACTION N° 10

Etude d'évaluation de la satisfaction des consommateurs

Orientation stratégique	Favoriser le bien vivre à Yssingaux er créer une identité territoriale
Action nom	Etude d'évaluation de la satisfaction des consommateurs
Action n°	10
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	La Ville d'Yssingaux.
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'une réunion de travail. - Elaboration d'un questionnaire - Recherche du support du mode d'évaluation (questionnaire en ligne ou micro-trottoir) - Mise en œuvre des préconisations à partir des résultats obtenus
Partenaires	L'association des commerçants CAPY.
Dépenses prévisionnel/définitif	Néant
Plan de financement prévisionnel / définitif	2 évaluations espacées dans le temps : 2 X 5 000 €.
Calendrier	Long terme
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Evaluer la satisfaction des clients à rythme régulier pour comprendre les grandes tendances du client et agir de façon judicieuse
Conséquence sur la fonction de centralité	L'enjeu est de donner la parole aux yssingelais afin d'évaluer leur avis en tant que consommateur dans le centre (diversité des enseignes proposés, qualités des aménagements urbains, satisfaction des animations de centre-ville, préconisation pour l'attractivité du centre-ville, etc.).
Annexes	



FICHE ACTION N° 8

Mise en place de dispositifs d'animations temporaires en cœur de ville

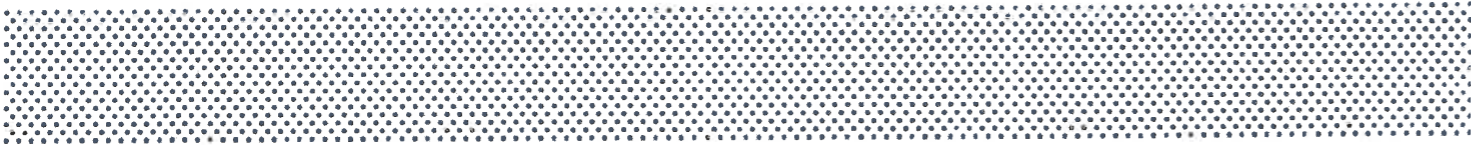
Orientation stratégique	Favoriser le bien vivre à Yssingéaux et créer une identité territoriale
Action nom	Mise en place de dispositifs d'animations temporaires en cœur de ville
Action n°	8
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	La Ville d'Yssingéaux.
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un groupe de travail - Mise en place de réflexions thématiques portant sur la mise en place en centre-ville de : <ul style="list-style-type: none"> o Piétonnisation temporaire o Végétalisation en lien avec les entreprises locales o Mobilier urbain éphémère en lien avec les entreprises locales o Équipements de loisirs saisonniers - Mise en œuvre des conclusions des groupes de travail par les services municipaux
Partenaires	L'association des commerçants CAPY, les habitants et les associations sont des partenaires nécessaires à la mise en place de ces actions.
Dépenses prévisionnel/définitif	Mobilier urbain Équipements saisonniers Végétal
Plan de financement prévisionnel / définitif	30 000 € HT.
Calendrier	Court terme
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réaliser un questionnaire sur les usages des espaces publics en période d'animation.
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Les places du cœur de ville sont animées par des manifestations ponctuelles et par les terrasses des bars et restaurants en période estivale. La Place Foch, traversée par une départementale, est une place encore très occupée par l'automobile.</p> <p>La Place Foch est une des places principales d'Yssingéaux, il est donc important de valoriser le potentiel de cette espace en mettant en place des animations temporaires. Les objectifs étant de valoriser la place et d'augmenter le flux clientèle et la durée de fréquentation du centre-ville.</p>
Annexes	

FICHE ACTION N° 9

Réaménagement de la Place Foch et requalification des espaces publics

Orientation stratégique	Favoriser le bien vivre à Yssingeaux et créer une identité territoriale
Action nom	Réaménagement de la Place Foch et requalification des espaces publics
Action n°	9
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	La Ville d'Yssingeaux.
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un groupe de travail. - Réalisation d'une consultation de la population et de la clientèle sur les attentes en matière d'aménagements : espaces de rencontre, espaces de loisirs, espaces naturels, jeux pour enfants... - Elaboration à partir des résultats de la consultation d'un cahier des charges d'aménagement. - Sélection d'un prestataire spécialisé. - Mise en œuvre des préconisations.
Partenaires	L'association des commerçants CAPY, les habitants et les associations sont des partenaires nécessaires à la mise en place de ces actions.
Dépenses prévisionnel/définitif	Mobilier urbain Création d'œuvres artistiques Mobilier éphémère
Plan de financement prévisionnel / définitif	50 000 € HT.
Calendrier	Moyen terme
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Evaluer les usages des places publiques depuis les aménagements.
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'enjeu est de faire du cœur de ville un lieu de vie et d'échanges en requalifiant les espaces publics du centre-ville (Place Carnot, place du Marché, Place Foch, rue maréchal Fayolle, place du prieuré. Place du général de gaulle).</p> <p>Cela passe par la limitation du stationnement de la voiture dans l'hyper centre-ville, faciliter les flux de circulation automobile dans la ville, développer la mobilité rurale et végétaliser l'espace urbain.</p> <p>Les futurs aménagements de l'espace public devront symboliser les différentes places du cœur de ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Place Foch, comme espace commercial de centre-bourg - Place Carnot, comme lieu de convivialité et de festivité





	- Place du marché, comme lieu de regroupement des producteurs locaux, de l'office de tourisme, espace d'animations.
Annexes	

FICHE ACTION N° 10

Etude d'évaluation de la satisfaction des consommateurs

Orientation stratégique	Favoriser le bien vivre à Yssingeaux er créer une identité territoriale
Action nom	Etude d'évaluation de la satisfaction des consommateurs
Action n°	10
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	La Ville d'Yssingeaux.
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'une réunion de travail. - Elaboration d'un questionnaire - Recherche du support du mode d'évaluation (questionnaire en ligne ou micro-trottoir) - Mise en œuvre des préconisations à partir des résultats obtenus
Partenaires	L'association des commerçants CAPY.
Dépenses prévisionnel/définitif	Néant
Plan de financement prévisionnel / définitif	2 évaluations espacées dans le temps : 2 X 5 000 €.
Calendrier	Long terme
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Evaluer la satisfaction des clients à rythme régulier pour comprendre les grandes tendances du client et agir de façon judicieuse
Conséquence sur la fonction de centralité	L'enjeu est de donner la parole aux yssingelais afin d'évaluer leur avis en tant que consommateur dans le centre (diversité des enseignes proposés, qualités des aménagements urbains, satisfaction des animations de centre-ville, préconisation pour l'attractivité du centre-ville, etc.).
Annexes	



FICHE ACTION N° 11

Rénovation de la place Boncompain et valorisation de l'espace piéton

Orientation stratégique	Favoriser le bien à Retournac et créer une identité territoriale
Action nom	Rénovation de la Place Boncompain et valorisation de l'espace piéton
Action n°	11
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Ville de Retournac
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en sens unique des rues de l'hôtel-de-ville, de la République et l'amorce rue du stade avec une phase test dès l'automne 2022. - Elargissement des trottoirs pour favoriser les cheminements doux. - Création de 7 places en épi sur la place de la République. - Passage de certaines places situées Place de la République en zone bleue pour libérer l'espace public et favoriser la rotation sur les places commerciales. - Requalification de la Place Boncompain avec élargissement des trottoirs (moyen terme) - Plantation d'arbres pour rendre la place plus agréable et propice à l'usage. - Requalification de la rue Saby et réhabilitation du parking des Muriers.
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	1 500 000 € HT.
Plan de financement prévisionnel / définitif	Programme LEADER.
Calendrier	Court terme
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans un Territoire d'industrie / en lien avec une Action cœur de ville / AMI Centre-Bourg / PNRQAD/NPNRU/en lien avec une convention OPAH ou OPAH-RU/dans le programme Avenir Montagne ? [NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi des flux en centre-ville
Conséquence sur la fonction de centralité	La place Boncompain présente plusieurs défauts : les trottoirs sont étroits, non accessibles aux personnes à mobilités réduites et ne mettent pas en valeur les commerces existants pourtant essentiel à l'attractivité du centre-bourg. La place n'est pas programmée en son centre et son espace piéton laisse peu d'usages possibles en dehors des marchés hebdomadaires. La Place Boncompain est trop minérale et pas rafraichissante lors de fortes chaleurs (pas de végétation).

Par ailleurs au niveau du plan de circulation général : les trottoirs des rues de l'hôtel-de-ville et de la République sont très étroits. Le carrefour de la place de la République est particulièrement dangereux.

Pour répondre aux enjeux de mobilité et l'attractivité, l'objectif de la municipalité est de redonner de l'espace à l'hyper centre-bourg et sécuriser les cheminements piétons.

Annexes





Orientation 3 : Favoriser la mobilité durable

Action 12 : Adhérer au dispositif Mobi'Pouce

Constats, enjeux, objectifs

Enjeu :

- Favoriser la mobilité en milieu rural

Mobi'pouce est un dispositif d'auto-stop organisé, sécurisant, pratique, gratuit et écoresponsable, sur le territoire du Nord Est de la Haute-Loire, plus précisément sur les communautés de communes : des Sucs, Marches du Velay Rochebaron, Loire Semène, Pays de Montfaucon, Haut Lignon.

Les objectifs :

- Avoir un outil complémentaire sur les mobilités du territoire, notamment au covoiturage développé initialement par les collectivités
- Apporter une solution de mobilité aux publics précaires et aux jeunes
- Contribuer au désengorgement des axes routiers
- Favoriser la réduction des gaz à effet de serre

Mode opératoire

- Inscription dans n'importe quelle mairie adhérente au dispositif
- Remise du kit du covoitureur gratuit qui est composé : carte membre, brassard réfléchissant, macaron auto-statique à poser sur son pare-brise, carte des arrêts, guide des bonnes pratiques, support souple effaçable à sec
- Signature de la charte du covoitureur
- Installation de panneaux auto-stop à des endroits fréquentés et réfléchis pour optimiser la visibilité

Gouvernance et financement

La mise en place du dispositif Mobi'pouce fait l'objet d'une convention entre le PETR Pays de la Jeune Loire et les communautés de communes adhérentes dont la CC des Sucs fait partie.



Financement :

- Total de l'opération : 185 100€ HT
- Coût pour la CC des Sucs : 28 917€ HT

Temporalité de mise en œuvre

Court terme	Moyen terme	Long terme
-------------	-------------	------------



Orientation 3 : Favoriser la mobilité durable

Action 13 : Aménager la continuité de la Viafluvia

Constats, enjeux, objectifs

Le succès des premiers tronçons de voies vertes (tronçon Yssingeaux et tronçon Dunières-Riotord) a encouragé la réalisation d'une étude préalable par les CC des Sucs et du Pays de Montfaucon pour la création d'une voie verte. L'enjeu principal de cette étude était la valorisation de l'ancienne emprise ferroviaire. Parallèlement, dans le cadre de la mise en place d'un équipement touristique susceptible de relier la vallée de la Loire et la vallée du Rhône, et la Via Rhôna, les élus des 6 collectivités concernées ont lancé le principe de coopération sous forme d'une entente intercommunautaire. Pour donner corps à cette ambition, les collectivités de la Loire et de l'Ardèche lancent des études de faisabilité relative à l'aménagement d'une voie verte / véloroute entre la Via Rhôna et le Tracol.

La Via Fluvia est une véloroute qui relie les fleuves Loire et Rhône, à travers 3 départements que sont la Haute-Loire, la Loire et l'Ardèche. Elle emprunte le tracé d'une ancienne voie de chemin de fer. Actuellement, la Via Fluvia relie Lavoûte-sur-Loire à Annonay, ce qui représente 75 km aménagés, avec quelques tronçons en Loire et Ardèche non aménagés mais d'ici quelques années, l'itinéraire fera 120 km et sera intégralement aménagé.

Les objectifs :

- Répondre aux différents modes de consommation par les dimensions suivantes : sportive, détente et nature, familiale, accessible, durable ; et favoriser le passage de la voie dans les bourgs pour compléter les mobilités possibles des habitants et favoriser les retombées économiques locales
- Accroître la notoriété des territoires membres de cet équipement
- Développer l'économie touristique, source de retombées économiques
- Mettre en valeur, faire découvrir et partager les paysages, traditions et savoir-faire
- Développer l'activité des prestataires touristiques et proposer de nouveaux services (location vélo, préparation de panier pique-nique...)

Mode opératoire

- Portage par chaque EPCI
- Coordination entre l'entente Viafluvia



Gouvernance et financement

La Via Fluvia est une coopération de 6 EPCI organisée sous la forme d'entente intercommunale entre CC Porte de DrômArdèche, CA Annonay Rhône Agglo, CC des Monts du Pilat, CC du Pays de Montfaucon, CC des Sucs, CA du Puy en Velay.

Temporalité de mise en œuvre

Court terme	Moyen terme	Long terme
-------------	-------------	------------



Orientation 3 : Favoriser la mobilité durable

Action 14 : Mettre en place un schéma accueil cyclo-vélo départemental

Constats, enjeux, objectifs

Le schéma cyclable est un outil de programmation et de planification qui permet au gestionnaire de définir une politique d'aménagement et de programmer ses investissements dans un plan pluriannuel. Il s'agit d'itinéraires cyclables continus et jalonnés qui empruntent différents aménagements. Ils sont inscrits dans le schéma national des vélos route.

Les enjeux pour la Haute-Loire :

- S'inscrire dans la dynamique nationale de la pratique du vélo
- Inscrire le schéma dans la feuille de route CAP 2030
- Faire du Département l'acteur du déploiement des espaces cyclables

Les objectifs :

- Faciliter les pratiques et l'usage pour les déplacements sportifs et/ou récréatifs ainsi que les déplacements du quotidien (domicile-travail, domicile-école...)
- Structurer l'offre d'itinéraires touristiques (qui peut amener le développement du chiffre d'affaires des entreprises et des structures qui gravitent autour du tourisme sportif)
- Doter le Département d'un outil d'aide à la décision pour les travaux d'équipements

Mode opératoire

- Rencontre Département et les 11 EPCI
- Définir les critères concernant les itinéraires
- Définir sur chaque territoire les zones urbaines et périurbaines

Gouvernance et financement

Le Département est le chef de file et l'animateur du schéma départemental cyclable. Il gère le réseau des routes départementales. Il se coordonne avec les territoires et les EPCI, dont la CC des Sucs.

Temporalité de mise en œuvre



Court terme	Moyen terme	Long terme
-------------	-------------	-------------------

FICHE ACTION N° 15

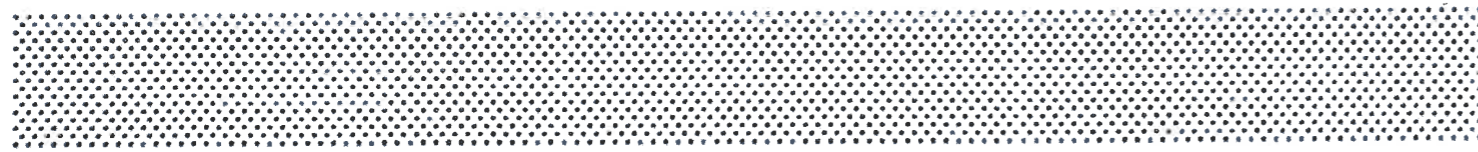
Développer un programme en faveur des mobilités actives

Orientation stratégique	Favoriser la mobilité durable
Action nom	Développer un programme en faveur des mobilités actives
Action n°	7
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	La Ville d'Yssingaux.
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Harmonisation du traitement des cheminements piétons - Validation des parcours marchands prioritaires identifiés : rue Mercière, place Carnot. - Elaboration d'un cahier des charges visant à élaborer un programme de requalification des cheminements piétons : mise à plat des trottoirs, implantation de mobilier urbain de confort, végétalisation... - Sélection d'un urbaniste spécialisé. - Requalification progressive des cheminements piétons. - Elaboration d'un cahier des charges visant à définir la nature, la localisation et le contenu de la signalétique à mettre en place. - Fabrication et mise en place de la signalétique
Partenaires	Association des commerçants CAPY et concertation des yssingelais.
Dépenses prévisionnel/définitif	Concertation : pas de coût identifié Signalétique : 50 000 € Travaux de cheminements piétonniers : 20 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	Leader
Calendrier	Court terme
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Evaluation des flux piétons et des mobilités actives.
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'espace public dans le centre-ville possède des cheminements piétons peu qualitatifs et des obstacles à la mobilité piétonne. L'objectif est donc de faciliter les cheminements piétons en rendant le centre-ville plus visible et agréable.</p> <p>L'harmonisation permettra également de renforcer le flux clientèle dans les parcours marchands s'inscrivant dans un enjeu de mobilité mais aussi d'attractivité du centre-ville. La mise en place d'une signalétique de jalonnement permettra de donner envie à la clientèle notamment la clientèle touristique de déambuler dans le cœur de ville.</p>
Annexes	

FICHE ACTION N° 16

Mise en place d'une zone 30 et des cheminements doux

Orientation stratégique	Favoriser la mobilité durable
Action nom	Mise en place d'une zone 30 et des cheminements doux
Action n°	8
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	La Ville d'Yssingaux.
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un groupe de travail - Mise en place d'un plan de circulation sécurisé dédié aux cheminements doux (Avenue Schuman, chemin de Laréna, Rue du Puy, avenue du 8 mai, rue de Villeneuve, rue de Dr Pipet, rue de Verdun, rue Pasteur, rue d'Arfeuill, etc..). - Mise en place d'arceaux - Mise en place d'une signalétique réglementaire pour la zone 30
Partenaires	CD 43
Dépenses prévisionnel/définitif	Signalétique horizontale et verticale Acquisition foncière si besoin Travaux de réalisation
Plan de financement prévisionnel / définitif	400 000 €
Calendrier	Court terme
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La prise en compte de l'enjeu de la mobilité douce est une priorité de l'équipe municipal dans l'objectif de développer les modes de déplacement doux, sécuriser les déplacements et encourager la pratique du vélo non seulement comme activité de loisirs mais aussi pour les besoins du quotidien (travail, commerce...).</p> <p>Un plan de circulation a été élaboré pour mettre en place progressivement de liaisons sécurisées entre les quartiers périphériques, le cœur de ville et les principaux espaces attractifs (écoles, équipements sportifs, entreprises et commerces). Pour faciliter le stationnement des vélos et dans l'optique de répondre aux besoins des usagers, des attaches devront être installées en centre-ville et à proximité des principaux équipements.</p> <p>En liaison avec la Communauté de communes, des bornes de recharges seront installées pour les vélos électriques.</p> <p>Concernant la Zone 30 qui concerne le centre-ville, l'objectif est de la rendre plus lisible et cohérente via une signalétique réglementaire</p>

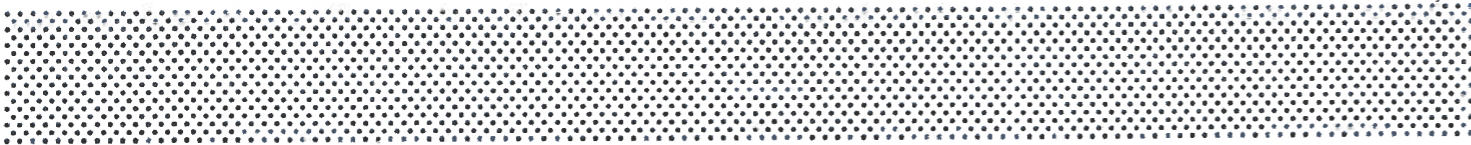


	(marquages au sol et panneaux).Concernant la Zone 30 qui concerne le centre-ville, l'objectif est de la rendre plus lisible et cohérente via une signalétique réglementaire (marquages au sol et panneaux).
Annexes	

FICHE ACTION N° 17

Mettre en continuité le centre-bourg avec un schéma cyclable à plus grande échelle

Orientation stratégique	Favoriser la mobilité durable
Action nom	Mettre en continuité le centre-bourg avec un schéma cyclable à plus grande échelle
Action n°	17
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Ville de Retournac
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un périmètre d'intervention. - Création de bandes cyclables sur les axes structurants de la ville, sous la forme de bande dédiées, éventuellement en « Chaucidou » lorsque la chaussée ne présente pas les largeurs suffisantes (et hors des axes principaux). - Mise en place d'une signalétique. - Réalisation d'une étude technique pour la création d'une infrastructure (autre que le pont existant) pour la traversée de la Loire et la liaison avec Chamalières-sur-Loire. (Long terme)
Partenaires	Etat, Conseil Départemental et Communauté de communes des Sucs
Dépenses prévisionnel/définitif	Cout estimatif de la création de bandes cyclables : 108 000 € HT Etude technique pour la traversée de la Loire : 300 000 € HT Traverser des modes doux de la Loire : 1,7 M €
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Moyen terme
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Evaluation des mobilités actives
Conséquence sur la fonction de centralité	Les cycles n'ont pas d'espaces dédiés sur les voiries et cela n'incite pas à l'usage de ce mode de transport qui est aussi une très faible part modale dans le bourg. Il s'agit d'un confortement des cycles à l'échelle de la ville. De plus, la traversée de la Loire est dangereuse pour les piétons et difficilement praticables pour les cyclistes. L'objectif est donc de faciliter la mobilité pour tous de part et d'autre des bords de la Loire et reliant le centre-bourg pour redynamiser ce dernier.



Annexes





Orientation 4 : Une offre d'habitat renouvelée

Action 18 : Participer à l'appel à projet Sequoia

Constats, enjeux, objectifs

La CC des Sucs a souhaité s'engager pour la transition énergétique dans la gestion du patrimoine public et a souhaité constituer un groupement avec la CA du Puy en Velay, la ville d'Yssingeaux et la ville du Puy en Velay pour répondre à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la FNCCR : ACTEE -SEQUOIA.

Les actions existantes dans la politique de transition énergétique de la CC des Sucs, à travers le PCAET, parmi d'autres exemples, s'inscrivent déjà dans cette ambition de faciliter les actions des communes sur les thèmes de développement durable.

La collaboration entre les services environnement de la CC des Sucs et de la CA permettront d'engager un partage d'expérience bénéfique à l'ensemble du territoire et d'ouvrir des échanges avec de nouveaux acteurs.

Les enjeux :

- Loi Élan
- Décret tertiaire
- Objectifs nationaux de transition énergétique

Les objectifs :

- Améliorer la performance énergétique des collectivités par le biais de ressources humaines, outils, audits, et maîtrise d'œuvre
- Améliorer les services proposés par l'EPCI aux petites communes ainsi que la mutualisation

Mode opératoire

- Aides ACTEE sur le lot 1 : les ressources humaines
- Aides ACTEE sur le lot 2 : les outils de mesure et de suivi de consommation énergétique
- Aides ACTEE sur le lot 3 : les études techniques
- Aides ACTEE sur le lot 4 : la maîtrise d'œuvre

Pour la CC des Sucs, ville d'Yssingeaux compris, le projet concerne 86 bâtiments potentiels pour une surface de 29 000 m².



Gouvernance et financement

Gouvernance : Le groupement est composé de 4 membres, dont la CC des Sucs. La CA du Puy en Velay prend le rôle de coordinateur du groupement.

Au niveau de la CC des Sucs, le référent est le technicien de la collectivité.

Financement : le coordinateur collecte les dépenses de tous les porteurs de projet du groupement et lance une demande de paiement à ACTEE. La collectivité reçoit le paiement et redistribue l'argent aux membres. Chacun des EPCI se charge ensuite de redistribuer les aides sur son territoire.

- Montant total du projet pour la CC des Sucs prévisionnel : 365 800 € HT
- Aide totale sollicitée pour la CC des Sucs : 141 325 € HT

Temporalité de mise en œuvre

Court terme	Moyen terme	Long terme
-------------	-------------	------------

Appel à projet sur la période 2022-2023.



Orientation 4 : Une offre d'habitat renouvelée

Action 19 : Mener une étude pré-opérationnelle OPAH à l'échelle communautaire, avec un volet renouvellement urbain sur les deux communes Petites Villes de Demain et sur Saint Maurice de Lignon

Constats, enjeux, objectifs

Suite à la signature de la convention d'adhésion Petites Villes de Demain en juillet 2021, la collectivité et les communes PVD, ainsi que toutes autres communes membres, disposent d'un délai de 18 mois, à compter de la date de signature, pour engager la convention cadre ORT. Une fois signée, cette dernière permet d'activer un certain nombre d'outils, notamment sur l'Habitat privé, puisque l'ORT peut valoir OPAH ou OPAH-RU. Dans ce cadre, la CCDS a souhaité réaliser une étude pré-opérationnelle OPAH, «Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat».

◆ **Les objectifs de l'étude**

L'étude vise à étudier la faisabilité de la mise en place d'une OPAH sur le territoire communautaire avec le volet renouvellement urbain Yssingaux-Retournac (communes classées Petites Villes de Demain) et Saint Maurice de Lignon.

Elle comprend :

- la définition des problématiques du territoire et des besoins pour les propriétaires occupants et bailleurs au vu des perspectives du territoire et d'une prospective ;
- la définition des périmètres à enjeux ;
- la définition d'un plan d'actions hiérarchisées s'inscrivant notamment dans l'éventuelle faisabilité d'une OPAH, en tenant compte des moyens humains et financiers disponibles. Le plan d'action devra s'articuler entre les actions possibles menées par la CCDS (OPAH, SPPEH) et les actions des différents partenaires (Maison départementale de l'habitat, ANAH, CAF, MSA, communes membres, etc.),
- la définition des outils susceptibles de répondre aux attentes et les moyens à mobiliser. Des partenariats pourront être recherchés (EDF-GDF, ADIL, CAF, CAPEB, Action Logement, etc.),
- le chiffrage d'un coût global d'une OPAH des Sucs au vu d'un prévisionnel précis et détaillé,
- l'élaboration d'une convention de programme et la définition des missions de l'animateur de l'OPAH en vue de son recrutement,
- l'élaboration d'une grille d'évaluation d'une OPAH des Sucs.

◆ **Les enjeux de l'étude**

L'étude menée par CDHU est une étude globale sur la mise en place d'une politique d'amélioration de l'Habitat privé, basée sur une vision intercommunale, puis ciblée aux communes et aux centres bourgs, et



spécifiée à certains quartiers identifiés et au traitement d'îlots identifiés sur les communes Petites Villes de Demain, dans une logique d'OPAH et de renouvellement urbain.

L'étude va s'appuyer sur l'existant, à partir des différentes études déjà réalisées, et sera complétée par une démarche immersive et collaborative (à partir d'échanges avec les maires, les acteurs sociaux, les propriétaires,...), avec une vision prospective.

Un avenant à la convention cadre ORT pourra être mis en place afin de basculer dans l'opérationnalité de la démarche.

Mode opératoire

L'étude se décline en 5 phases :

- Phase 1 : **Diagnostic** (arpentage terrain et échanges avec des élus, enquêtes et entretiens auprès des propriétaires, ateliers avec les acteurs sociaux)
- Phase 2 : **Échantillonnage** (sur des immeubles tests et des îlots dégradés prioritaires cibles)
- Phase 3 : **Enjeux – stratégie opérationnelle** (scénarios et périmètres retenus)
- Phase 4 : **Rédaction projet de convention de programme et définition des missions opérationnelles**
- Phase 5 : **Prestation supplémentaire facultative : dossier de consultation dans la mission d'animation** (le bureau et la commission n'ont pas retenu cette option avec le groupement choisi)

Gouvernance et financement

La Communauté de Communes des Sucs est maître d'ouvrage. Le maître d'œuvre est le groupement associatif CDHU (Conseil Développement Habitat Urbanisme), associé à Soliha Haute-Loire et Soliha Loire-Puy-De-Dôme.

Le plan de financement prévisionnel de l'étude est le suivant :

- Dépenses estimées : 43 665€ HT
- Recettes sollicitées :
 - Fond ANAH : 21 833€ (50%),
 - Banque des territoires : 10 916€ (25%)
 - Autofinancement : 10 916€ (25%)

Temporalité de mise en œuvre

Court terme	Moyen terme	Long terme
-------------	-------------	------------

L'étude a été lancée en juin 2022 et se terminera fin 2022 – début 2023.



Orientation 4 : Une offre d'habitat renouvelée

Action 20 : S'engager dans un SPPEH

Constats, enjeux, objectifs

La loi de transition énergétique de 2015 a créé un SPPEH, «Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat» afin d'encourager les particuliers à rénover leur habitation. L'idée est de cibler les habitats les plus énergivores et d'accompagner leur propriétaire vers la réalisation de travaux. Selon une étude du cabinet Teskial réalisée en novembre 2016, pour l'instant, les particuliers ont surtout accès à de l'information mais peu à de l'accompagnement. Ce sont en général les plus avertis qui ouvrent les portes des Points Rénovation Info Service (PRIS) et rarement les ménages en situation de précarité énergétique. Ce SPPEH doit combler les lacunes.

Mode opératoire

- En 2019, la Région ARA, chef de file de ce service, a souhaité lancer la réflexion sur la mise en place du SPPEH et lancer des groupes de travail et une concertation auprès des EPCI.
- La CC des Sucs menait déjà un travail à travers le fond d'aide à la rénovation thermique, avec une opération d'animation annuelle.
- La CC des Sucs a pris acte de la création du SPPEH en juin 2019, par le Département et est associée à ce dernier pour 2022-2023.

Gouvernance et financement

Le Département porte le SPPEH : prise en charge par le Département avec une participation financière des EPCI, sur la coordination du service, l'animation, l'accueil téléphonique et la communication, et une présence par des techniciens sur chaque EPCI.

Chaque EPCI, dont la CC des Sucs, soutient le service via une cotisation de 0,15€/habitant/an sur 2022 et 2023.

Temporalité de mise en œuvre

Court terme	Moyen terme	Long terme
-------------	--------------------	------------

Le service est mis en place jusqu'en 2023.



Orientation 5 : Accompagner la transition écologique

Action 21 : Élaborer un Plan Climat Air Énergie Territorial

Constats, enjeux, objectifs

Le PCAET est un projet territorial de développement durable, stratégique et opérationnel.

Le TEPOS (Territoires à Énergies Positives) est l'outil de planification dans lequel se décline des programmes d'action.

Cette démarche est obligatoire, de par la loi de transition énergétique, dans les EPCI de plus de 20 000 habitants. La CC des Sucs a souhaité engager une démarche volontaire en lien avec les EPCI voisins.

Les Présidents des 5 EPCI membres du PETR de la Jeune Loire ont exprimé leur volonté de porter conjointement les démarches TEPOS et PCAET à une échelle plus large que leur territoire propre dans le double objectif de la meilleure efficacité technique et de la maîtrise du coût financier.

La CC des Sucs a validé son engagement dans la démarche en prenant la compétence optionnelle et en la déléguant au PETR de la Jeune Loire.

Les enjeux :

- Transition énergétique
- Lutte contre le changement climatique
- Optimisation budgétaire
- Attractivité économique
- Qualité de vie des collectivités et de leurs populations

Les objectifs :

- Atténuer le changement climatique
- Développer les énergies renouvelables
- Maîtriser la consommation d'énergie

Mode opératoire

- Réalisation d'une étude par le cabinet Mosaïque Environnement portant sur une phase de diagnostic
- Élaboration d'un plan d'actions décliné par EPCI



Gouvernance et financement

L'élaboration du PCAET et la démarche TEPOS sont portées par le PETR de la Jeune Loire, et par chaque EPCI. Un PCAET est élaboré : à l'échelle du PETR, et un par EPCI.

En ce qui concerne le financement :

- Financement assuré par le PETR de la Jeune Loire et par les EPCI

Temporalité de mise en œuvre

Court terme	Moyen terme	Long terme
-------------	-------------	------------



Orientation 5 : Accompagner la transition écologique

Action 22 : Améliorer la gestion des déchets

Constats, enjeux, objectifs

Enjeux :

- Augmentation des ordures ménagères
- Progression du tri du verre et des déchets recyclables (bacs jaunes), élargissement des consignes de tri
- Augmentation du tonnage des déchets triés
- Augmentation des coûts liés aux déchets
- Des erreurs de tri à corriger

Objectifs :

- Sensibiliser pour apporter une plus grande information aux habitants sur la gestion des déchets
- Trier et valoriser l'ensemble des déchets afin d'éviter des augmentations trop importantes

Mode opératoire

- Mise à disposition de bacs de tri et colonnes verre en point de regroupement sur le territoire de la CC des Sucs
- Réflexion sur la mise en place de colonnes déchets
- Réflexion sur la compétence communication et la prévention

Gouvernance et financement

La CCDS a actuellement la compétence collecte mais une réflexion est en cours pour la compétence communication tri.

Le service est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.



Temporalité de mise en œuvre

Court terme	Moyen terme	Long terme
-------------	-------------	------------



Orientation 5 : Accompagner la transition écologique

Action 23 : Mettre en place un EPAGE

Constats, enjeux, objectifs

La compétence GEMAPI a été transféré des communes à l'échelon intercommunal.

Les EPCI situés sur le bassin versant de la Loire se sont réunis afin de travailler à la mise en place d'un EPAGE. La CC des Sucs a adhéré à l'EPAGE Loire-Lignon afin d'assumer la gestion de la compétence GEMAPI en 2020.

Les objectifs :

- Améliorer la qualité des eaux à travers les contrats territoriaux
- Gestion des protections des inondations

Mode opératoire

- Études
- Schéma
- Contrats territoriaux opérationnels

Gouvernance et financement

- EPAGE
- Convention avec les EPCI

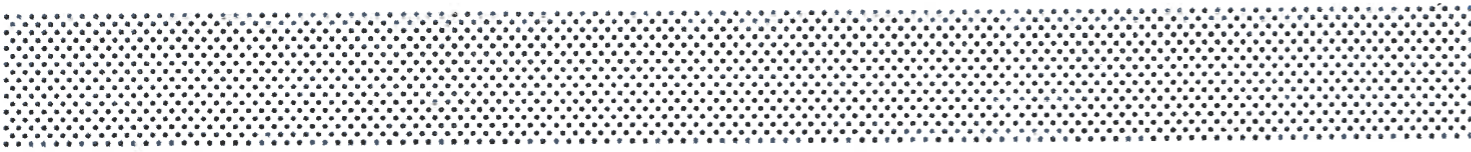
Temporalité de mise en œuvre

Court terme	Moyen terme	Long terme
-------------	-------------	------------

FICHE ACTION N° 24

Programme de réduction énergétique et sensibiliser aux bonnes pratiques

Orientation stratégique	Accompagner la transition écologique
Action nom	Développer un programme de réduction énergétique et sensibiliser aux bonnes pratiques
Action n°	24
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	La Ville d'Yssingeaux.
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation thermique des bâtiments : les Aubépines, gymnase de Montbarnier, EJM, MSL, boulodrome, Foyer rural. - Plan lumière : mise en place de lampes à LED afin de réduire la pollution lumineuse en ville - Engager une réflexion sur le photovoltaïque sur les bâtiments et les espaces publics. - Verdir la ville : plantations rue George Clémenceau, garde-temps mais également dans l'ensemble des futurs aménagements. - Plan de sensibilisation auprès de l'ensemble de la population pour la préservation de l'environnement : plan de communication (recyclage des déchets, l'utilisation du composte, la démarche zéro déchet, lutte contre le gaspillage d'eau et d'énergie, etc.) et animation tout public sur ses thématiques.
Partenaires	Des financements peuvent être demandés : Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), Le programme ACTEE – Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique – DETR – Région Auvergne-Rhône-Alpes – CD43 – SDE43
Dépenses prévisionnel/définitif	Travaux d'isolation : menuiserie, toiture, ...
Plan de financement prévisionnel / définitif	MSL (boulodrome) : 365 000 € TTC / financement régional à hauteur de 62 600 € Aubépines : 312 000 € TTC avec un financement régional à hauteur de 100 000 € Plan lumière : 100 000 € par an Végétalisation de la rue Georges Clémenceau : 65 000 € MSL (salle coupe du monde et partie centrale du bâtiment) : 1 M€
Calendrier	Court terme
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Etudier les consommations avant et après travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Aujourd'hui les enjeux de transition énergétique et écologique sont au cœur des réflexions. Les collectivités ont la responsabilité, entre autres,



	<p>de relever ces défis. Organisatrice des activités sur leur territoire, la collectivité est l'échelon idéal pour mettre en place un plan d'action efficaces pour préserver l'environnement et la mieux placée pour mobiliser les acteurs de son territoire.</p> <p>Dans l'objectif de répondre aux normes énergétiques et réduire l'impact environnement des activités humaines, la collectivité a donc son rôle à jouer.</p>
Annexes	



Orientation 6 : Maîtriser le développement économique local

Action 25 : Accueillir et suivre les porteurs de projet

Constats, enjeux, objectifs

La Communauté de Communes des Sucs a un rôle d'accueil, d'accompagnement et de conseils auprès des porteurs de projet. Elle est le « guichet unique du territoire », souhaité par les élus. Elle est l'intermédiaire entre les porteurs de projets, les différents partenaires (CCI, CMA, agence régionale économique, Initiative Haute-Loire, etc.) et les propriétaires.

Mode opératoire

- Échange téléphonique, mail, et/ou rencontre entre le responsable du service économie à la Communauté de communes et le porteur de projet pour présenter le projet (local ou terrain, situation, surface, type d'activité,...).
- Selon le projet, la Communauté de communes peut orienter le porteur de projet vers les différents partenaires.
- Le service économie de la Communauté de communes tient un observatoire des locaux disponibles depuis de longues années : possibilité de mise en relation du porteur de projet avec un ou des propriétaires potentiels dont le ou les locaux correspondent aux critères du porteur de projet.

Gouvernance et financement

La Communauté de communes accompagne le porteur de projet. Afin de soutenir le projet, elle peut l'orienter vers des éventuelles aides économiques afin qu'il puisse bénéficier de subventions.

Temporalité de mise en œuvre

Court terme	Moyen terme	Long terme
-------------	-------------	------------



Orientation 6 : Maîtriser le développement économique local

Action 26 : Actualiser et suivre l'observatoire des locaux économiques vacants

Constats, enjeux, objectifs

La Communauté de communes des Sucs tient à jour un observatoire des locaux économiques qui recense les locaux commerciaux, artisanaux et industriels, vacants. Cet observatoire a pu être mis à jour en 2022 avec l'aide de la manager de commerce et de la chargée de mission Petites Villes de Demain.

L'observatoire est classé selon les locaux économiques (industriels, artisanaux, commerciaux et tertiaires à connaissance CCDS) à vendre, à louer, et les fonds de commerce à vendre.

Objectifs :

- Mettre en relation entre offre et demande après avoir tenté d'accompagner au mieux le porteur de projet
- Diminuer la vacance commerciale
- Identifier les activités manquantes
- Trouver des porteurs de projet potentiels

Mode opératoire

- Repérage terrain des locaux vacants
- Contact avec les propriétaires pour comprendre la vacance et connaître l'objectif du propriétaire (location, à vendre, transformer en logement, travaux,...)
- Une fiche type de local vacant est remplie avec les informations suivantes : type de local, adresse, surface, prix du loyer ou prix de vente, coordonnées du propriétaire, photo du local, observations/remarques.

Gouvernance et financement

La Communauté de communes gère cet observatoire des locaux vacants en lien avec la manager de commerce et la chargée de mission Petites Villes de Demain.

Temporalité de mise en œuvre

Court terme	Moyen terme	Long terme
-------------	-------------	------------



Orientation 6 : Maîtriser le développement économique local

Action 27 : Soutenir les entreprises par des aides économiques directes

Constats, enjeux, objectifs

La stratégie économique de la CC des Sucs est basée sur 3 axes :

- Maintenir les activités économiques existantes
- Maintenir un ration emplois / habitants
- Diversifier le tissu économique

La CC des Sucs a défini une stratégie économique locale dès 2003 tournée autour de l'accueil foncier / l'immobilier et les aides directes afin de permettre de maintenir des activités économiques, leur développement, voire de l'exogène, et tenter de maintenir un ration emplois / habitants sur le territoire le meilleur possible.

L'autre enjeu est à la diversification du tissu économique essentiellement basé sur la TPE et maintenir / développer les activités de centre bourg.

Ainsi, suite aux différents dispositifs mis en place depuis 2005 (OCM, fond AOSTE, etc.), la CC des Sucs possède actuellement plusieurs dispositifs.

Pour rappel, le chef de file en matière d'aides économiques est la Région Auvergne Rhône Alpes. Une convention avec autorisation d'apporter des aides aux entreprises par les EPCI (et/ou communes) est ainsi obligatoire.

La Communauté de Communes des Sucs possède ainsi les dispositifs suivants :

- Fond d'Investissement Local des Sucs : il se concrétise par des subventions à l'investissement pour les activités de centre-bourg.
- Avances Remboursables (ARA) : dispositif prévu mais non activé à ce jour car une convention est passée avec Initiative Haute-Loire 43.
- Convention Initiative Haute-Loire 43 : prêt à taux zéro à la personne, période de 2008 à 2020 (nouvelle convention en 2020 d'adhésion avec des conditions différentes).

Mode opératoire

- Montage du dossier de l'entreprise par les partenaires



Gouvernance et financement

Le financement est partagé selon les aides. Les différents financeurs qui viennent en complément de la CC des Sucs sont les suivants : FISAC, AOSTE, Département, Région, LEADER.

La gouvernance dépend des aides. Pour le prêt à taux zéro, une convention est passée entre IHL43 et la CC des Sucs.

Temporalité de mise en œuvre

Court terme	Moyen terme	Long terme
-------------	-------------	------------



Orientation 6 : Maîtriser le développement économique local

Action 28 : Renouveler la convention CCDS CCI CMA

Constats, enjeux, objectifs

La CCDS avec la CCI et la CMA souhaitent continuer à agir et reconduire leur partenariat historique dans le cadre du développement et de l'accompagnement personnalisé des entreprises situées sur le territoire de la Communauté de Communes des Sucs, sur leurs problématiques actuelles s'inscrivant au sein de la Responsabilité Sociétale des Entreprises notamment autour des thèmes majeurs suivants : Environnement, Numérique, Ressources Humaines, Transmission, Labellisation.

Les objectifs de ce partenariat :

- Mutualiser et activer les moyens et compétences de chacun sur des problématiques spécifiques des entreprises au cas par cas,
- Identifier les thèmes majeurs sur les besoins et attentes des entreprises du territoire,
- Permettre une « montée en gamme » des entreprises locales qui le souhaitent en répondant et en anticipant les attentes de la clientèle d'aujourd'hui et de demain,
- Conseiller et accompagner de manière personnalisée les entreprises de la CCDS avec la mise en place de plans d'actions individualisés répondant aux attentes spécifiques de chaque entreprise du territoire,
- Financer les actions via des dispositifs existants (Ademe, etc.) et compléter par le soutien de la CCDS pour apporter plus de moyens sur le territoire et aussi permettre efficacité et efficience,
- Permettre une stratégie de communication locale sur des dispositifs sur du moyen terme,
- Permettre d'activer et de travailler avec d'autres partenaires selon les thématiques affichées ensemble,
- Avoir un plan de financement pluriannuel et donc une visibilité pour les partenaires financiers,
- Travailler des actions collectives sur le territoire qui seront étudiées au cas par cas, en élargissant éventuellement les partenaires (par exemple, panneaux photovoltaïques sur les bâtiments industriels, station gaz-hydrogène pour les professionnels, métiers d'art, etc.),
- Avoir une ligne de conduite d'actions économiques priorisées sur 3-4 ans minimum, en s'inscrivant dans les attentes des élus et des entreprises, des dispositifs tels que Petites Villes de Demain, Territoire d'Industrie, etc., s'inscrivant au sein de la stratégie économique locale.

Mode opératoire



- La mise en œuvre est basée sur une convention à « tiroirs » (missions) sur les différentes thématiques et donc selon les besoins spécifiques des entreprises dans le temps.
- Des bons de commandes sont formalisés par la CCDS, correspondant à un ordre de mission prévue au sein de la convention.
- L'ordre de mission porte sur un besoin exprimé par l'entreprise du territoire communautaire sur une des thématiques de la convention.

Gouvernance et financement

La CCDS, CCI43 et CMA43 se réunissent pour suivre l'avancé de l'opération. Un comité de suivi technique est mis en place, composé de techniciens des chambres, de la CCDS et des élus référents, ainsi que d'autres partenaires, afin de faire le point sur les engagements et les adapter aux besoins et au contexte économique du moment.

Les principes sont les suivants et sont classés par ordre de priorité :

- 1) Intervention dans les champs d'activités de la CCI et de la CMA,
- 2) Activer les dispositifs juridiques, techniques, financiers existants ou à venir,
- 3) Activation de la convention partenariale.

L'ensemble des prestations décrites dans la convention avec les coûts attribués sont regroupées dans un tableau financier. Le paiement est effectué après l'envoi du bilan, validé par la CCDS, en début d'année suivant l'intervalle.

Temporalité de mise en œuvre

Court terme	Moyen terme	Long terme
-------------	--------------------	------------

La convention partenariale est signée pour 4 ans, de 2022 à 2026.



Orientation 6 : Maîtriser le développement économique local

Action 29 : S'engager dans une démarche d'économie numérique

Constats, enjeux, objectifs

La démarche numérique économique a été engagée par la CCDS avec l'aide d'un prestataire en février-mars 2020. Sur le volet économique, il a été réalisé des entretiens individuels avec 100 entreprises des Sucs (commerçants / artisans), deux réunions avec les commerçants et artisans à Yssingeaux et Retournac, trois expériences d'accompagnement d'entreprise locale, une importante veille extérieure ainsi qu'une prospective en matière de numérique. Cette étude a fait ressortir le besoin important de visibilité numérique. Malgré le contexte sanitaire, la demande liée à la e-notoriété l'a emporté sur le e-commerce.

Les objectifs de l'étude :

Pour les consommateurs :

- Consommer localement si possible, voir faire travailler localement, «le made in local» : pour cela, connaître les commerces et activités locales (annuaire) et contacts,
- Avoir une référence numérique locale en terme économique (la bonne échelle aujourd'hui est celle de la CCDS),
- Trouver des contacts entreprises pour réaliser des devis-travaux (cas du BTP par exemple),
- Trouver les commerces sur place (géolocalisation, environ 30% des utilisateurs smartphones),
- Demain trouver des opportunités commerciales (chèques cadeaux par exemple).

Pour les entreprises :

- Se faire connaître de façon simple (vitrine), pas cher, et en respectant chaque identité personnelle du commerce. Ne pas reproduire un «amazon local» car perte d'identité, non concurrentiel, commissions et masse critique nécessaire insuffisante (modèle fragile),
- Gestion clientèle facile (valoriser la donnée),
- Avoir confiance en l'outil : outil garanti dans le temps (car investissement du chef d'entreprise), avec maîtrise des données (gestion clientèle) et sécurité du site pour les clients,
- Demain base d'un travail collectif (animations diverses), avec l'aide des associations.



Pour la collectivité locale :

- Le «made in local» nécessite la présence de nombreux commerces-artisans (masse critique),
- Une aide directe aux commerces locaux sur ce volet par l'accompagnement personnalisé,
- Une image dynamique du territoire,
- Construire un patrimoine informationnel (premier pas vers un «big data territorial») et ouvrir la voie à une gouvernance locale de la donnée,
- Un secteur du numérique aujourd'hui très anarchique, le but est ainsi de permettre aux entreprises de s'appuyer sur un outil sûr et fiable dans le temps, associant chaque entreprises quelque soit le stade d'avancée de ce dernier sur le numérique,
- Socle d'un travail collectif qui pourra se développer sur de nombreuses actions : bulletin dédié auprès des habitants (rupture numérique/clientèle), chèques cadeaux (monnaie locale), carte fidélité, etc.

Les enjeux de l'étude :

Ce projet n'est pas de créer un «mini Amazon» mais de présenter de manière exhaustive les acteurs économiques locaux en valorisant :

- Le territoire des Sucs
- Le commerce de proximité
- L'humain
- Le savoir-faire et le conseil

Mode opératoire

Le projet e-numérique des Sucs est une démarche globale qui se décline de la manière suivante :

- Création d'un site «e-galerie locale» selon la promesse marketing : «un savoir-être, un savoir-faire, des achats locaux et de qualité», site dont la CCDS devra conserver la main (données, évolution, etc.).
- Intégrer une animation de la future plateforme avec la création d'une charte d'adhésion à destination exclusive des professionnels commerces-artisans (entreprise dont CA majoritaire sur activité principale commerciale, point de vente sur le territoire, inscrit CCI-CMA, etc) et suivi des adhésions et du respect de la charte et de la maintenance du site.
- Intégrer un volet d'accompagnement personnalisé des entreprises (conseil et accompagnement de premier niveau sur des outils gratuits possibles dans un premier temps).



- Mettre en place et animer un plan de communication-marketing.
- Accompagner sous forme de subventions spécifiques, les entreprises souhaitant aller plus loin sur de l'investissement numérique.
- Intégrer les chambres consulaires sur le volet formation locale à développer.
- Travailler sur des outils complémentaires à la future plateforme (carte fidélité, chèques cadeaux, etc).
- Évaluer la démarche dans le temps.

Gouvernance et financement

La Communauté de Communes des Sucs est maître d'ouvrage, accompagné d'un prestataire pour le volet économique et e-numérique. Le prestataire de la création de la vitrine numérique est l'Agence OFF.

Temporalité de mise en œuvre

Court terme	Moyen terme	Long terme
-------------	-------------	------------



Orientation 6 : Maîtriser le développement économique local

Action 30 : Réviser le schéma économique des zones d'activités

Constats, enjeux, objectifs

Au vu de l'absence de foncier économique existante et adaptée et au vu des demandes d'installation d'entreprises non satisfaites, la CC des Sucs a approuvé par délibération en 2020 une révision du schéma des zones d'activités communautaires de 2007. C'est le premier EPCI du Département à avoir mis en place un tel schéma.

Plus de 10 ha ont été sollicités depuis janvier 2021 en foncier économique (hors demandes de locaux), en contact au sein de la CCDS, hors réservations en cours. Ces contacts sont soit des entreprises du territoire où des solutions sont recherchées sur leurs sites existants (ou terrains privés), soit des projets qui ne pourront être accueillis par insuffisances foncières notamment, soit enfin des projets trouvant des solutions à l'extérieur de la CC des Sucs (plusieurs scénarios étudiés).

Suite au SCOT du Pays de la Jeune Loire de 2017, la CC des Sucs a aujourd'hui et jusqu'en 2035, une consommation d'espace pour les ZA à hauteur de 32 ha environ.

Les objectifs :

- Maintenir et développer les entreprises locales
- Accueillir de nouvelles activités en priorisant l'immobilier / le foncier économique privé

Mode opératoire

- Étude interne avec définition des besoins et cartographies

Gouvernance et financement

La gouvernance est partagée entre la CC des Sucs et les 9 communes.

Le financement appartient à la CC des Sucs, la «*création, aménagement et entretien de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale*» fait partie de ses compétences dans le cadre des actions de développement économique.

Temporalité de mise en œuvre

Court terme	Moyen terme	Long terme
-------------	-------------	------------



Orientation 6 : Maîtriser le développement économique local

Action 31 : Soutenir la politique en matière d'immobilier d'entreprise

Constats, enjeux, objectifs

La CC des Sucs, en lien avec le Département de la Haute-Loire, contribue à l'aide à l'immobilier d'entreprise dans le cadre de création-développement des bâtiments économiques (priorité par rapport au foncier).

La CC des Sucs a la compétence mais n'a pas mis en place de dispositif directement au vu des budgets conséquents. Le Département, suite à la loi NOTRe, s'est saisi de cette politique en soutenant les EPCI souhaitant participer à un dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises. Ainsi, de 2018 à 2021, par délégation partielle, la CC des Sucs a délégué un dispositif d'aide immobilier (règlement d'intervention départemental) avec un co-financement communautaire, sur la création-développement des bâtiments économiques (+ de 35 000 m² couverts aidés).

Aujourd'hui, les EPCI et la CC des Sucs sont en attente de la position départementale sur une suite éventuelle à ce dispositif.

Les objectifs de l'EPCI :

- Favoriser l'accueil et le développement des entreprises sur le territoire communautaire, par un soutien à l'investissement immobilier,
- Recherche un partenariat efficace et efficient avec les différentes collectivités locales pouvant soutenir sa démarche afin de définir une véritable politique économique locale cohérente.
- Prioriser le développement endogène sur site afin de diminuer la consommation d'espace.
- Sensibiliser aux énergies des bâtiments

Mode opératoire

- Règlement d'intervention Département et EPCI (bâtiments de +250m²).
- Suivi des dossiers par le Département

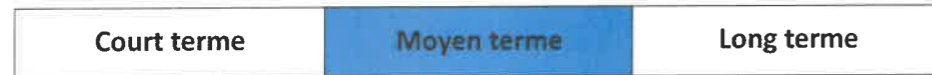
Gouvernance et financement

La CCDS a délégué partiellement la compétence au Conseil Départemental, en aide directe avec une gestion départementale des dossiers.

Le montant des aides pouvait aller jusqu'à 120 000 € par dossier pour le Département et 5 000 € par dossier pour la CC des Sucs (2000 € par dossier le long de la RN88 et 5000 € en dehors de l'axe RN).



Temporalité de mise en œuvre





Orientation 6 : Maîtriser le développement économique local

Action 32 : Requalifier les sites et friches

Constats, enjeux, objectifs

Un recensement interne des friches industrielles est en cours sur la collectivité. La CC des Sucs dispose des premières conclusions qui montrent notamment la quasi absence de telles friches.

Un à deux sites privés existants semblent difficiles à faire évoluer.

Mode opératoire

- Pour la commune de St Maurice de Lignon : un projet communal est actuellement en cours sur une friche industrielle (friche Bardon) avec un projet de dépollution puis reconstruction à terme.
- Pour la commune d'Araules : l'ancien VVF. La commune avait lancé un appel à projet et rencontré quelques porteurs de projet mais qui n'ont pas abouti à ce jour.

Gouvernance et financement

Temporalité de mise en œuvre

Court terme	Moyen terme	Long terme
-------------	-------------	-------------------

FICHE ACTION N° 33

Réaménagement du camping de Choumouroux d'Yssingeaux

Orientation stratégique	Développer une offre touristique, culturelle, de services et valoriser le patrimoine.
Action nom	Réaménagement du camping de Choumouroux d'Yssingeaux
Action n°	33
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	La Ville d'Yssingeaux.
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un groupe de travail - Recrutement d'une entreprise et/ou mobilisation des agents techniques municipaux pour la réalisation de travaux (aménagement de la zone d'entrée du camping, débroussailler la partie « foret » pour créer un espace récréatif et ludique, installer de jeux récréatifs en bois pour garder l'esprit « nature » du camping, rénovation des espaces sanitaires.
Partenaires	La Région et le Département peuvent être des partenaires pour développer l'attractivité touristique d'Yssingeaux via l'aménagement du camping.
Dépenses prévisionnel/définitif	Rénovation des sanitaires Création d'une aire ludique et récréative Réaménagement de la salle hors sac
Plan de financement prévisionnel / définitif	60 000 € HT.
Calendrier	Court terme
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Etudier l'évolution des entrées au camping.
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le camping de Choumouroux d'Yssingeaux existe depuis 40 ans et accueille chaque année de nombreux visiteurs. Dans l'objectif d'améliorer leur séjour, la municipalité souhaite réaliser des travaux d'embellissement. Le projet consiste donc à aménager le camping avec la création d'un espace récréatif et ludique agréable sur la zone attenante jusqu'ici non utilisée. Cet espace nature permettra d'agrandir la zone de loisir des résidents du camping et notamment leur permettre d'accéder à un espace ombragé et récréatif via la création de cheminements piétons.</p> <p>Ce projet d'aménagement du camping confortera le développement touristique de la commune et stimulera le commerce local de la commune.</p>



FICHE ACTION N° 34

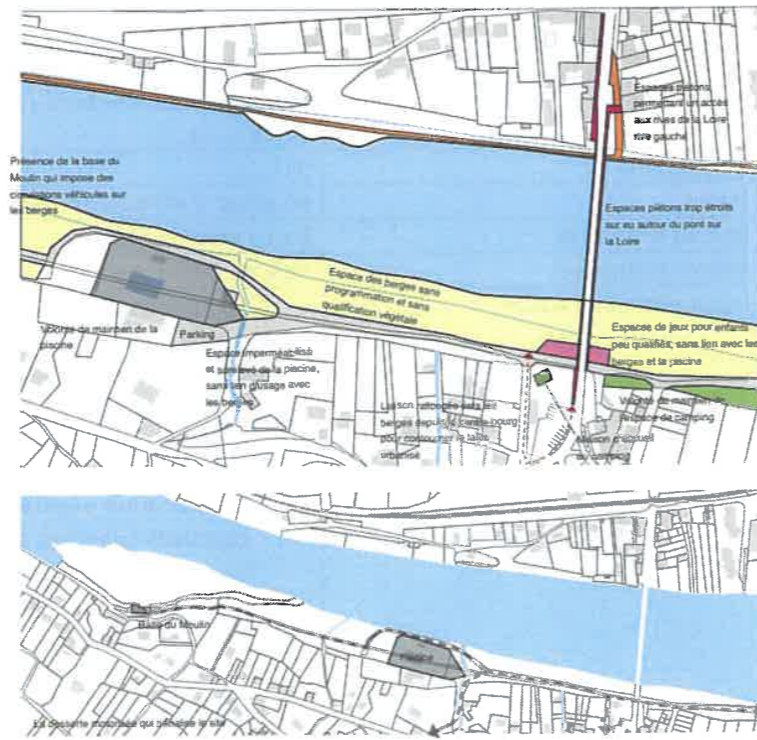
Aménagement des bords de la Loire et réhabilitation de la base de loisirs à Retournac

Orientation stratégique	Développer une offre touristique, culturelle, de services et valoriser le patrimoine.
Action nom	Aménagement des bords de la Loire et réhabilitation de la base de loisirs à Retournac
Action n°	34
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Ville de Retournac
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Equiper les berges avec des éléments de mobiliers de jeux, table de pique-nique, bancs qui invitent à leur usage. - Choisir des éléments de mobilier dont le scellement est compatible avec les effets du courant lors des crues (résistance à l'arrachement et aux embâcles), résistants à des périodes de submersion et dont la forme respecte le cadre naturel de la vallée. - Densification végétale de la berge en rive droite avec essences de ripisylves adaptées aux sols engorgés et permettant de maintenir la terre en berge et de limiter l'érosion. - Installation d'une signalétique informative et pédagogique sur le milieu fluvial (faune et flore). - Partenariats possibles à établir avec des associations de protection de la nature pour des promenades commentées des bords de Loire - Rénovation de la base de loisir, dîte du Moulin.
Partenaires	Communauté de communes des Sucs, Conseil départemental, Conseil Régional et Etat.
Dépenses prévisionnel/définitif	600 000 € HT.
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Court terme
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Programme LEADER et programme avenir montagne
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de touriste à l'année (suivi Office du Tourisme)
Conséquence sur la fonction de centralité	L'offre touristique est à développer à Retournac notamment autour des bords de Loire. En effet, faire des berges de Loire un espace lisible en matière de loisirs de pleine nature, avec un niveau d'équipements adapté et dans une forme confortant l'identité naturelle du site redynamiserait l'attractivité touristique. L'objectif est donc d'accompagner l'appropriation de l'espace par les usagers et les touristes en valorisant le potentiel environnemental des berges en adéquation avec le régime hydraulique du fleuve (érosion forte des berges en périodes de crues notamment) et le cadre imposé par le PPRNI. L'objectif est également



d'enrichir la programmation « loisirs » des bords de Loire d'une dimension pédagogique, renseignant les promeneurs sur les caractéristiques de ce milieu fluvial. Par exemple, intégrer les rives de Loire dans les itinéraires de découverte touristique du centre-bourg, pour valoriser les complémentarités ville-nature qui le caractérisent.

Annexes



FICHE ACTION N° 35

Valoriser le patrimoine historique de la ville

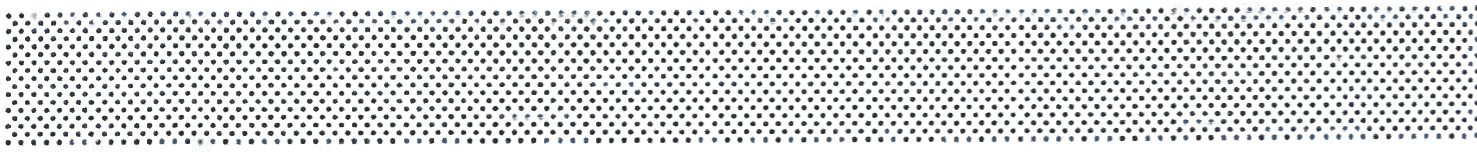
Orientation stratégique	Développer une offre touristique, culturelle, de services et valoriser le patrimoine.
Action nom	Valoriser le patrimoine historique de la ville
Action n°	35
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	La Ville d'Yssingeaux.
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un groupe de travail - Création d'un support de communication pérenne pour faire découvrir les différents lieux historiques de la ville (panneaux) - Création d'un support de communication évolutif dans le temps (support papier, carte touristique « Flâneries yssingelaises ») - Réflexion sur des activités pour animer la démarche (jeu de piste, espace game, carte au trésor, etc.)
Partenaires	L'Office de Tourisme
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Court terme
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Enquête de satisfaction auprès des touristes et des yssingelais. Evaluer l'impact de cette signalétique sur l'activité des commerçants.
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La valorisation du patrimoine historique permet de renforcer l'attractivité touristique à Yssingeaux et notamment dans le centre-ville là où le patrimoine historique est important.</p> <p>La réalisation de flânerie urbaine incite à la déambulation du centre-ville en découvrant les commerces et le patrimoine historique grâce à des photos anciennes. Cela permet également de se rendre compte de l'évolution de la ville et des usages du patrimoine.</p>
Annexes	



FICHE ACTION N° 36

Créer une nouvelle offre récréative et culturelle pour tous au château Michel à Yssingaux complémentaire à celle existante

Orientation stratégique	Développer une offre touristique, culturelle, de services et valoriser le patrimoine.
Action nom	Créer une nouvelle offre récréative et culturelle pour tous au château Michel complémentaire à celle existante.
Action n°	36
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	La Ville d'Yssingaux.
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un groupe de travail participatif (habitants, associations, acteurs de la vie culturelle, seniors, adultes, jeunes) - Proposition d'animations et d'offres culturelles : micro-folie musée numérique, jeux virtuels, jeux vidéo, expositions de photographies, etc. - Réalisation des travaux de rénovation du Château Michel - Création d'un réseau partenaires
Partenaires	L'Etat, la Région, la DRAC, le Département, la CAF peuvent être des partenaires pour développer l'attractivité touristique d'Yssingaux via la mise en place d'une offre culturelle au château Michel.
Dépenses prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'une ludothèque - Développement de la micro-folie avec une spécialité sur le jeu vidéo et la réalité virtuelle - Création d'une salle d'exposition - Création d'un espace muséal
Plan de financement prévisionnel / définitif	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes : programmiste, architecte, ... : 30 000 € - Travaux d'aménagement du château Michel : 600 000 € - Aménagement scénographique : 50 000 € - Création d'un bâtiment pour salle d'exposition : 500 000 €
Calendrier	Court terme
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Evaluer le nombre d'entrée
Conséquence sur la fonction de centralité	La municipalité est propriétaire du château Michel situé en centre-ville pour en faire un lieu de rencontre ouvert à tous les yssingelais et aux visiteurs. Ce lieu, ouvert sur la ville et pour tous, est aussi un lieu de création artistique, de transmission et d'échanges. Représentatif du patrimoine local, cette bâtisse ouvrira ses portes autour d'une multitude d'animations et d'offres culturelles en complément des équipements existants.



	Il sera un des éléments d'un parcours culturel et ludique pour découvrir la ville et redynamiser le centre-ville.
Annexes	

FICHE ACTION N° 37

Restructuration de l'espace de la maison des sports et des loisirs à Yssingeaux

Orientation stratégique	Développer une offre touristique, culturelle, de services et valoriser le patrimoine.
Action nom	Restructuration de l'espace de la maison des sports et des loisirs (MSL)
Action n°	37
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	La Ville d'Yssingeaux.
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Rénovation thermique et phonique de la MSL - Restructuration de l'espace pour accueillir différentes activités sportives - Créer un point de vie et de rassemblement des associations seniors
Partenaires	DETR
Dépenses prévisionnel/définitif	350 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Court terme
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Evaluer le nombre d'entrée, le nombre de manifestations réalisées.
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La maison des Loisirs et des Sports accueille de nombreuses salles pour les manifestations des associations ou des activités sportives ainsi que le boulodrome.</p> <p>L'objectif est de rénover et valoriser cet espace tout en conservant l'authenticité du bâtiment afin de renforcer son usage.</p> <p>La création d'un espace pour les associations seniors permettra de renforcer le tissu associatif de la commune.</p>
Annexes	



FICHE ACTION N° 38

Elaborer un diagnostic local de santé et approche prospective à Yssingaux

Orientation stratégique	Développer une offre touristique, culturelle, de services et valoriser le patrimoine.
Action nom	Elaborer un diagnostic local de santé et approche prospective
Action n°	38
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	La Ville d'Yssingaux.
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un groupe de travail - Mise en place d'un observateur des locaux de santé disponibles sur le territoire
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Court terme
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Assurer un suivi des locaux de santé.
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le maintien des services santé est primordial pour la population. Par ailleurs, les services de santé permettent de générer du flux et sont un élément majeur dans l'attractivité d'une ville.</p> <p>La ville d'Yssingaux possède une population vieillissante et doit donc remédier aux enjeux de demain en termes de santé.</p>
Annexes	



FICHE ACTION N° 39

Accompagnement à la création d'un programme d'hébergement

Orientation stratégique	Développer une offre touristique, culturelle, de services et valoriser le patrimoine.
Action nom	Accompagnement à la création d'un programme d'hébergement
Action n°	39
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Ville de Retournac
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement d'une étude préalable de dimensionnement de l'offre et du montage à prévoir. - Création et aménagement du terrain en vue de l'accueil d'un programme d'hébergement touristique en gradin sur la vallée respectant la trame parcellaire et le bocage empierré (attention au terrassement nécessaire qui devra prendre en compte une insertion fine).
Partenaires	Partenariats privés, Maison départementale du tourisme
Dépenses prévisionnel/définitif	1 200 000 € HT.
Plan de financement prévisionnel / définitif	Programme LEADER
Calendrier	Moyen terme
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Programme avenir montagne
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'offre d'hébergement touristique est faible à Retournac par rapport au territoire élargi, tant en termes d'hôtellerie (aucun lit d'hôtellerie commerciale conventionnelle), que de camping. Le site ciblé a été acquis par la ville. En belvédère sur la vallée, et à très grande proximité du centre-bourg, il présente des qualités évidentes pour une valorisation touristique. L'objectif est donc d'offrir une possibilité d'extension à l'hébergement touristique et notamment en hébergement type camping, ou de logement individuel léger de type : chalet, bungalow, yourtes, mini-maisons et refuges de nuits atypiques.</p> <p>La surface du site est d'environ 8 000 m² et peut viser un objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 chalets ou logements légers - 25 emplacements conventionnels
Annexes	



Orientation 7 : Développer une offre touristique, culturelle, de service et valoriser le patrimoine

Action 40 : Refonder la stratégie touristique à l'échelle communautaire

Constats, enjeux, objectifs

Suite aux changements que le COVID a pu engendrer, le service tourisme de la CC des Sucs doit se repositionner vis à vis des nouveaux modes de consommation des clients. Le site internet de l'Office de Tourisme et le plan de communication ont été élaborés il y a plus d'une dizaine d'années, il est donc nécessaire de réfléchir à une nouvelle stratégie du tourisme sur le territoire des Sucs.

La complexification de la taxe de séjour a également amené le besoin de mettre en place un logiciel afin d'avoir une meilleure gestion en interne ainsi que simplifier le travail du gestionnaire et du prestataire.

Objectif de la refonte du site internet de l'Office de Tourisme :

- Faire gagner le territoire en visibilité pour attirer les touristes

Objectifs du logiciel taxe de séjour :

- Utiliser les données pour réaliser des statistiques et se positionner sur les actions de communication
- Disposer des retombées économiques

Mode opératoire

- Travail sur le plan de communication/marketing
- Mise en place d'un nouveau site internet à l'Office de Tourisme
- Choix et mise en place d'un logiciel taxe de séjour

Gouvernance et financement

Cette action est conduite par le service tourisme de la Communauté de Communes des Sucs.

Elle est financée par la Communauté de Communes des Sucs et subventionnée par le Département et la Région.



Temporalité de mise en œuvre

Court terme	Moyen terme	Long terme
-------------	-------------	------------

La mise en place du logiciel taxe de séjour est prévue pour janvier 2023.

La mise en ligne du nouveau site de l'office de tourisme est prévue pour avril 2023.



Orientation 7 : Développer une offre touristique, culturelle, de service et valoriser le patrimoine

Action 41 : Faire évoluer le site écotouristique de Lavalette

Constats, enjeux, objectifs

Afin de faire évoluer Lavalette, une stratégie pour le site écotouristique a été définie.

Elle est axée sur les priorités suivantes :

- Développer l'accueil des écoles, en particulier du territoire au sein de la seule base de voile départementale, et ainsi faire revenir les écoles du territoire pour qu'ils pratiquent la voile au lac de Lavalette et non plus au lac de Devesset.
- Favoriser l'accueil des familles dans le cadre de la stratégie écotouristique diversification pleine nature 4 saisons. Ainsi, il pourra être prévu de faire évoluer les activités nautiques et prévoir des activités terrestres pour pallier à des évènements difficilement maîtrisables (cyanobactéries, baisse du niveau d'eau...), mais aussi pouvoir proposer une offre d'activités sur le site toute l'année (VTT, trottinette, tir à l'arc...).

De façon transversale, il est proposé que Lavalette s'inscrive pleinement au sein du territoire. Il sera donc regardé de développer des projets en liens avec d'autres équipements tels que la Via Fluvia, la passerelle himalayenne, etc.

Mode opératoire

- Garder le fonctionnement en régie sur la base nautique
- Montage possible d'appels à projets privés (exemple location de VTT électriques)
- Investissement par le syndicat dans le matériel nautique
- Exploitation privée de la partie restauration
- Renouvellement et recherche de labels
- Réhabilitation d'hébergements à destination des familles



Gouvernance et financement

Cette action est conduite par le Syndicat Mixte de Lavalette donc la Communauté de Communes des Sucs est adhérente.

Pour faire vivre le site, une personne sera recrutée avec des compétences à la fois pour encadrer les activités nautiques pour des écoles, mais aussi pour mener des actions hors d'eau et gérer l'ensemble du site dans sa globalité.

Temporalité de mise en œuvre

Court terme	Moyen terme	Long terme
-------------	-------------	------------



Orientation 8 : Amélioration du cadre de vie

Action 42 : Réfléchir à la compétence eau et assainissement

Constats, enjeux, objectifs

La compétence eau et assainissement devra obligatoirement être assurée par les communautés de communes au plus tard en 2026.

La CC des Sucs souhaite définir une ligne de conduite communautaire en vue de la prise de cette compétence et engage une réflexion sur la mise en place d'un nouveau syndicat fusionné à travers des COPIL régulièrement organisés afin que la collectivité soit opérationnelle à cette échéance.

La prochaine échéance est en septembre 2022 pour valider ou pas le projet de fusion avec le SELL. Le Préfet souhaite faire un point sur le dossier Eau et Assainissement avec les EPCI en octobre 2022.

Pour la CC des Sucs, la mise en place estimée du nouveau syndicat fusionné est prévue au 1^{er} janvier 2024.

Les échéances annoncées par le SELL étant trop proches pour que les collectivités concernées sur notre territoire puissent se prononcer sur le projet de fusion, la CC des Sucs souhaite que les communes concernées sur notre territoire puissent signer des conventions de prestation de service avec le nouveau syndicat. Cela permettrait d'assurer la continuité du service, dans l'attente de la mise en œuvre du projet d'exercice des compétences Eau et Assainissement par la Communauté de Communes des Sucs.

Les objectifs :

- Mutualiser l'exercice de la compétence
- Avoir une connaissance parfaite des réseaux pour une meilleure gestion environnementale, technique, financière

Mode opératoire

- Réflexion par la CC des Sucs sur le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage (dossier complexe sur les volets technique, juridique, financier, RH)
- Mise à jour des données eau et assainissement collectées, cartographiées / recollement en classe A en lien avec le service SIG
- Présentation des enjeux et du contexte local



Gouvernance et financement

Gouvernance : la CC des Sucs en lien avec les différents syndicats.

Temporalité de mise en œuvre

Court terme	Moyen terme	Long terme
-------------	-------------	------------

**ANNEXE 4 : MAQUETTE FINANCIERE ANNUELLE
RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN
POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SUCS, YSSINGEAUX ET RETOURNAC**

ANNEE 2023

Au titre de l'année budgétaire 2023, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur
Elaborer un PCAET	PETR de la Jeune Loire	95 800€	6 544,58€	19 632,50€	16 000€ - Leader 5094,21€ - CCHL 12 762,33€ - CCLS 19 218,56€ - CCMVR 5 137,10€ - CCPM 11 411,02€ - CCDS	Validé
Mener une étude pré-op OPAH à l'échelle communautaire	CC des Sucs	41 830 €	10 457 €	0	10 548 € - Banque des Territoires 20 915 € ANAH	Validé
Participer à l'appel à projet Sequoia (programme ACTEE)	CA du Puy-en-Velay CC des Sucs Puy-en-Velay Yssingaux	1 539 100 €	722 900 € CCDS 141 325€	NC	476 200 €	En cours

Adhérer au dispositif Mobi'Pouce	PETR de la Jeune Loire	256 000 €	11 600,03€ CCDS – 26 011,04 €	128 000 €	En cours
Démarche économique numérique	CC des Sucs	Entre 10 000 et 15 000 €	NC	Région – 50 000 € sur 4 ans	En cours
Renouveler la convention CCDS CCI CMA	CC des Sucs		CCDS entre 30 000 et 50 000€/an		
S'engager dans un SPPEH	Adhésion CCDS		0,15€ /habitant/ EPCI/an		
Rénovation de la place Boncompain et valorisation de l'espace piéton.	Retournac	1 500 000 € HT			
Attirer les porteurs de projet pour redynamiser le commerce en centre-ville.	Retournac	100 000 € HT			
Requalification incitative du bâti de l'avenue de la gare.	Retournac	90 000 €			
Accompagnement à la création d'un programme d'hébergement.	Retournac	1 200 000 € HT			
Démolition stratégique de l'angle des rues de la poste et de la République.	Retournac	30 000 € HT			
Amenagement des bords de la Loire et réhabilitation de la base de loisirs.	Retournac	600 000 € HT			
Mettre en continuité le centre-bourg avec un schéma cyclable à plus grande échelle.	Retournac	2 108 000 € HT			

Implantation de boutiques test	Yssingaux	50 à 80 000€ l'unité	100 %			
Habillage des vitrines vacantes	Yssingaux	2 à 3 000 €	100 %			
Charte des devantures commerciales et terrasses	Yssingaux	6 000 €	100 %			fin. étude par les crédits PVD - CDC / CD43
Plan d'acquisition et réhabilitation des locaux commerciaux stratégiques	Yssingaux	Entre 30 et 90 000 € par local	100 %			
Prospection et implantation d'activités à forte valeur ajoutée	Yssingaux	Entre 10 et 15 000 €	100 %			
Développer un programme en faveur des mobilités actives	Yssingaux	Signalétique : 50 000 € / Travaux de cheminements piétons 20 000€				Fin. sur AP dans la mesure du possible
Mise en place d'une zone 30 et des cheminements doux	Yssingaux	400 000 €				Idem
Programme de réduction énergétique et sensibiliser aux bonnes pratiques	Yssingaux	MSL : 365 000 € - Région 62 600€ / Aubépines : 312 000 € - Région : 100 000€ / Végétalisation de la rue				

Mise en place de dispositifs d'animations temporaires de la Place Foch	Yssingeaux	Georges Clémenceau : 65 000 € / Végétalisation du garde-temps : 100 000 € - dossier Fonds vert Etat à 30%	100 %			
Mise en place d'aménagements de destination pour la Place Carnot et la place du Marché.	Yssingeaux	50 000 €		DETR mobilisable en 2024		
Etude d'évaluation de la satisfaction des consommateurs	Yssingeaux	2 X 5 000 €	100 %			fin. étude par les crédits PVD - CDC / CD43
Réaménagement du camping de Choumouroux d'Yssingeaux	Yssingeaux	60 000 €				
Valoriser le patrimoine historique de la ville	Yssingeaux	NC			Fin. Etat / CD43 sur le patrimoine inscrit et bâti	
Créer une nouvelle offre récréative et culturelle pour tous au château Michel complémentaire à celle existante	Yssingeaux	1 180 000 €			Dossier DETR	

Restructuration de l'espace de la maison des sports et des loisirs	Yssingeaux	1 200 000 €		Dossier DETR ou fonds vert (40%)	
Diagnostic local de santé et approche prospective	Yssingeaux	NC			

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	FNADT	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Autres (préciser)

Fiches actions : ingénierie Communauté de communes des sucs

Orientation 6 : Maîtriser le développement économique local

Action 25 : Accueillir et suivre les porteurs de projet

Action 26 : Actualiser et suivre l'observatoire des locaux économiques vacants

Action 31 : Soutenir la politique en matière d'immobilier d'entreprise

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2023-02-15-00005

Communauté de communes du Pays de
Montfaucon :

Convention cadre Petites Villes de Demain (PVD)
valant Opération de Revitalisation de Territoire
(ORT)

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet

Fabrice BONICEL



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Petites villes
de demain



Riotord



CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN (PVD) VALANT OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT)

ENTRE

La ville de DUNIERES, représentée par Pierre DURIEUX, Maire, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération du Conseil Municipal de DUNIERES en date du 20 décembre 2022,
Ci-après désignée par DUNIERES,

la ville de MONTFAUCON, représentée par François-Régis SABY, Maire, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération du Conseil Municipal de MONTFAUCON en date du 14 décembre 2022,
Ci-après désignée par MONTFAUCON,

la ville de RIOTORD, représentée par Guy PEYRARD, Maire, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération du Conseil Municipal de RIOTORD en date du 14 décembre 2022,
Ci-après désignée par RIOTORD,

Et

la Communauté de Communes du Pays de MONTFAUCON, représentée par Bernard SOUVIGNET, autorisé à l'effet des présentes suivant la décision du Bureau de la Communauté de Communes du Pays de MONTFAUCON en date du 8 décembre 2022,
Ci-après désignée par la Communauté de Communes,

D'une part,

Et

l'Etat, représenté par Monsieur Eric ETIENNE, Préfet de la Haute-Loire, d'autre part,
Ci-après désigné par « l'État »,

ainsi que

Le Département, représenté par Madame Marie-Agnès PETIT, Présidente du Département de Haute-Loire,
Ci-après désigné par « le Département » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

SOMMAIRE

Préambule.....	2
SOMMAIRE.....	3
Article 1 – Objet de la convention	4
Méthode d'élaboration	5
Article 2 - Présentation du territoire	5
Article 3 – Objectifs du territoire / Orientations stratégiques.....	6
Article 4 – Les orientations stratégiques	8
Habitat	8
.....	9
Commerce.....	10
Accessibilité routière	11
Mobilité transport & réseaux connectiques	11
Espaces publics	12
Article 5 – Le plan d'action.....	13
5.1 Les actions.....	13
5.2. Projets en maturation	14
Article 6 – Modalités d'accompagnement en ingénierie	14
Article 7 - Engagements des partenaires	15
7.1. Dispositions générales concernant les financements.....	15
7.2. Le territoire signataire	15
7.3 L'État, les établissements et opérateurs publics.....	16
7.4. Engagements du Département	17
7.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques.....	18
7.6. Maquette financière	18
Article 8 – Gouvernance du programme Petites villes de demain.....	18
Article 9 - Suivi et évaluation du programme	19
Article 10 - Résultats attendus du programme.....	20
Article 11 – Utilisation des logos.....	20
Article 12 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité	21
Article 13 – Evolution et mise à jour du programme	21
Article 14 - Résiliation du programme	21
Article 15 – Traitement des litiges	21
Annexe 1 : Présentation exhaustive du territoire	23
Annexe 2 : Etude Shop'in – Impact crise – juillet 2022	37
Annexe 3 : Les orientations stratégiques et le plan de mandat communautaire	41
Annexe 4 : Les périmètres des secteurs d'interventions de l'ORT	42
Annexe 5 : Les fiches actions	45
Annexe 6 : Maquette financière	46
Annexe 7 : Les délibérations de chacune des Communes P. V. D. et décision du Bureau de la Communauté de Communes	47

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Dunières, Montfaucon et Riotord ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 20 mai 2021 (avenant du 13 octobre 2021).

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation A ce titre, elle indique les secteurs d'intervention, le contenu et le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance.

Méthode d'élaboration

La présente convention intègre un diagnostic territorial synthétique à partir des documents de planification tel que le SCOT, l'observatoire des Territoires, des éléments attendus de l'étude pré-opérationnelle OPAH, du Commerce ainsi que des diagnostics des schémas communaux d'eau et d'assainissement, ainsi que :

- Le Contrat de Relance et de Transition Écologique, signé à l'échelle du Pays de la Jeune Loire,
- L'Étude Communautaire sur l'Analyse des Besoins Sociaux : portrait de la démographie et de l'habitat,
- L'Étude Centre-Bourg de DUNIERES inscrite dans le cadre du CPER Etat Région 2015-2020 depuis début 2019,
- L'Étude Communautaire de revitalisation des centres-bourgs pour MONTFAUCON et RIOTORD et ses plans guides,
- La nouvelle étude Centre-Bourg sollicitée par MONTFAUCON en phase d'exécution au moment de l'écriture de la convention,
- L'Étude de circulation de DUNIERES rendu le 12 juillet 2022, concluant à une prise en compte du trafic existant dans l'aménagement de l'axe central,
- L'Étude Communautaire sur le commerce portant sur leur niveau de compétitivité mais également de difficulté, l'attrait numérique, etc.
- L'Étude sur son Schéma Départemental cyclable, en cours.

Les projets de périmètres ORT ont été définis à l'occasion de plusieurs réunions de travail sur la base des plans guides des études Centres-Bourgs, du périmètre étude pré-opérationnel OPAH, des périmètres d'intervention de la prime à la rénovation de façade et des linéaires commerciaux.

Le mode stratégique est défini en fiches actions, sous les orientations thématiques définies par l'ANCT.

ARTICLE 2 - PRESENTATION DU TERRITOIRE

La présentation du territoire de la communauté de commune et trois centralités est en annexe 1. Pour résumer, la communauté de communes du Pays de Montfaucon est organisée autour du bassin de vie de Dunières, commune de 2 668 habitants située dans la vallée de la Dunières qui est le cours d'eau principal du territoire. Bien que Dunières soit la commune la plus peuplée, le siège de l'EPCI et son nom font référence à la commune voisine de Montfaucon qui était le chef-lieu du canton avant le nouveau découpage territorial de la Haute-Loire entré en vigueur à l'occasion des élections départementales de 2015. A la fin du XIII^e siècle, le roi de France y avait en effet établi l'un des deux sièges du baillage royal du Velay, plaçant Montfaucon comme la place la plus forte de la province après le Puy-en-Velay.

Contrairement à d'autres territoires de la Haute-Loire, l'activité agricole ne constitue qu'une petite partie des emplois du territoire et les ouvriers sont sur-représentés, confirmant le caractère industriel du territoire bien que situé en zone rurale. Le territoire possède 2 779 emplois. 35,5 % se situent dans l'industrie. Ce taux n'est que de 19,7 % pour le département de la Haute-Loire et 12,8 % pour l'ensemble du territoire français.

Globalement la population du territoire de la communauté de communes du Pays de Montfaucon est restée stable depuis 1982, autour de 8 000 habitants. Cette évolution est cependant contrastée.

Le territoire de la communauté de communes du pays de Montfaucon est composé essentiellement de résidences principales, ce qui caractérise les territoires où l'activité économique est importante. Le taux de logements vacants sur le territoire est de 13 %. Il est légèrement supérieur au taux départemental de 12,1 %. L'évolution de la vacance est en hausse importante depuis 2006, particulièrement sur les 3 centralités PVD rendant nécessaire une vraie politique de revitalisation.

ARTICLE 3 – OBJECTIFS DU TERRITOIRE / ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Le 22 mars 2021, le plan de mandat communautaire a été validé, centré sur le thème de l'**attractivité**, décliné en quatre orientations stratégiques :

- compétitivité,
- solidarité,
- qualité, et,
- identité.



Ces 4 thématiques sont développées à la suite sous forme d'une feuille de route déclinée en 40 orientations et 171 actions. L'Opération de Revitalisation des Territoires portera, quant à elle, **cette vision stratégique globale de revitalisation au cœur des bourgs**.

Ce dispositif de revitalisation permettra de suivre les projets avec une vision de renouvellement urbain et d'aménagement d'ensemble comme un projet global et transversal, déclinées sous forme d'actions concrètes.

L'intérêt de l'Opération de Revitalisation des Territoires est de poursuivre les actions déjà engagées ou/et en cours, avec l'appui des différents partenaires. Il s'agira également de veiller aux développements complémentaires entre les polarités identifiées dans le diagnostic de la présente convention, avec une préoccupation particulière pour les sujets d'aménagement prégnants comme le commerce, l'habitat (lutte contre la vacance et résorption de l'habitat insalubre), l'accès aux équipements, services et loisirs, la mobilité dans les centres, entre eux et vers les pôles.

L'engagement au programme Petites Villes de Demain est une démarche volontaire pour maintenir et développer l'attractivité.

La COMMUNAUTÉ DE COMMUNES s'est également engagée dans l'élaboration du Plan Climat

Air Energie Territorial (P. C. A. E. T.) en lien avec les Communautés de Communes adhérentes du Pays de la Jeune-Loire. La vision stratégique du territoire à 2050, vu sous l'angle de la transition écologique, viendra consolider l'élan déjà impulsé à l'échelle du territoire. Les actions déclinées en annexes prendront en compte l'évolution de ce Plan.

La COMMUNAUTÉ DE COMMUNES s'est engagée dans un travail d'accompagnement de ses Communes membres, selon les grandes orientations déclinées ci-dessous :

1. Une volonté forte de travailler sur la **centralité** des Centres-bourgs :
 - De maintenir et requalifier son patrimoine, d'assurer une continuité de service public et de commerces, et permettre aux habitants de se retrouver dans ces espaces,
 - De permettre aux opérateurs (publics et privés) d'offrir des espaces à habiter et à travailler, qualitatifs, économes en énergie et adaptés à la population ;
 - D'assurer une continuité de liens entre la population, le lien avec les autres (mobilité) de façon sécurisé et pérenne, et permettre de se connecter.
2. Des actions qui doivent se faire dans une économie de moyens et de développement durable ; Se pose les questions :
 - Des choix de localisation, des modes de faire, du reste pour vivre des habitants,
 - De la valorisation des modes de faire : production et formation en local (expérimentation),
 - Des solutions pérennes de mise en œuvre et de soutenabilité des projets,
 - D'animation dans son territoire : se faire connaître et reconnaître,
 - De fédérer des partenariats pérennes.

La Communauté de Communes a lancé une étude d'aménagement et de préprogrammation globale des centres-bourgs, dès 2019, dans l'optique de redynamiser l'ensemble de son territoire. L'intérêt de cette étude réside dans l'élaboration d'une politique globale avec le développement d'actions à l'échelle du territoire, tout en développant des projets aux spécificités pour chaque Commune.

Depuis lors :

DUNIERES a bénéficié depuis 2020 d'une étude lancée par le Département dans le cadre du contrat C.P.E.R. L'étude pluridisciplinaire menée par un urbaniste a permis de traiter : la vie sociale, culturelle et commerciale, l'habitat, l'espace et les équipements publics, déplacements, nature, emploi, tourisme et attractivité, lors des phases 1 et 2, présentées en Conseil Municipal en mai 2021. La phase pré-opérationnelle, phase 3, qui concerne l'aménagement de l'entrée Nord (viaduc) a été restituée en septembre 2022.

MONTFAUCON a fait le choix de lancer une étude sur son centre-bourg, pour compléter la réflexion et mieux mesurer les enjeux avec la mise en place d'une concertation avec la population.

RIOTORD est, quant à elle, dans la phase 1 de travaux. Le chantier a été lancé juste avant l'été 2022.

ARTICLE 4 – LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

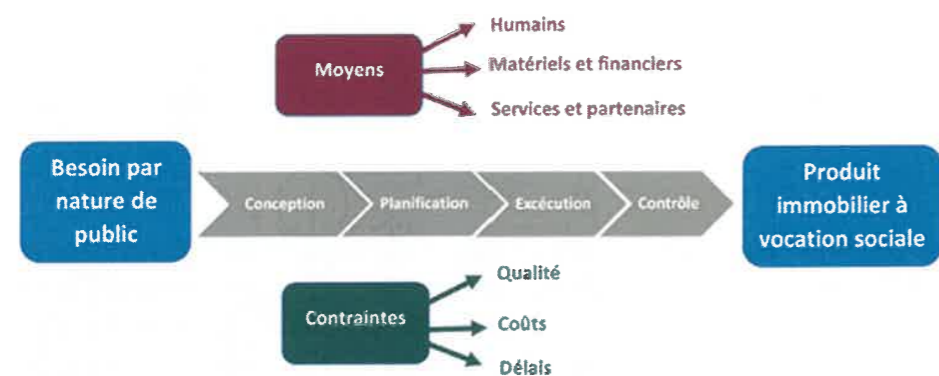
Habitat

La rénovation de l'habitat est un des axes majeurs inscrit au plan de mandat de la collectivité pour améliorer la qualité des logements et lutter contre la vacance.

La communauté de communes est en train de réaliser une étude pré-opérationnelle afin mettre en œuvre une OPAH avec un volet renouvellement urbain sur les 3 centralités PVD. Les grandes lignes du cahier des charges sont :

- La recherche de stratégies de traitement de l'habitat privé,
- L'articulation avec le SPEEH du Département pour le volet traitement des passoires énergétiques,
- La prise en compte des volets incitatif et coercitif,
- L'habitat inclusif :
 - Étude de faisabilité programmatique ou quelle est la forme d'habitat adapté à la personne vieillissante ou/et isolée ? Le diagnostic de territoire sera établi dans une démarche visant à identifier :
 - Les besoins dits "sociaux" par une population ciblée et identifiée, en fonction du "parcours résidentiel" de la personne,
 - Et de l'offre de logement qui sera déterminante. Cette dernière devra prendre en considération la temporalité des projets.

Une analyse portant sur un ou plusieurs ilots tests sera réalisée sur lesquels les leviers financiers ou/et outils fonciers seront mobilisés.



Les questions de l'opportunité des outils de portage (Foncière de redynamisation), de l'intervention d'un Etablissement Public Foncier, de la mise en place de concessions d'aménagement ou d'opération en régie ou en mandat restent entières.

Des actions qui complètent le programme de l'OPAH et auxquelles le territoire adhère :

Actions incitatives

La rénovation de l'habitat constituant un des axes majeurs inscrit au plan de mandat de la Communauté de Communes, des actions et partenariats sont désormais engagés :

- Afin de lutter contre la précarité énergétique, la Communauté de Communes a conventionné avec différentes instances afin de permettre aux propriétaires de bénéficier du programme d'aide à l'isolation des bâtiments, suivant conditions de revenus (cf. ma prime Renov' ou Prime CEE regroupées aujourd'hui autour du SPEEH, Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat) :
- Des permanences sont organisées tous les mois par la Communauté de Communes, dans le cadre du programme « Habiter Mieux »,
- La Maison de l'Habitat à Chadrac offre des réponses questions financières, juridiques ou fiscales (voir encart ci-dessous dédié à l'ADIL)¹.

- La prime à la rénovation de façade ou mur en pierre pouvant couvrir de 40 % à 60 % de la facture de l'entreprise, pour les bâtis situés dans un périmètre défini².

Après une réflexion communautaire, plusieurs Communes ont déjà pris le parti de voter la mise en place de la taxe sur les logements vacants.

Actions coercitives

Les élus ont été invités à mener une politique coercitive sur les périls et l'insalubrité, en lien avec le Pôle Départemental de la Lutte contre l'Habitat Indigne ainsi que l'Anah, pour éviter la dégradation progressive de certains biens. A ce propos, une première session de formation est organisée auprès des personnels sociaux-médicaux le 14 décembre 2022, par l'ADIL, sur le repérage des situations « Habitat Indigne » et inciter aux signalements pour les situations les plus difficiles. Les secrétaires de mairies seront associés pour la prise en charge de ces derniers.

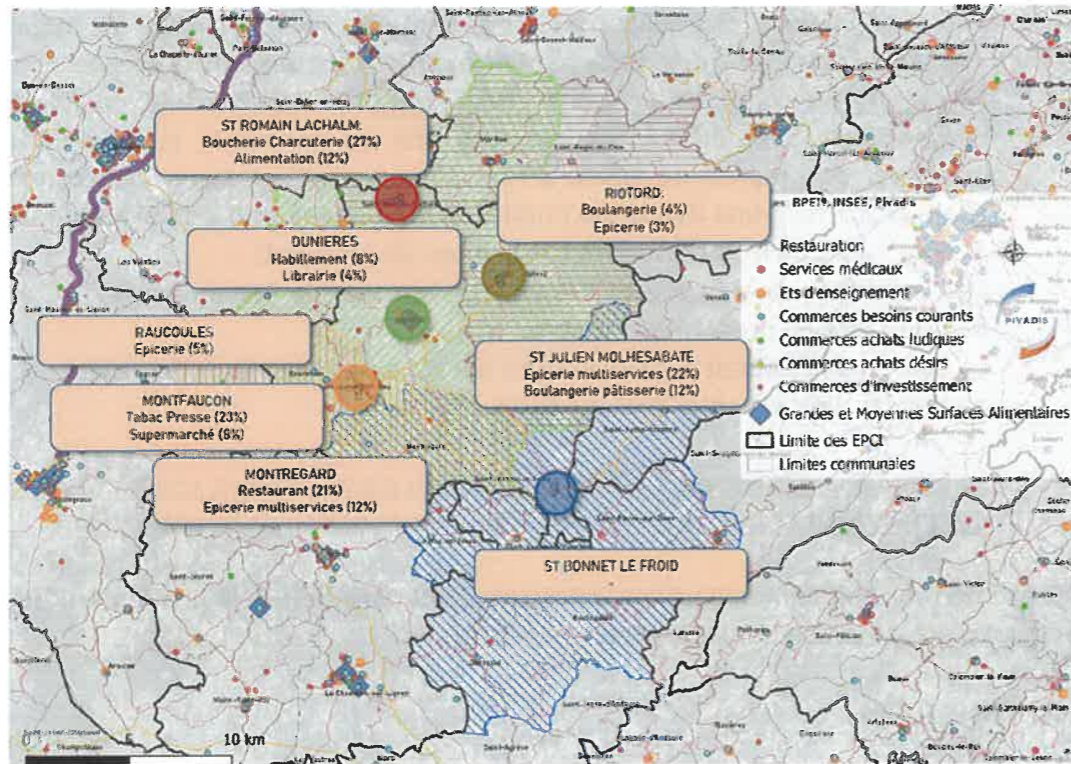
La Communauté de Communes a participé aux ateliers « Expérimentation Anah » durant lesquels a été évoqué le volet Renouvellement Urbain décliné derrière les procédures d'insalubrité ou de périls – pouvoirs de police du Préfet ou du Maire – Le sujet a été lancé auprès des Maires de l'EPCI, lors d'un COPIL PVD du 25 octobre 2022.

¹ [cf. fiche action H04]

² [cf. fiche action H07]

Commerce

Synthèse des attentes



Orientations

Elles consisteront à rompre avec les habitudes prises en termes de consommation et de reprise de commerce³.

La stratégie menée, tenant compte des forces et faiblesses du territoire, sera orientée en fonction des conclusions de l'étude commerce et après un travail partenarial avec les chambres consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers et d'Artisanat, et Chambre d'Agriculture) et les associations de commerçants : rénovation des locaux commerciaux (prolongation de l'aide aux travaux communautaire), soutien à l'animation commerciale, accompagnement des commerçants...

Dans cette attente, une mise en compatibilité des PLU sur les linéaires commerciaux est en cours :

- MONTFAUCON PLU approuvé depuis février 2022, tenant compte de cette mesure,
- DUNIERES PLU en cours d'approbation : Linéaire commercial intégré,
- RIOTORD Procédure intégrée en cours.

³ Voir tableau [en annexe 2] qui précise les scénarios de ruptures

Les 3 Communes PVD s'engagent :

- à consolider les linéaires commerciaux,
- et à refuser tout développement des commerces de bouche en périphéries des centres-bourgs définis dans les périmètres de l'O. R. T..

Accessibilité routière

DUNIERES et MONTFAUCON sont traversées par des routes départementales confrontées à un fort trafic de poids-lourds qui, de ce fait, ne fait pas ressortir une attractivité particulière. Ceci se répercute sur l'identification que peuvent avoir les habitants sur leur Commune.

Dernièrement, dans le cadre de l'aménagement de la traversée de DUNIERES, une étude de circulation (Maître d'ouvrage : Département) révèle que :

- Le trafic est important avec 6 024 véhicules/jour dont 325 PL,
- Le flux de poids lourds est généré en partie par l'économie même de DUNIERES.
- Les origines de destinations sont réparties également sur DUNIERES et aucun axe n'est prépondérant.
- DUNIERES est un pôle attractif d'un point de vue économique.
- La RD 501 allant à la zone d'activité à MONTFAUCON a un trafic relativement important et permet aux véhicules venant de RIOTORD de ne pas traverser DUNIERES.

Lors de la restitution de cette étude, il ne ressort pas que l'axe principal pourrait être dévié afin de décharger notablement le trafic en centre-ville. Les aménagements de l'axe principal devront donc être sécuritaires.

Une étude globale d'aménagement de voirie et d'espaces publics & sécurisation, sera menée à la suite (rendu attendu au 1^{er} trimestre 2023).

Pour MONTFAUCON, la traversée du bourg par une route départementale à fort trafic, pose également la question des enjeux :

- Du contournement poids-lourds du bourg,
- Et de l'amélioration du partage de la voirie.

Mobilité transport & réseaux connectiques

Mobilité douce

Un schéma cyclable départemental en cours d'élaboration

A partir du tracé établi par les Communes puis inscrits au futur schéma départemental cyclable, le Département viendrait en appui des aménagements engagés par les trois Petites Villes de Demain.⁴

Par une absence de distinction des usages, la qualité des aménagements urbains ne permet pas un partage qualitatif et sécurisé des différents modes. Les rues principales des centres sont surtout des axes principaux de circulation assurant le flux de tous les véhicules routiers.

Un diagnostic « mobilité douce » a été établi par chaque Commune sur la base de pratiques qui modélisent aujourd'hui les usages. Des schémas directeurs de principe seront établis pour chaque usage : vélo et piéton :

DUNIERES, La topographie contraint fortement le développement des aménagements doux pour limiter la dangerosité de la traversée du centre. De plus DUNIERES, confrontée à un problème de sécurisation des usagers sur son axe principal a pris le parti de lancer une étude globale d'aménagement de voirie et espaces publics et sécurisation dont la restitution devrait rendre fin 2022-début 2023⁵. Cette étude intervient après l'étude de circulation menée par le Département, sous couvert d'une convention tripartite Commune de de DUNIERES – Département – Communauté de Communes du Pays de MONTFAUCON⁶.

MONTFAUCON, la nouvelle étude Centre-Bourg lancée en 2022 pose la question de l'allègement du trafic poids-lourds du Centre-bourg en vue de créer un maillage de mobilités douces qualitatif et sécurisé.

RIOTORD, dans le cadre de sa première phase de travaux d'aménagement a intégré la mobilité douce (vélo) considérant qu'il constitue son premier maillage vélo/piéton.

Espaces publics

La qualité des espaces publics est un des éléments de l'attractivité amenant un sentiment de sécurité des usagers du centre-bourg. Le travail mené dans le cadre des différentes études, souligne la nécessité de repenser l'aménagement de la constituante du cadre de vie, végétalisée, renaturée et identifiée.

Les terrasses de commerces, visibles depuis l'espace public, sont désormais valorisées intégrées dans les projets d'aménagement :

La MOE pour DUNIERES a rendu en septembre 2022 son étude de faisabilité sur l'entrée Nord – Viaduc⁷ qui permettra de qualifier cette entrée majeure de centre-bourg par une mise valeur du patrimoine bâti et naturel (viaduc, anciens moulins et rivière de la Dunière).

⁴ [cf. fiche action MOB 0.1].

⁵ [cf. fiche action CB 1.2]

⁶ [cf. fiche action CB 1.4]

⁷ [cf. fiches actions AMGT 1.1.1 et AMGT 1.1.2]

MONTFAUCON a mis l'accent sur la requalification de l'espace naturel situé dans le prolongement de la Place du Ruisseau, permettant de créer un espace partagé par tous, en lien avec l'école, le théâtre, l'aire de jeux en cours.

RIOTORD, a privilégié la création d'un poumon vert en entrée de bourg, projet lancé après destruction d'un bâtiment qui a permis la mise au jour du ruisseau du Merdary. La renaissance du commerce à cet endroit sera possible grâce à des aménagement apaisés (mobilités douces pour les piétons et vélos, amphithéâtre verdoyant et terrasses de commerces visibles depuis l'entrée de ville ouverte dorénavant jusqu'à la Mairie puis l'Eglise).

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant.

ARTICLE 5 – LE PLAN D'ACTION

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

La définition des périmètres d'intervention de l'ORT de chaque Petite Ville de Demain, figure parmi les secteurs d'intervention présentés à l'annexe 4.

5.1 Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action selon le modèle figurant en annexe 5 ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le Préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 7.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

Leur plan de financement est présenté.

5.2. Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

ARTICLE 6 – MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT EN INGENIERIE

Les actions à intégrer au programme Petites Villes de Demain comprendront pour partie de l'ingénierie et pour partie des programmes de travaux. Le suivi de ces actions sera assuré par la Cheffe de projet.

Les actions d'ingénierie comprennent les thématiques suivantes :

- Accompagnement commercial (diagnostic existant, numérique, développement durable...),
- Formation de la Cheffe de projet et de certains élus,
- Expertise relative à la faisabilité de création d'une « foncière » : étude de faisabilité juridico-financière concernant la possibilité de créer à l'échelle territoriale une structure de partenariat public-privé (collectivités – entreprises – investisseurs) œuvrant à la rénovation des bâtiments et ilots dégradés (logements principalement, locaux commerciaux ponctuellement).
- Accompagnement paysager et architectural,
- Rénovation des logements (OPAH), précédée d'une étude pré-opérationnelle,
- Le suivi des dossiers de renouvellement urbain (RHI / THIRORI par exemple).

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- De les décliner en orientations stratégiques et en plans d'actions.

Cette vision peut être élaborée suivant différentes méthodes en s'appuyant sur l'existant (CRTE, SCOT, PLU, Plan de mandat communautaire, etc.). Elle se construit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc. Associer en amont les acteurs socio-

économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

ARTICLE 7 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

7.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

7.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, les communes de DUNIERES, MONTFAUCON et RIOTORD assument leur rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Les communes signataires de DUNIERES, MONTFAUCON et RIOTORD ainsi que la Communauté de Communes ont désigné dans leurs services une Cheffe de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

Les communes signataires de DUNIERES, MONTFAUCON et RIOTORD ainsi que la Communauté de Communes s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de

partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

7.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la

précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;

- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

7.4. Engagements du Département

Le Département, au travers de ses compétences notamment celles de chef de file des politiques de solidarité humaine et territoriale apportera son concours aux actions visées par le programme, soit par un accompagnement financier, soit par une expertise technique mobilisée auprès des services de la collectivité.

Le Département s'engage à maintenir son accompagnement technique dans le cadre du programme PVD via :

- l'agence technique départementale, quand elle sera créée, par le biais de sa chargée de mission dédiée,
- la Maison de l'Habitat au titre de la Délégation des aides à la pierre (aides Anah aux travaux ou à l'ingénierie, en conformité avec les priorités de l'agence citées dans l'article 6-3 et aides FNAP pour le financement du logement social avec des priorités ciblées sur les logements PLAI et PLAI adaptés et sur l'acquisition amélioration en centre bourgs) ; et de la politique départementale de l'habitat, dont le soutien aux opérations de construction, d'acquisition amélioration ou d'accession sociale dans les polarités et centres anciens éligibles, soutien à l'habitat inclusif,
- la Mission de la Coopération, Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département, à travers ses cadres d'interventions (CAP43, dispositifs sectoriels, délégation des aides à la pierre) pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention et/ou d'une programmation spécifique, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

L'appui financier du Département concerne également la gestion des crédits de la Banque des Territoire pour soutenir les programmes d'action des Petites Villes de Demain par le financement d'études.

7.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

7.6. Maquette financière ⁸

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre. Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

La maquette financière récapitule les engagements des signataires du contrat sur la période contractuelle, et valorise les engagements financiers des partenaires, en précisant les montants.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

ARTICLE 8 – GOUVERNANCE DU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

⁸ Voir [Annexe 6](#)

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

La Cheffe de projet PVD désignée alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

ARTICLE 9 - SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

ARTICLE 10 - RESULTATS ATTENDUS DU PROGRAMME

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 5.

ARTICLE 11 – UTILISATION DES LOGOS

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente telle que figurant en Annexe XX, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La/les commune(s) sont invitées faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

ARTICLE 12 – ENTREE EN VIGUEUR, DUREE DE LA CONVENTION ET PUBLICITE

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

ARTICLE 13 – EVOLUTION ET MISE A JOUR DU PROGRAMME

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

ARTICLE 14 - RESILIATION DU PROGRAMME

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

ARTICLE 15 – TRAITEMENT DES LITIGES

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand, à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

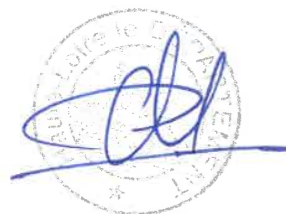
En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Signé à Montfaucon-En-Velay, le 15 février 2023



Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet

Fabrice BONICEL



Annexe 1 : Présentation exhaustive du territoire

Le S. C. O. T. et son P. A. D. D. de 2017

La Communauté de Communes adhère au Pays de la Jeune Loire, couvrant l'intégralité du territoire de l'arrondissement d'Yssingeaux.

La Jeune Loire est un territoire rural qui s'articule autour de bourgs-centres, de bourgs-relais et de villages. Le développement du territoire s'est toujours fait en harmonie afin de permettre à chaque Commune de maintenir son attractivité, mais également de renforcer les polarités du territoire (commerces, services et principaux équipements). Cette organisation multipolaire a permis de conserver la vie au sein de toutes les Communes du territoire et de limiter les besoins de déplacements longs vers des grands pôles (Saint-Etienne au nord et Le-Puy-en-Velay au sud). Le territoire s'inscrit dans un développement équilibré qui s'articule autour de cette organisation urbaine.

Par ailleurs, la Jeune Loire est un cœur de nature. En effet, 94,3 % de sa superficie sont des terrains agricoles et naturels. La notion de trame verte et bleue est omniprésente.

Le projet de territoire, en s'appuyant sur ces deux composantes souhaite organiser les pratiques rurales, faciliter les mobilités et valoriser le cadre de vie soutenant son attractivité.

Les fondements du projet de territoire : une organisation multipolaire au sein d'un cœur de nature exceptionnel

Une structuration multipolaire qui doit renforcer sa proximité

Les Communes rurales doivent maintenir une vie de village par l'accueil de nouveaux ménages. A l'horizon de 2035, le territoire doit :

- Organiser l'accueil de 15 000 nouveaux habitants permettant de porter la population du Pays à 100 000 habitants en 2035 afin que son développement soit équilibré sur l'ensemble ;
- Favoriser la création d'environ 5 000 emplois en prévoyant un développement intégré, qualitatif et cohérent avec son armature, de le conserver dynamique ;
- Renforcer sa structuration afin de permettre aux :
 - Bourgs centres de jouer un rôle d'animation à l'échelle des bassins de vie et d'offrir une diversité de logements, d'équipements, de services et de commerces. Ils doivent par ailleurs structurer des pôles d'emplois majeurs ;
 - Et pour nos 3 Communes PVD, identifiées comme Bourgs relais, de répondre aux besoins de proximité afin de constituer des points d'appui qui créaient une alternative aux bourgs-centres. Ils structurent des pôles d'emplois locaux ;
 - Villages de conserver une attractivité résidentielle afin d'assurer la viabilité des équipements communaux et de préserver la vie des Communes.

Un développement urbain porteur de qualité et de lisibilité des paysages urbains, ruraux et naturels, identitaires du pays de Jeune Loire

- En maintenant les rapports « ville-campagne » privilégiés qui participent à l'identité du Pays et à lutter contre l'uniformisation des paysages (préservation de la qualité architecturale des bourgs, villages et hameaux et des entités naturelles ponctuelles),
- Tout en préservant les atouts paysagers identitaires du territoire (Gorges, Vallées, réseau hydrographique dense...), ainsi que de l'ensemble des caractéristiques fortes des différentes entités paysagères,
- Mais également en améliorant la lisibilité entre espaces urbanisés et espaces naturels/agricoles :
 - Traiter les limites et les franges urbaines pour garantir une insertion urbaine de qualité,
 - Requalifier mettre en valeur les entrées de ville peu qualitatives,
 - Préserver des aires de respiration dans le tissu urbain, synonymes de qualité du cadre de vie,
 - Intégrer les contraintes topographiques dans les choix d'urbanisation,
 - Privilégier une architecture adaptée à chaque contexte qui vient s'insérer et valoriser son environnement bâti et naturel immédiat.

Une trame verte et bleue d'importance, socle d'une identité naturelle forte

- En protégeant et pérennisant la présence des milieux aquatiques qui sillonnent le territoire, au regard de documents cadres (SAGE) : rivières, zones humides...,
- En conservant des aires de respiration vertes en milieu urbain, favorables au développement d'espaces refuges pour la biodiversité et à la conservation d'un cadre de vie agréable,
- En interdisant l'implantation d'espèces invasives pour préserver la biodiversité indigène,
- En corrélant l'éclairage public et protection de la biodiversité en généralisant la mise en place de dispositifs adaptés dans le territoire.

Axe 1 : Des pratiques facilitées par un développement urbain structuré et cohérent

- Un développement urbain renouvelé,
- Une agriculture préservée par un développement cohérent,
- Une qualité de vie confortée par un rapprochement des usages,
- Un territoire innovant et interconnecté.



Un renouvellement urbain

- En assurant dès que les activités ne sont pas incompatibles avec la fonction résidentielle une mixité des fonctions urbaines au sein du tissu bâti,
- En favorisant la mixité des formes urbaines au sein des projets de construction permettant de créer une offre diversifiée de logements et d'optimiser le foncier disponible,
- En accompagnant les initiatives de rénovation du bâti ancien pour réduire la précarité énergétique des ménages liée aux logements,
- En privilégiant un développement urbain économe en ressources, fondé sur la généralisation des principes du bio climatisme (maximisation des apports solaires dans le bâti pour limiter les besoins en éclairage et en chauffage, aération naturelle, protection aux vents d'hiver...).

En termes d'agriculture préservée par un développement cohérent

En développant les modes de commercialisation innovants en s'appuyant sur les circuits courts : la vente directe « à la Ferme », la transformation locale des productions.

Pour une qualité de vie des bourgs-relais confortée par un rapprochement des usages

- En s'appuyant sur une offre en équipements et de services complémentaire aux bourgs-centres ;
- En préservant de bonnes conditions d'implantation pour les petites entreprises existantes (artisanat et commerces) et avoir une offre foncière pour le développement endogène (responsabilisation des populations, de leur destin commun, de leur insertion dans les ensembles régionaux, et des opportunités qu'elles offrent également aux générations futures).

UNE ORGANISATION MULTIPOLAIRE AU SEIN D'UN CŒUR
DE NATURE EXCEPTIONNEL



Une structuration multipolaire qui renforce la proximité

Favoriser la mutualisation des équipements de rayonnement intercommunal :
- EHPAD, services de santé et de soins, équipements scolaires,
- sportifs et culturels, rassemblements pédagogiques intercommunaux,
Développer le tissu commercial de proximité afin de limiter les déplacements longs en direction des bourgs-centres et favoriser l'animation urbaine en centre-bourg,
Renforcer l'attractivité des centres-bourgs en assurant un traitement qualitatif des espaces publics et des lieux de sociabilité ;
Améliorer les conditions d'accès au bourg, notamment par les modes « doux » et pour les personnes à mobilité réduite ;
Développer les transports partagés selon un principe de rabattement afin de limiter l'usage de la voiture, notamment pour les déplacements domicile-travail : aires de covoiturage et parkings relais...
Favoriser le développement des services à la personne pour répondre aux besoins d'une population vieillissante.

Un territoire innovant et interconnecté

- En impulsant le développement du très haut débit pour répondre aux besoins des entreprises et développer le télétravail,
- En poursuivant le développement d'une offre alternative à la voiture individuelle performante et pérenne pour les déplacements entre les différentes polarités du territoire (covoiturage...) et promouvoir le développement des structures associées,
- En organisant la mise en place de recharges électriques pour les voitures au sein des espaces de rassemblement importants,
- En corrélant le développement urbain mixte et maillage de liaisons douces pour réduire les distances et éviter l'usage systématique de la voiture,
- En intégrant les chemins ruraux aux itinéraires cyclables et piétons structurants pour favoriser l'émergence de liaisons entre les villages.

Axe 2 : Un cadre de vie de qualité pour une attractivité renforcée

Un attrait touristique renforcé par un cadre de vie de caractère

Le développement touristique ne doit pas pâtir d'une urbanisation au coup par coup et sans intégration paysagère. Il doit donc être guidé par les objectifs suivants :

- **Préserver la qualité paysagère et architecturale des bourgs**, villages et hameaux pour conserver l'identité rurale du Pays de la Jeune Loire en améliorant le traitement des franges urbaines ;
- **Préserver des espaces de respiration au sein des bourgs** pour permettre de créer des lieux de rencontre et des espaces verts ;
- **Requalifier les entrées de ville/bourg** et les zones d'activités ;
- Compléter le maillage des itinéraires touristiques existants (itinéraires de grandes randonnées, voie verte, vélorail, train touristique, barrage de Lavalette ...) ;
- Développer l'offre touristique autour du tourisme de bouche (valorisation des AOC et des productions agricoles locales), de la richesse patrimoniale, culturelle (histoire industrielle, églises...), et paysagère.

Un développement urbain de qualité qui assure la diversification d'une offre de logements dans le territoire

Les mutations sociodémographiques (augmentation des familles monoparentales, baisse de taille des ménages, vieillissement de la population) entraînent de nouveaux besoins auxquels les collectivités doivent répondre. Le SCoT prévoit donc de diversifier le parc de logements pour élargir sa réponse aux besoins des habitants.

- **Requalifier le parc résidentiel pour améliorer le niveau de confort et l'attractivité du parc :**
- **S'engager dans le réinvestissement des logements vacants** aujourd'hui très important ;
- **Favoriser la réhabilitation et/ou rénovation thermique des logements anciens et/ou potentiellement indigne ;**
- **Améliorer les conditions de confort et favoriser la réhabilitation des logements ;**
- **Promouvoir la qualité architecturale** lors des réhabilitations pour valoriser le patrimoine bâti traditionnel ;
- Permettre à certains bourgs dégradés de se renouveler.
- Construire à l'horizon 2035
 - Bourgs-centres : entre 3 500 et 3 600 logements ;
 - Bourgs-relais : entre 2 950 et 3 050 logements ;
 - Villages : entre 3 300 et 3 450 logements.
- Diversifier l'offre en logements pour permettre des parcours résidentiels complets dans le respect des objectifs de mixité sociale et répondre à l'évolution des besoins :

- **Améliorer et diversifier l'offre en logements à destination des jeunes ménages** : petits logements, offre en accession à la propriété, notamment au sein des bourgs centres et des bourgs relais ;
- **Assurer une production de logements adaptée à l'accueil des personnes âgées, défavorisées et à mobilité réduite** (logement de plain-pied) en priorité au sein des bourgs centres avec un accès direct aux commerces et services de proximité ;
- **Maintenir une offre locative et locative sociale pour répondre aux besoins des ménages modestes et des jeunes.**

Axe 3 : Une économie qui s'appuie sur les filières du territoire mais surtout sur le développement de l'économie présentielle

Favoriser le développement de l'économie présentielle :

- Encourager le développement de l'économie présentielle pour diversifier l'offre d'emploi et renforcer l'attractivité des centres-bourgs ;
- Favoriser le développement des services à la personne pour répondre aux besoins d'une population vieillissante ;
- Accompagner les filières artisanales pour renforcer leur rôle de lien social de proximité :
 - Prévoir des petites zones artisanales optimisées permettant de mutualiser des équipements et des services ;
 - Structurer les filières présentant un potentiel de développement à court et moyen terme, notamment les activités du bâtiment et de l'écoconstruction (réhabilitation, mises aux normes thermiques, amélioration de l'habitat) ;
 - Développer les filières artisanales en lien avec un objectif d'accompagnement pour l'aménagement et la mise en valeur des centres bourgs, du patrimoine bâti remarquable et des modes de construction locaux.

Renforcer les filières spécialisées historiques du territoire

En apportant une réponse adaptée aux besoins des secteurs d'activités industriels emblématiques du territoire.

UN DEVELOPPEMENT QUI PRESERVE ET VALORISE LES RESSOURCES LOCALES DISPONIBLES

Le territoire est à forts enjeux pour la ressource en eau potable régionale.

Contribuer à la préservation et à la sécurisation de la ressource en eau



Chanel haute couture 2016-17, à Paris..... (Hendrik Ballhausen/dpa/picture-alliance/MaxPPP)

- Poursuivre les efforts liés à l'amélioration de l'assainissement collectif ou non collectif,
- **Privilégier une urbanisation visant à limiter l'imperméabilisation des sols** (noues, infiltration, chaussée réservoir...),
- **Optimiser la consommation de l'eau.**

Zoom sur le territoire du Pays de Montfaucon

La Communauté de Communes du Pays de Montfaucon, premier EPCI à fiscalité propre créé sur l'arrondissement d'Yssingeaux, est une intercommunalité dynamique basée sur une vitalité économique, une forte solidarité territoriale et des mutualisations de projets et services à l'échelle de son territoire.

Typologie de territoire

Une intercommunalité excentrée et située en territoire rural et de montagne.

La Communauté de Communes est constituée de Communes essentiellement rurales, situées en secteur de moyenne montagne (altitude moyenne autour de 900 m) à une importante distance des agglomérations les plus proches, et se trouve de fait éloignée des principaux axes de communication, notamment la RN88 (axe Lyon / Saint-Etienne / Le Puy-en-Velay / Toulouse). Les axes routiers départementaux ont fait l'objet d'importants investissements permettant de compenser légèrement cet éloignement géographique.

Une intercommunalité connaissant une baisse récente de population

Le territoire a connu une baisse significative de la population en raison d'un important exode rural après-guerre et jusqu'au début des années 1980.

Un retournement de tendance est intervenu au début des années 2000, notamment sur les communes les plus proches de la RN88 (Saint-Romain-Lachalm, Raucoules...).

Depuis 2014, un tassement est constaté, notamment dans les principaux bourgs-centres (Dunières, Montfaucon et Riotord).

La population est globalement vieillissante avec une réelle difficulté du territoire à conserver les jeunes adultes après leur parcours de formation professionnelle.

Une intercommunalité connaissant un certain dynamisme économique

Si on note la présence d'un tissu industriel important (mais avec quelques fragilités), le territoire reste marqué par une très forte présence agricole avec une production essentiellement laitière qui connaît actuellement de nombreuses difficultés.

L'emploi sur le territoire est principalement industriel (moins de 50% des emplois) dans les filières suivantes : plasturgie, mécanique, textile et construction.
Il est en baisse depuis deux décennies, mais dans des proportions moindres qu'au niveau national.

La Communauté de Communes a aménagé ces 20 dernières années plus de 33 hectares de zones d'activité, représentant plus de 630 emplois.

Les activités de service se développent sur le territoire, notamment les services administratifs, les services à la personne et le tourisme.

Il est à noter que l'emploi est principalement constitué d'ouvriers et d'employés (souvent peu qualifiés) ; le territoire n'attirant que très peu de cadres (intermédiaires ou supérieurs).

Le territoire connaît de nombreux déplacements pendulaires sur le secteur de Monistrol / Sainte-Sigolène (plasturgie) et sur le bassin de Saint-Etienne.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes a fait du développement économique son principal objectif et a déjà engagé de nombreuses actions pour soutenir les trois piliers de sa croissance économique :

- La sylviculture et l'agriculture,
- L'industrie et les métiers de la construction,
- Le tourisme.

Une diversification économique (notamment par le tourisme) a été entreprise : Saint-Bonnet-le-Froid, Via Fluvia, Train touristique...

Une intercommunalité avec des centres-bourgs manquant d'attractivité

Le territoire communautaire est composé de trois principaux bourgs-centres (Dunières, Montfaucon et Riotord) manquant d'attractivité pour plusieurs raisons :

- Problématique de circulation importante de poids-lourds (trame viaire au profit du trafic des flux les plus importants)
- Vacance significative des logements en centre-bourg
- Vacance relative des commerces en centre-bourg
- Aménagements urbains nécessaires pour améliorer les espaces publics en remplaçant le minéral autour de la trame bâtie

Les centres-bourgs des autres Communes sont également concernés, dans une moindre mesure, par certaines de ces problématiques.

F. F. O. M.

<p><u>FAIBLESSES</u> Légère baisse de population depuis 3 ans Manque de transports collectifs Relief et climat Parc habitat de centre-bourg dégradé Zones d'inondabilité réduisant la constructibilité</p>	<p><u>FORCES</u> Réseau routier départemental structurant Services de proximité existants Cadre de vie et environnement attractif Activités économiques dynamiques Solidarité territoriale Attractivité touristique Formes habitats très diverses (individuel / collectif, logement social développé...) Services publics de qualité (enfance, jeunesse, culture, santé...)</p>
<p><u>OPPORTUNITES</u> Proximité de l'agglomération stéphanoise et de la vallée du Rhône Coopération territoriale sur l'ysingelais Diversification économique en cours (service, tourisme...) Prix de l'habitat attractif</p>	<p><u>MENACES</u> Eloignement géographique par rapport à la RN 88 (déplacements...) Secteurs d'activité parfois fragiles (agriculture, industrie...) Faible attractivité pour les cadres Manque de disponibilités foncières pour l'habitat et l'économie Difficulté de maintien du commerce de proximité Vieillesse de la population et des professionnels</p>

Démographie

Évolution démographique du territoire de la Communauté de Communes

1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012	2019
8 697	8 205	7 957	8 009	7 877	8 237	8 367	8 015

Les données en vigueur au 1^{er} janvier 2020. (Source : Insee.)

La population est en diminution depuis plus de cinquante ans, malgré une légère reprise dans les années 2010. Cette situation est similaire à celle du Département, liée à une augmentation des décès et au départ de populations. A noter que de 2010 à 2019, la population du territoire est passée de 8 417 à 8 015 habitants, soit une perte de – 5 % sur la période.

L'âge de décès moyens pour les femmes est les hommes du territoire est plus élevé qu'à l'échelle nationale et semblable à l'échelle du Département également, lié à la prise en charge de l'accès aux soins.

Du point de vue socio-économique, la population est de type « classes moyennes », marquée par une surreprésentation des ouvriers (18% contre 14 % dans le Département et 12 % en France).

A noter que la part d'ouvriers est en baisse (-25 % entre 2008 et 2018).

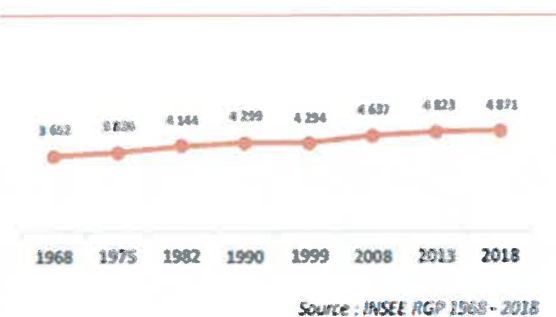
Habitat

L'ensemble de ces données sera précisé dans le cadre de l'étude pré opérationnelle OPAH. Il est communiqué quelques indicateurs à titre de présentation du contexte.

Evolution du nombre de logement de 1968 à 2018 – source Etude Ithéa – Profil croisé 2021 :

Un taux de vacance important et en progression :

14,8 % de logements vacants en 2018 pour la CCPM (12,4 % pour la Haute-Loire), contre 9,4 % en 2008.



L'augmentation du nombre de logements est très lente depuis 1982 :
+ 727 logements,
en contraste avec un taux de vacance plutôt élevé.

Une présence de grands logements, anciens et vétustes avec un pourcentage élevé de passoires thermiques :

Les cœurs de bourgs sont composés essentiellement de bâti ancien, peu adapté au mode de vie et aspirations actuels. La trame urbaine qu'il compose, la qualité constructive et l'intégration dans le paysage sont à préserver ; cette conservation ne pourra se faire qu'avec une offre de logement présentant les aménités nécessaires que ne manquera de développer l'étude pré-opérationnelle.

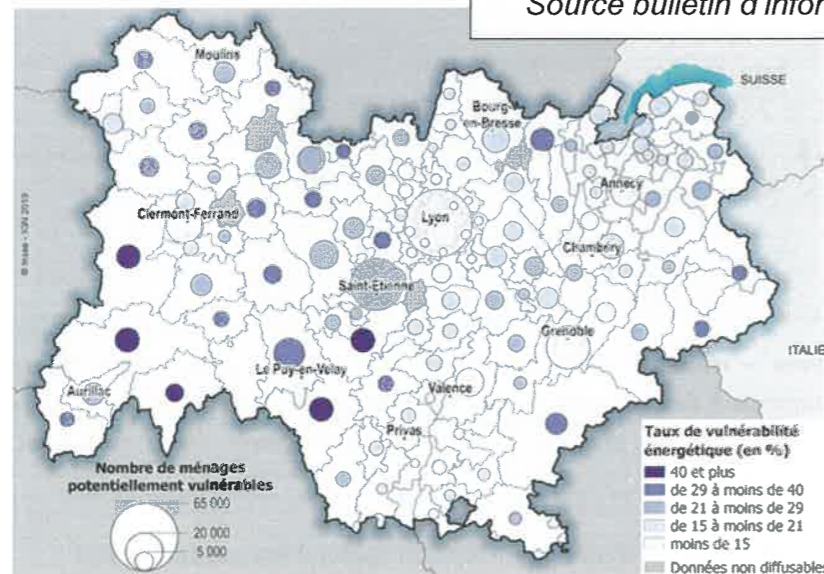
Le parc est marqué par de grands logements avec :

- 47 % de 5 pièces ou plus (contre 44 % dans le Département et 35 % en France),
- 22% de petits logements de 2/3 pièces et pourtant qui correspond aux besoins de certains publics : personnes seules, familles monoparentales.

Des indicateurs montrent un parc particulièrement vétuste :

- Relativement ancien : 44 % de résidences principales sont construites avant 1971,
- Des logements qui sont faiblement équipés : 3,9 % des résidences principales sont sans douche ou sans baignoire dans le Département,
- Des passoires énergétiques : 47 % du territoire de la CCPM évalués entre la période de 2013 à 2020, sont classés F et G en termes de performance énergétique.

Source bulletin d'information de la MSA



Des logements habités largement par les propriétaires :

76 % (contre 70 % en Haute-Loire et 58 % en France)

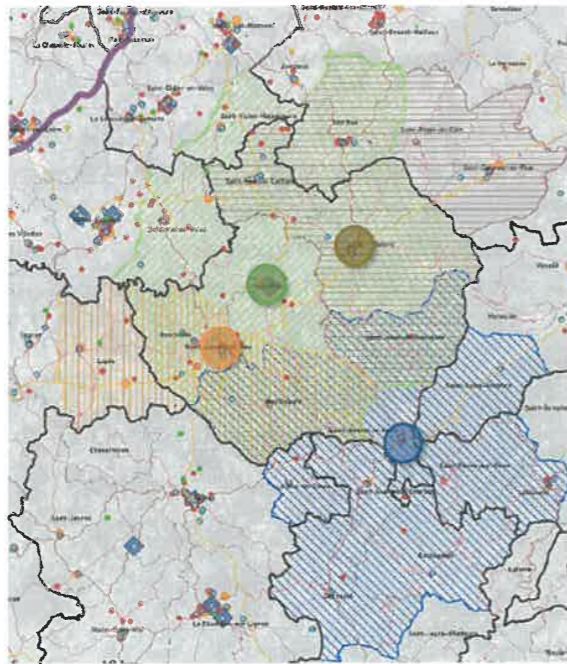
- Avec une légère augmentation du nombre de propriétaires occupants entre 2008 et 2018 (+11%) ;
- Avec une part de résidences secondaires représentant 14 % du parc de logement (bien inférieure à la Communauté de Communes voisine du Haut-Lignon à 31%) ;
- Un raccordement à la fibre très inégal pouvant entrainer un frein à l'attractivité dans certaines Communes dans un contexte d'évolution des pratiques de travail ;

- Un taux de logements sociaux de 5 %, faible au regard des revenus plus faibles qu'ailleurs.

Commerce

Le contexte local

L'étude Shop'in – Impact crise, financée par la Banque des Territoires pour les 3 PVD – élargie aux 8 Communes de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES – a établi un diagnostic mettant en évidence les zones d'influences :



Le périmètre d'influence – marché théorique contexte 2022 - peut varier de manière différenciée entre la réponse à des besoins courants, plutôt sur un temps court et la réponse à des dépenses moins régulières (ex : meubles), voire ponctuelle, avec des temps d'accès plus longs.

L'attractivité d'une zone d'influence d'un ensemble commercial est confortée par :

- Nombre de commerces et surfaces de ventes développées,
- Qualité du contexte et de l'image d'un site,
- La facilité d'accès (suivant l'intérêt du consommateur).

Le e-commerce réforme la notion de marché fini avec 12 à 15 % des dépenses (non alimentaires) captées aujourd'hui.

L'évolution du commerce dit de proximité depuis ces dernières années, particulièrement en milieu rural, est devenu difficile (contraintes liées aux surfaces commerciales plus adaptées, aux normes sanitaires, du niveau de charge et de la législation du commerce).

L'évaluation du marché sur lequel les commerces d'un territoire peuvent attirer leur clientèle,

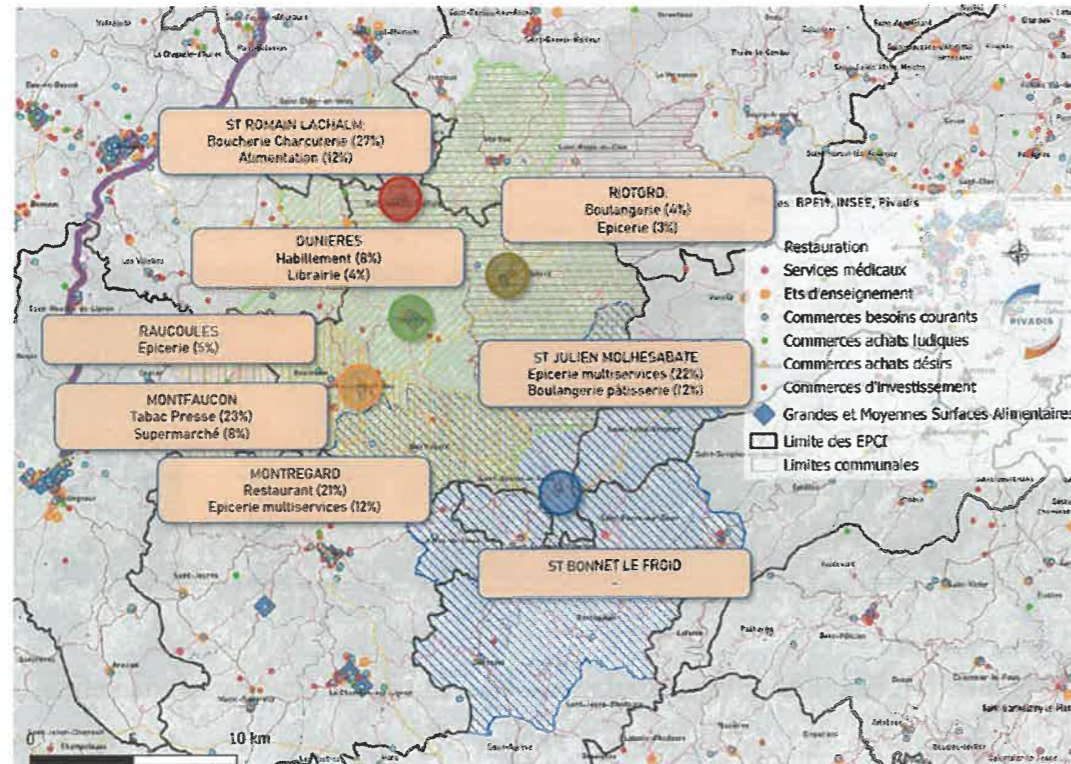
constitue donc une clef pour identifier les possibilités de développement de ce territoire.

Les pratiques locales

L'enquête digitale menée dans le cadre de l'étude Shop'in – Impact crise pour la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, démontre que les consommateurs étaient majoritairement :

- Moins enclins à dépenser dans les grands centres villes éloignés du lieu d'habitation,
- Et donc plus désireux d'acheter en centres-bourgs/commerces de proximité,
- Apprécient cependant les supermarchés proches de leur lieu de travail, tout comme les marchés hebdomadaires, les circuits courts, les grandes enseignes du e-commerce, et les produits d'occasion.

Synthèse des attentes



Des commerçants ayant une activité en croissance pour 40 % contre 21 % en situation de fragilité.

Le faible recours au PGE et autres aides combinés à la dynamique des activités, est assez encourageant.

Projets des commerçants locaux

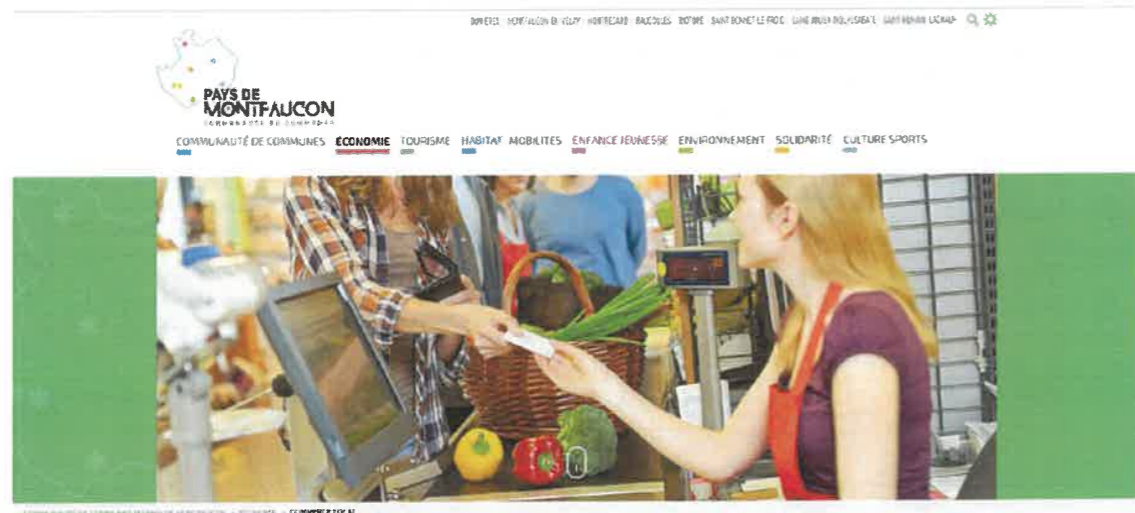
Sur l'ensemble des 3 PVD, 7 départements sont identifiés (cf. fiche action « solution relance économique et commerciale du bassin de vie & animation des structures commerciales »).

Le référencement internet

L'analyse numérique du commerce sur le Pays de MONTFAUCON démontre que l'offre de commerces est loin de représenter l'offre du territoire.

Par contre, l'URL « Pays de MONTFAUCON.fr » truste les 5 premières réponses suivantes qui méritent d'être soulignées :

- Commerce local,
- Brochure de promotion du **commerce** et des producteurs locaux
- Économie – communauté de Communes du pays de MONTFAUCON... **commerce** local
- Annuaire des entreprises – pays de MONTFAUCON... la chambre de **commerce**...
- Communauté de Communes du pays de MONTFAUCON... **commerce** local.
-



Ci-dessus, visuel du site Pays-de-Monfaucun, dédié au commerce -Extrait de l'étude Shop'in.

Annexe 2 : Etude Shop'in – Impact crise – juillet 2022

5.2.1. DUNIERES

	Fragilité majeure		Situation moyenne		Attraction / force
Densité (Nb d'ets Sirene pour 1.000 hab.)		16			
Densité GMS/GSA* (surface cumulée pour 1.000 hab.)		1012			
Diversité: proportion d'ets hors besoins courants dans l'offre			40		
Proportion de locaux d'apparence inactifs en « centre-ville », en %	33				
Proportion de locaux d'aspect positif, en %					63
Proportion de locaux en parfait état, en %			41		
Proportion d'ets « locomotives », en %					22
Niveau de loyer indicatif (en € annuel par m ² /HT/HC)				68	
Proportion d'ets fragilisés par la crise (déclaratif), en %			21		
Proportion d'ets, en %, présentant un risque de défaillance (déclaratif)					

* Ets de plus de 300 m²: Grandes et Moyennes Surfaces Spécialisées / Grandes surfaces à dominante alimentaire.

5.2.2. MONTFAUCON

	Fragilité majeure		Situation moyenne		Attraction / force
Densité (Nb d'ets Sirene pour 1.000 hab.)			31		
Densité GMS/GSA* (surface cumulée pour 1.000 hab.)	1 300				
Diversité: proportion d'ets hors besoins courants dans l'offre			26		
Proportion de locaux d'apparence inactifs en « centre-ville », en %		25			
Proportion de locaux d'aspect positif, en %					61
Proportion de locaux en parfait état, en %			43		
Proportion d'ets « locomotives », en %					32
Niveau de loyer indicatif (en € annuel par m ² /HT/HC)				34	
Proportion d'ets fragilisés par la crise (déclaratif), en %			24		
Proportion d'ets, en %, présentant un risque de défaillance (déclaratif)					

* Ets de plus de 300 m²: Grandes et Moyennes Surfaces Spécialisées / Grandes surfaces à dominante alimentaire.

5.2.3. RIOTORD

	Fragilité majeure		Situation moyenne		Attraction / force
Densité (Nb d'ets Sirene pour 1.000 hab.)		15			
Densité GMS/GSA* (surface cumulée pour 1.000 hab.)					
Diversité: proportion d'ets hors besoins courants dans l'offre			31		
Proportion de locaux d'apparence inactifs en « centre-ville », en %	35				
Proportion de locaux d'aspect positif, en %				52	
Proportion de locaux en parfait état, en %			41		
Proportion d'ets « locomotives », en %		6			
Niveau de loyer indicatif (en € annuel par m²/HT/HC)					57
Proportion d'ets fragilisés par la crise (déclaratif), en %				17	
Proportion d'ets, en %, présentant un risque de défaillance (déclaratif)					

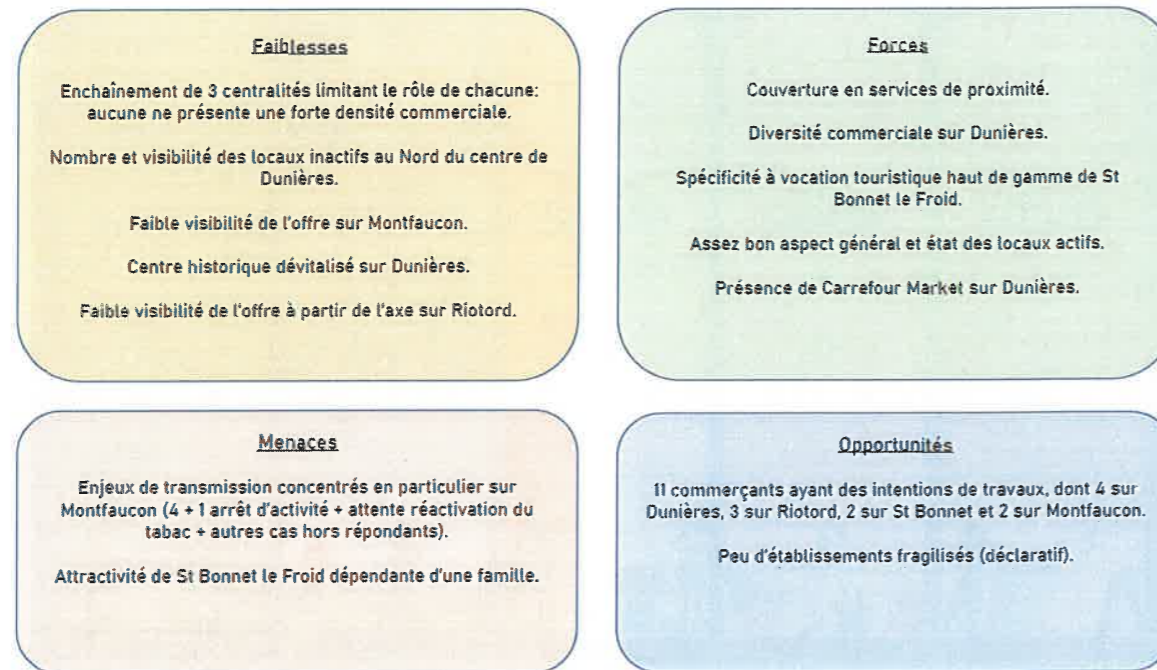
* Ets de plus de 300 m²: Grandes et Moyennes Surfaces Spécialisées / Grandes surfaces à dominante alimentaire.

5.2.4. ST BONNET LE FROID

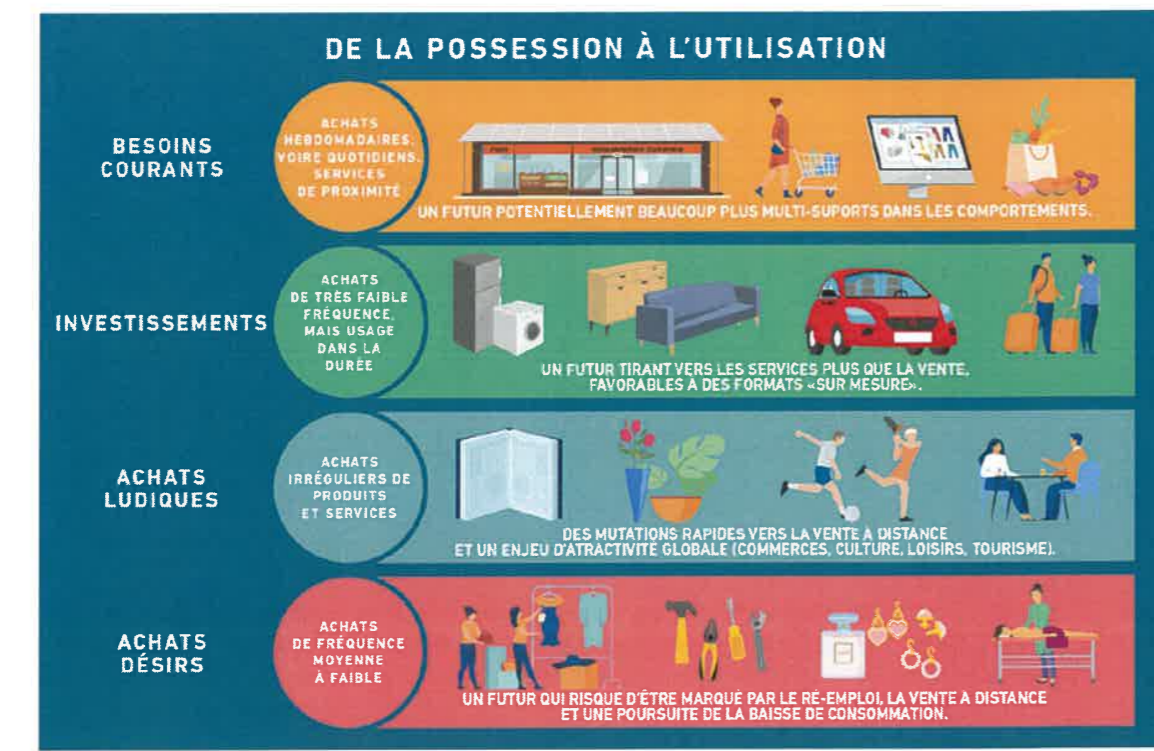
	Fragilité majeure		Situation moyenne		Attraction / force
Densité (Nb d'ets Sirene pour 1.000 hab.)					100
Densité GMS/GSA* (surface cumulée pour 1.000 hab.)					
Diversité: proportion d'ets hors besoins courants dans l'offre					46
Proportion de locaux d'apparence inactifs en « centre-ville », en %		31			
Proportion de locaux d'aspect positif, en %					71
Proportion de locaux en parfait état, en %					65
Proportion d'ets « locomotives », en %					40
Niveau de loyer indicatif (en € annuel par m²/HT/HC)				75	
Proportion d'ets fragilisés par la crise (déclaratif), en %				18	
Proportion d'ets, en %, présentant un risque de défaillance (déclaratif)					

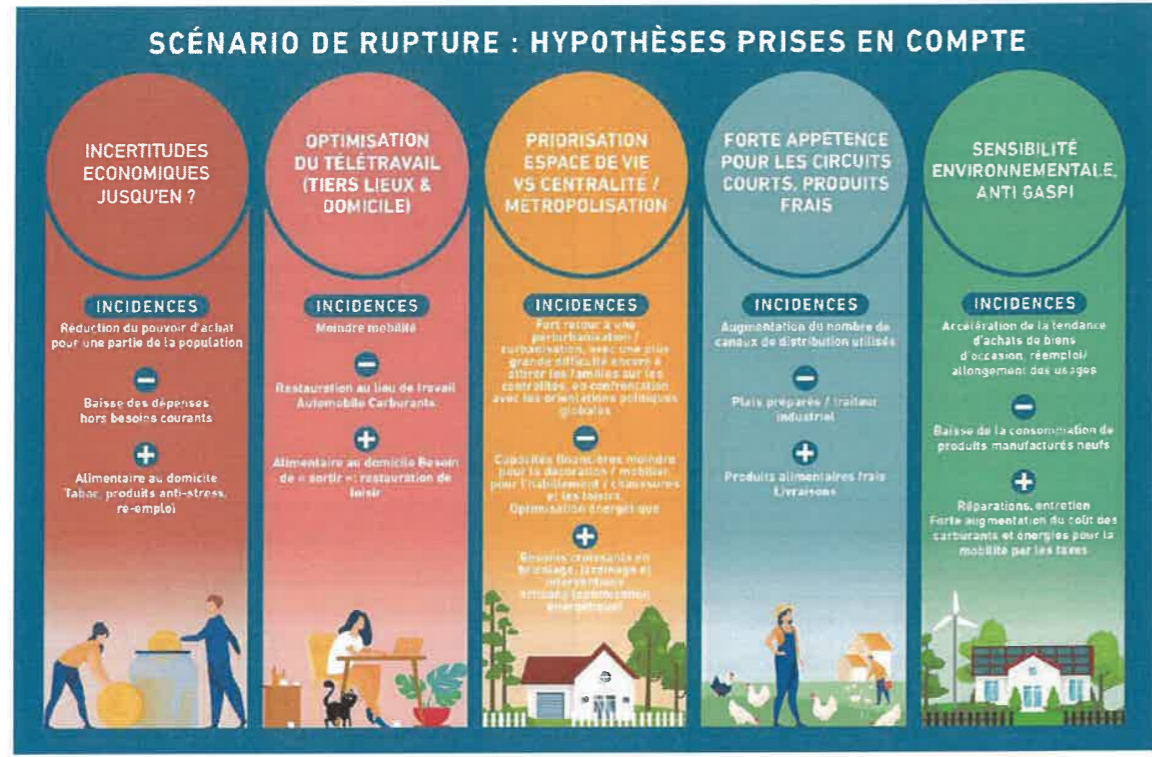
* Ets de plus de 300 m²: Grandes et Moyennes Surfaces Spécialisées / Grandes surfaces à dominante alimentaire.

5.3. BILAN AFOM



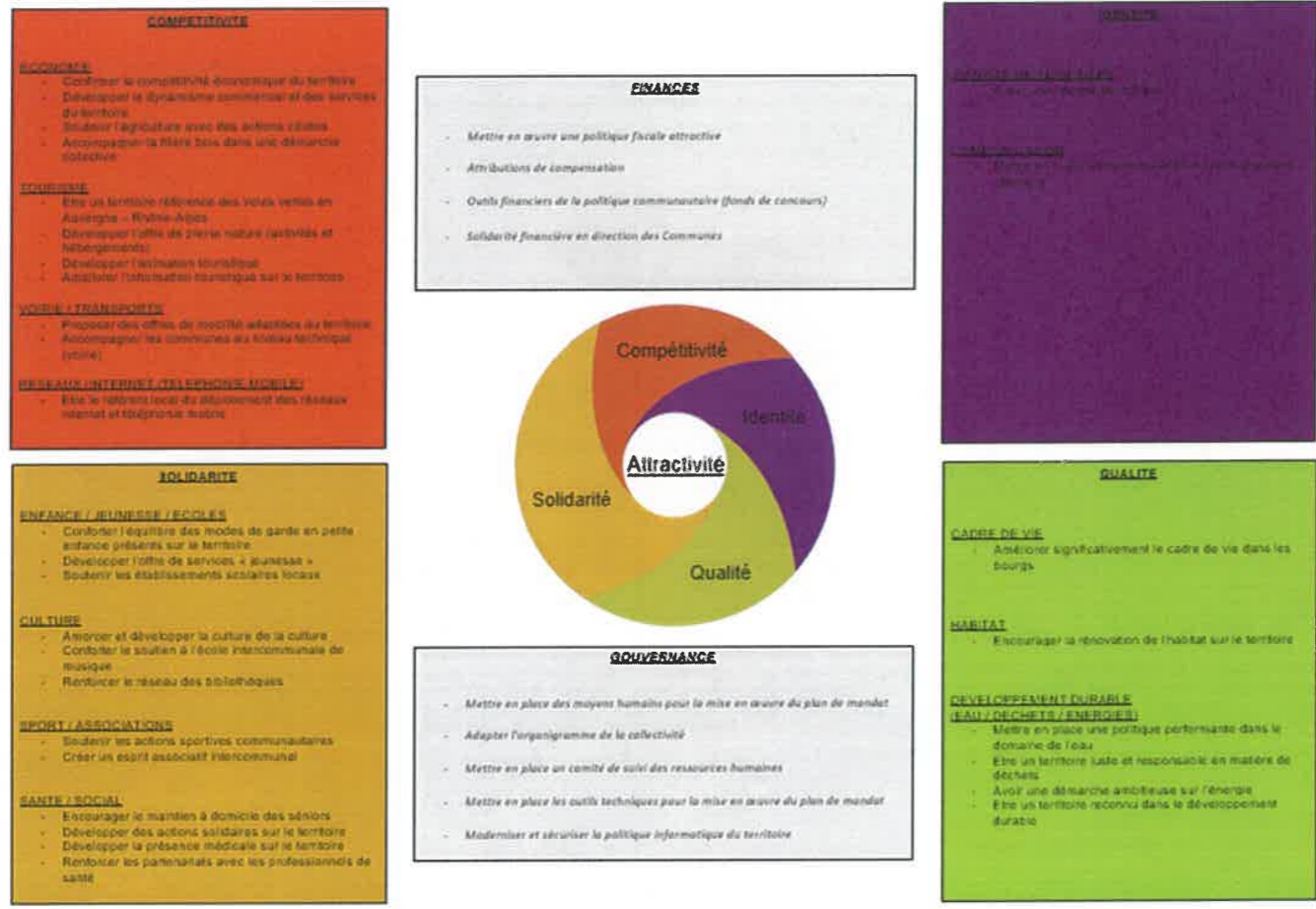
5.4. ENJEUX NATIONAUX: RAPPEL DES TENDANCES LOURDES EN MATIERE DE CONSOMMATION AVANT



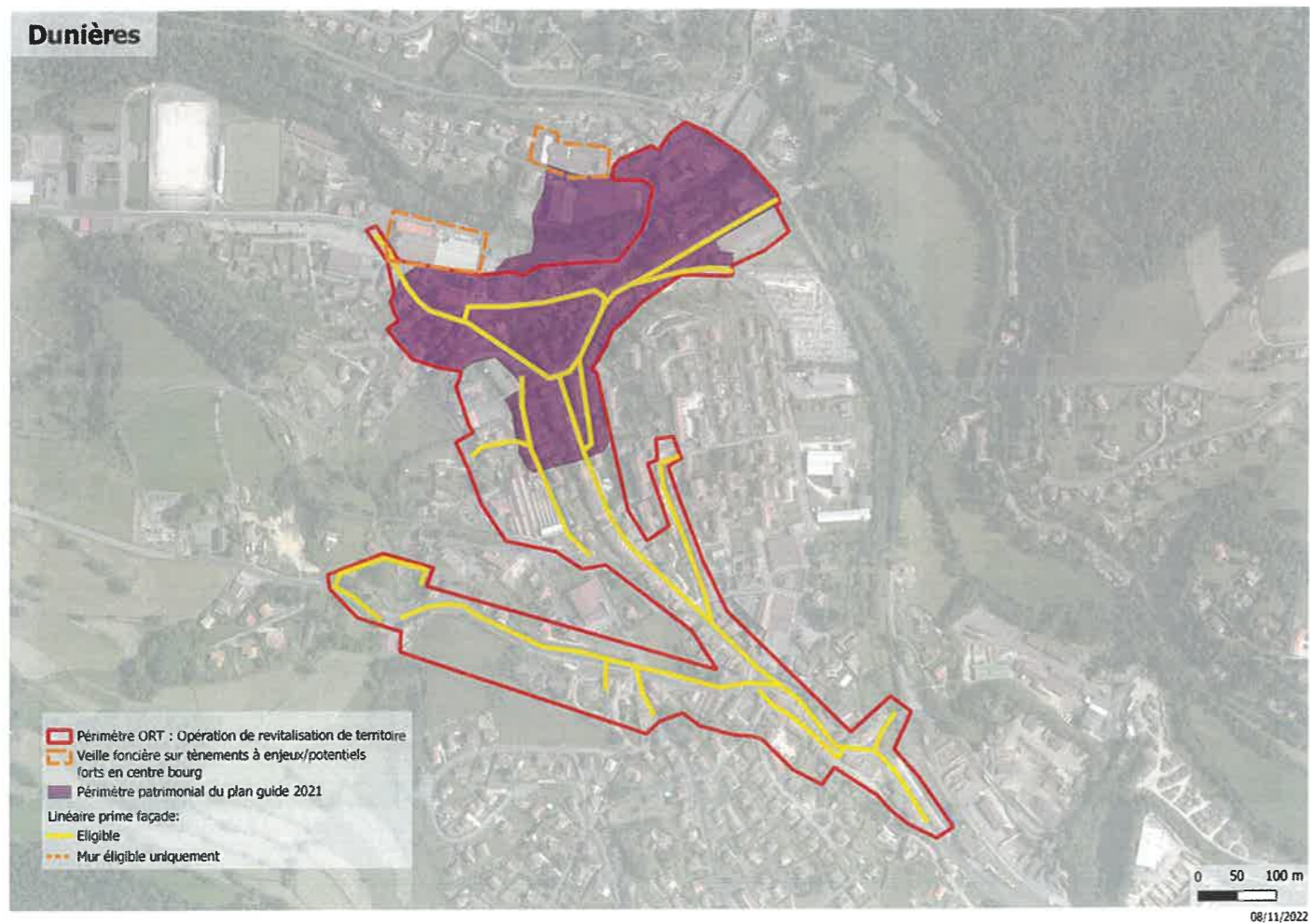


PETITES VILLES DE DEMAIN – MISSION SHOP IN / IMPACT CRISE – PAYS DE MONTFAUCON (43) – p.194

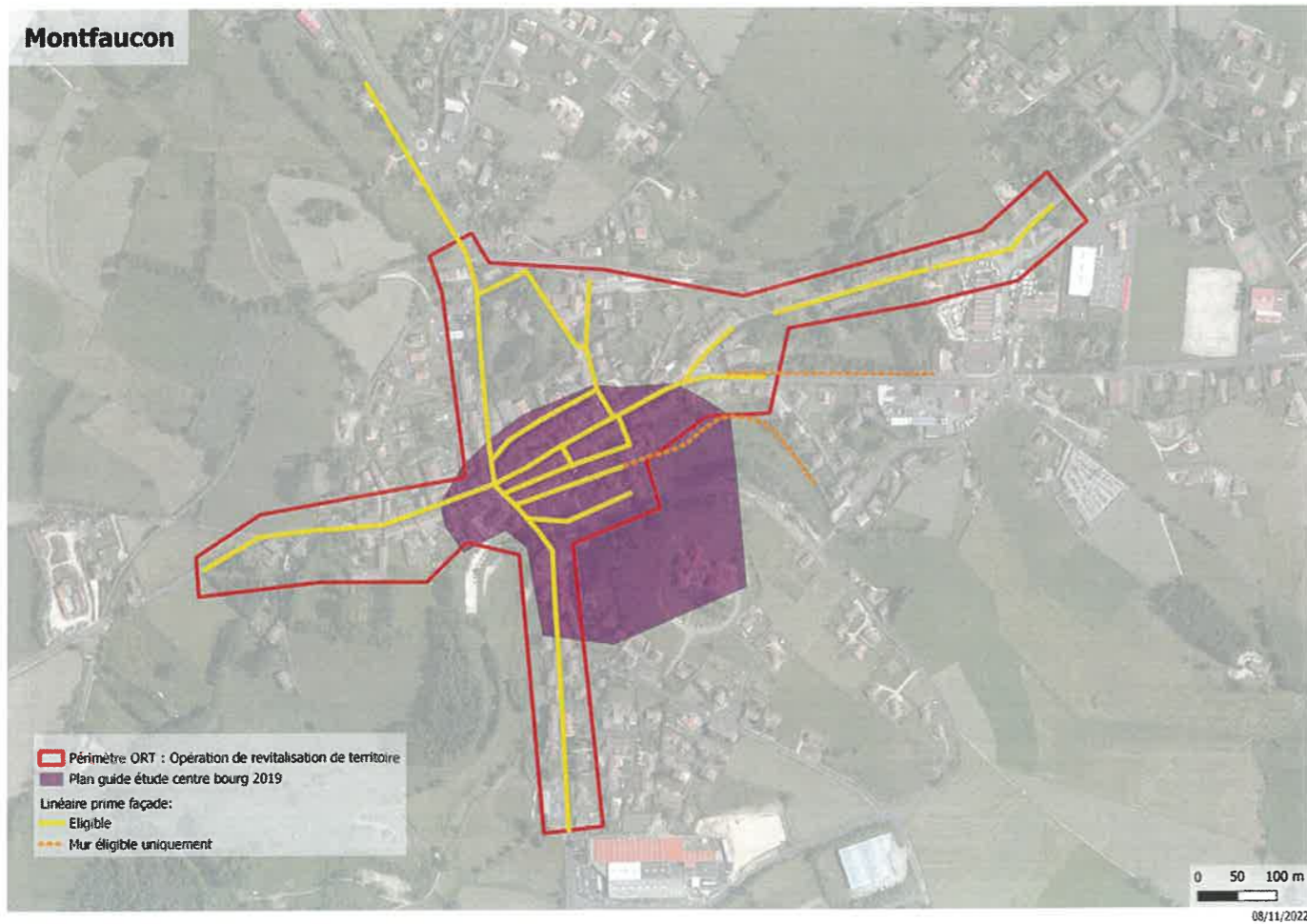
Annexe 3 : Les orientations stratégiques et le plan de mandat communautaire



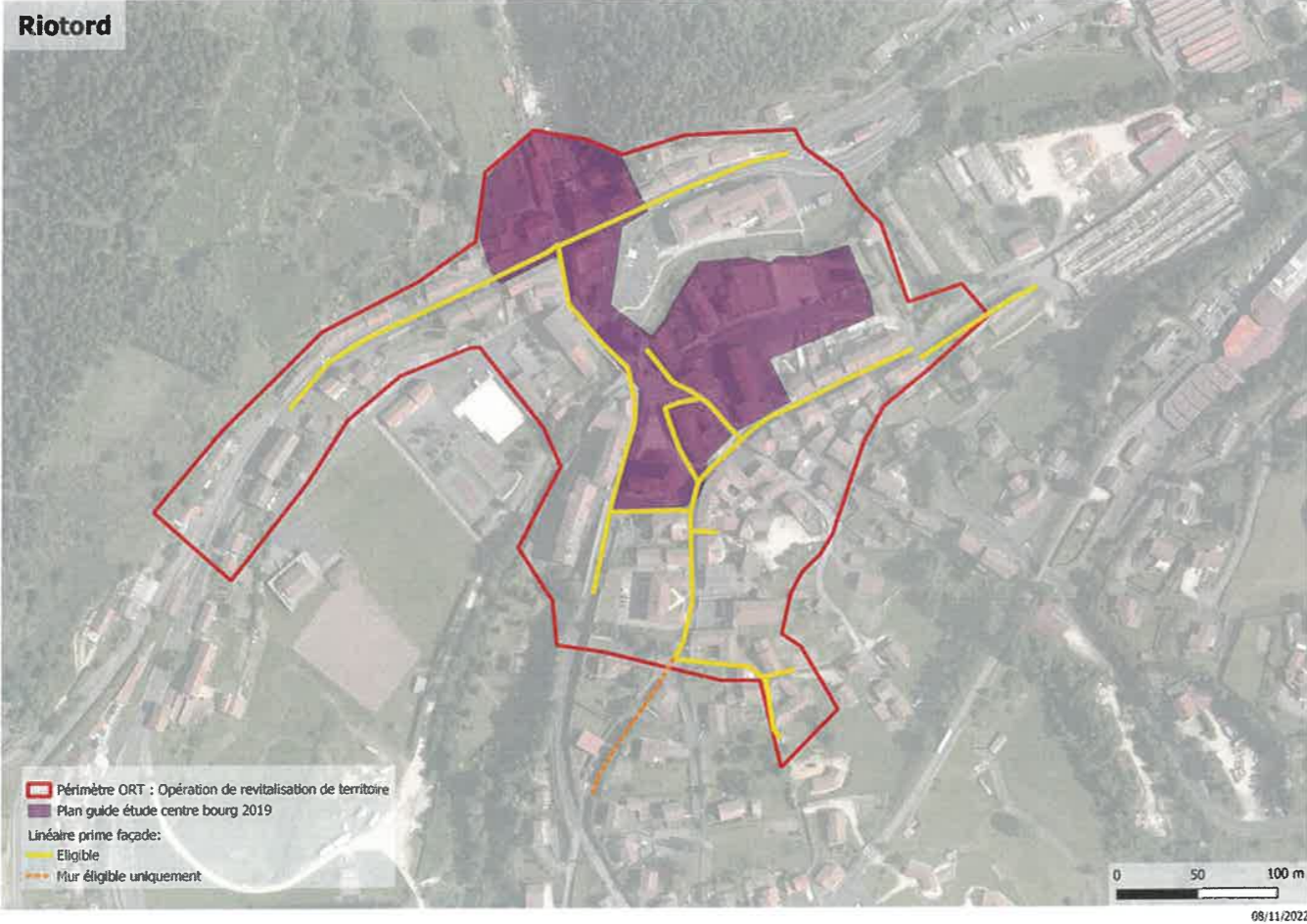
Annexe 4 : Les périmètres des secteurs d'interventions de l'ORT



Montfaucon



Riotord

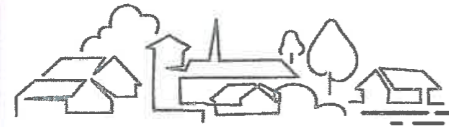


Annexe 5 : Les fiches actions





Calendrier	15-avr-22	présentation par la DDT du programme pré-défini avec ENSAESE
	juil-22	réunion de lancement : convention, équipements, personnes sources, etc.
	du 12 au 26 sept 22	travail préparatoire pour isoler les données géographiques. Evolution morphologique et socio-économique, potentialité et dysfonctionnement
	du 26 au 30 sept 22	- identification des sites et potentialités de projets, rencontres personnes sources, travaux de groupe et présentation des travaux en cours aux acteurs locaux.
	fin janvier 23	présentation aux acteurs locaux après 2 jours jurys in situ (dates à préciser).
Lien autres programmes & contrats territorialisés		
Indicateurs de suivi & d'évaluation		
Conséquence sur la fonction de centralité		
Annexes		



sur la thématique Etude Centre-Bourg

Commune	MONTFAUCON
Fiche action	Nouvelle étude Centre-Bourg (après l'étude Virage)
Statut	validée
Niveau de priorité	fort
Maître d'ouvrage	Mairie

La première étude par le bureau d'étude Virage n'a pas fait l'unanimité du Conseil Municipal.

Description de l'action & objectifs

Le Conseil Municipal a donc souhaité le lancement d'une nouvelle étude.
 Le BE REALITES-SITELLE, après audition, propose dans une note complémentaire du 1er juillet :
 - donner priorité à l'îlot écusson par une étude de programmation, du fait de la démolition engagée au moment du lancement de l'étude,
 - une phase concertation : La réunion de lancement sera organisée sous forme d'atelier où les élus seront étroitement associés. Ensuite la méthodologie de concertation sera ajustée avec les élus ainsi que la création d'un comité d'habitants.
 Ensuite se posera la question des usages et fonctionnements actuels : théâtre, bâtiment Saint-François, Ecole, place du Ruisseau, débit de tabac...
 afin de vérifier l'opportunité d'usage ou/et géographique, aboutissant ensuite à des scénarios puis esquisses de projet assorties d'une estimation des coûts pour chaque bâtiment.
 La ville a fait le choix des options : maquette + support numérique.

Partenaires

- CCPM,
- DDT,
- BdT,
- DPT.

Plan de financement prévisionnel (rouge) ou définitif (vert)	coût H. T.								
	cout opération	restant MOA	total financeurs	CCPM	Etat	BDT	CD43	Région	autres financeurs
	44 880,00 €	17 622,00 €	27 258,00 €		9 637,00 €	17 621,00 €			

Plan de financement PHASES PRO/AOR + OPC prévisionnel	budget total H. T. (Etudes tranche ferme et définitives)									0,00 €
	Poste	mobilisé	à mobiliser	% du budget						
tranche ferme :										
tranches optionnelle 1 :										

Calendrier	Date	Evénement
	juil-22	réunion de lancement
	nov-22	restitution concertation et diagnostic
	juil-23	clôture de l'étude : présentation de l'étude finale
		réunion de lancement
		réunions de concertation : 1 collectif contre le contournement et 2 ateliers tout public

Lien autres programmes & contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi & d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	

MONTFAUCON EN VELAY

QUELLE PETITE VILLE DE DEMAIN ?

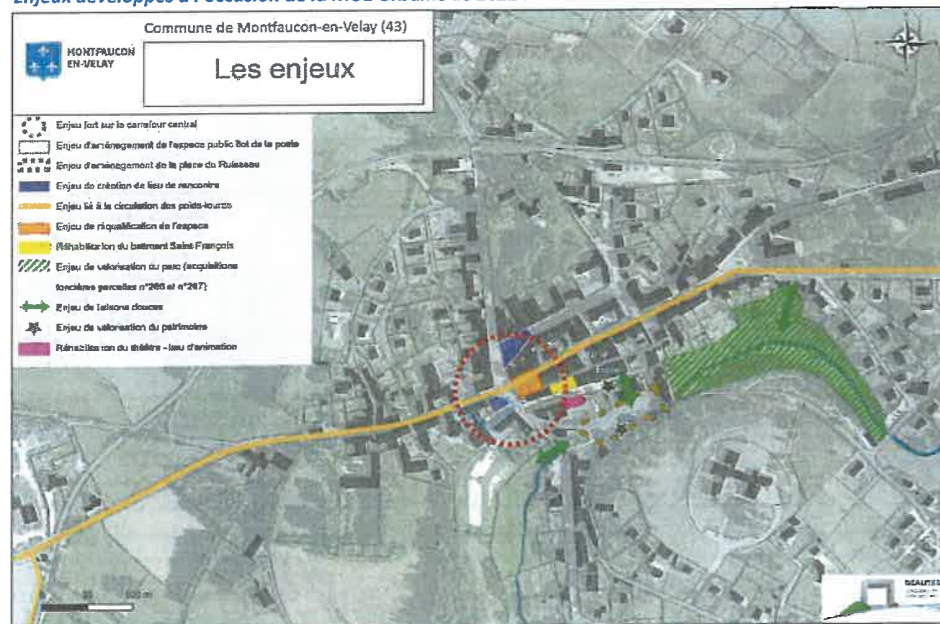
ATELIER PARTICIPATIF OUVERT A TOUS



VENDREDI 28 OCTOBRE
de 19h à 21h

SALLE RENAISSANCE - MONTFAUCON EN VELAY

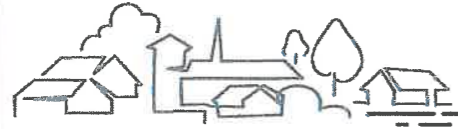
Enjeux développés à l'occasion de la MOE Urbaine de 2022 :



En 2019, la *MOE Urbaine* a posé les sujets :

- des mobilités et des connexions à la Via Fluvia,
- des liaisons piétonnes,
- d'une intervention pour ralentir la vitesse,
- des espaces publics à conforter ou à créer,
- des éléments paysagers à conserver,
- de comment se réapproprier les secteurs d'habitat devenus difficiles sur des axes très passants et des logements trop peu isolés.

fiche action n° AMGT0.1



en lien avec les fiches actions aménagement-commerce-mobilité
sur la thématique : Aménagement Centres-Bourgs

Commune	Toutes
Fiche action	Fonds de concours : aménagement espace public, entrées de villes et enfouissement réseaux
Statut	engagée
Niveau de priorité	fort
Maître d'ouvrage	CCPM
Description de l'action & objectifs	Il s'agit d'une subvention communautaire accordée aux travaux d'investissement des Communes dans les centres-bourgs dans le cadre des objectifs PVD, sur : - espaces publics, - logements, - commerces.
Partenaires	Communes

Plan de financement prévisionnel (rouge) ou définitif (vert)	coût opération	restant MOA	total financeurs	coût H. T.					autres financeurs
				CCPM	État	BDT	CD43	Région	
sur 3 ans :	2 685 818,00 €	- €		2 685 818,00 €					

Plan de financement PHASES PRO/AOR +OPC (voir fiche AMGT 1.1 pour les études) prévisionnel	budget total H. T. (Etudes tranche ferme et définitives)									0,00 €
	Poste	mobilisé	à mobiliser	% du budget						
tranche ferme :										
tranches optionnelle 1 :										

Calendrier	2022-2024	

Lien autres programmes & contrats territorialisés	
---	--

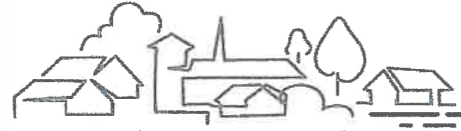
Indicateurs de suivi & d'évaluation	1/3 du montant du coût de l'opération par an.
-------------------------------------	---

Conséquence sur la fonction de centralité	
---	--

Annexes	
---------	--



fiche action n° AMGT1.1.1
phase opérationnelle



lien fiches/actions CBI.1 et H1 et AMGT1.1.2
sur la thématique : Aménagement

Commune concernée	DUNIERES
Fiche action	Phase 3 Etude C.B. : faisabilité Entrée-Nord Viaduc
Statut	validée
Niveau de priorité	fort
Maître d'ouvrage	Mairie

Cette phase 3 intervient après la présentation du diagnostic puis du plan guide de l'étude centre-bourg de Dunières. Les orientations stratégiques étant définies en fiches actions pour les 20 prochaines années, cette dernière phase constitue le travail réalisé sur une opération test sur l'entrée Nord de la Ville : étude de faisabilité dont l'aboutissement permettra de mesurer le montage technique, juridique et financier. Elle devrait conduire la Commune à s'appuyer sur une méthodologie de projet (recherche de financements, d'acteurs et d'outils à mobiliser ainsi que co-construire une démarche informative et participative auprès des habitants et acteurs locaux concernés).

Description de l'action & objectifs
Les objectifs de cette étude seront de requalifier l'entrée de ville par la mise en valeur des qualités du site dont la présence du viaduc et faciliter les cheminements jusqu'au cœur de bourg.

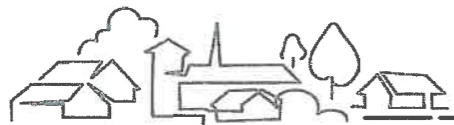
Partenaires	Bureau d'étude NOVAE, Carole Petit Département, Jeanne Haute-Pottier C. C. P. M. ABF
-------------	---

Plan de financement prévisionnel (rouge) ou définitif (vert)	coût H. T.								
	coût opération	restant MOA	total financeurs	CCPM	Etat	BDT	CD43	Région	autres financeurs
Etude pré-op, phase 3	21 435,00 €	4 287,00 €	17 148,00 €				17 148,00 €		
Géomètre	3 860,00 €	3 860,00 €							
TOTAL	25 295,00 €	8 147,00 €	17 148,00 €	- €	- €	- €	17 148,00 €	- €	- €

plan de financement : détaillé par phases :	budget total H. T. (Etudes tranche ferme et définitives)			0,00 €					
	coût op.	restant MOA	mobilisé						
phase 3 :	21 435,00 €	4 287,00 €	17 148,00 €						
total	21 435,00 €	4 287,00 €	17 148,00 €						

Calendrier	07-févr-22	commande par le DPT de la phase 3 de l'étude Centre-Bourg : faisabilité entrée Nord
	avril-mai 22	visite bâtiminaire et réalisation d'un plan toptographique
	28-juil-22	restitution de l'étude bâtiminaire, arbitrages sur repérages et usage programmatique du parc
	20-sept-22	restitution de l'étude de faisabilité déclinée en 2 scénarios

fiche action n° AMGT
1.1.2
phase opérationnelle



lien fiches/actions CB1.1 et H1 et AMGT1.1.1
sur la thématique : Aménagement

Commune concernée	DUNIERES
Fiche action	Aménagement Entrée-Nord Viaduc
Statut	en projet
Niveau de priorité	faible
Maître d'ouvrage	Mairie

Suite de l'étude de faisabilité sur Entrée Nord :
Ce quartier pose la question du renouvellement urbain en entrée de ville, permettant de retrouver une vraie morphologie d'entrée de ville, ouverte sur la Dunière (rivière) vers le quartier "delà-l'Eau".
Objectifs :
- Donner accès à la rivière pour ne plus la voir comme un simple cours d'eau traversant la ville, mais comme un espace public appropriable et étant partie intégrante de la Commune ;
- Valoriser les liens historiques entre la ville et la rivière, qui est consubstantielle au développement de Dunières ;
- Considérer le périmètre de projet comme étant une séquence d'un parcours s'appréhendant à plus grande échelle (les "boucles vertes" traversant le territoire) en retravaillant notamment les ouvertures Est et Ouest ;
- Penser le parc comme un équipement public venant compléter l'offre actuelle et permettre de nouveaux usages participant à l'agrément de Dunières ;
- Prise en compte du viaduc comme élément singulier en entrée de bourg.

Partenaires	- Epage, - CCPM, - Département, - Région, - ABF
-------------	---

Plan de financement prévisionnel (rouge) pour aménagement ESPACES PUBLICS	coût H. T.								
	coût opération	restant MOA	total financeurs	CCPM	Etat	BDT	CD43	Région	autres financeurs
scénario 1 :	1 751 676,00 €								
ou scénario 2 :	2 281 098,00 €								

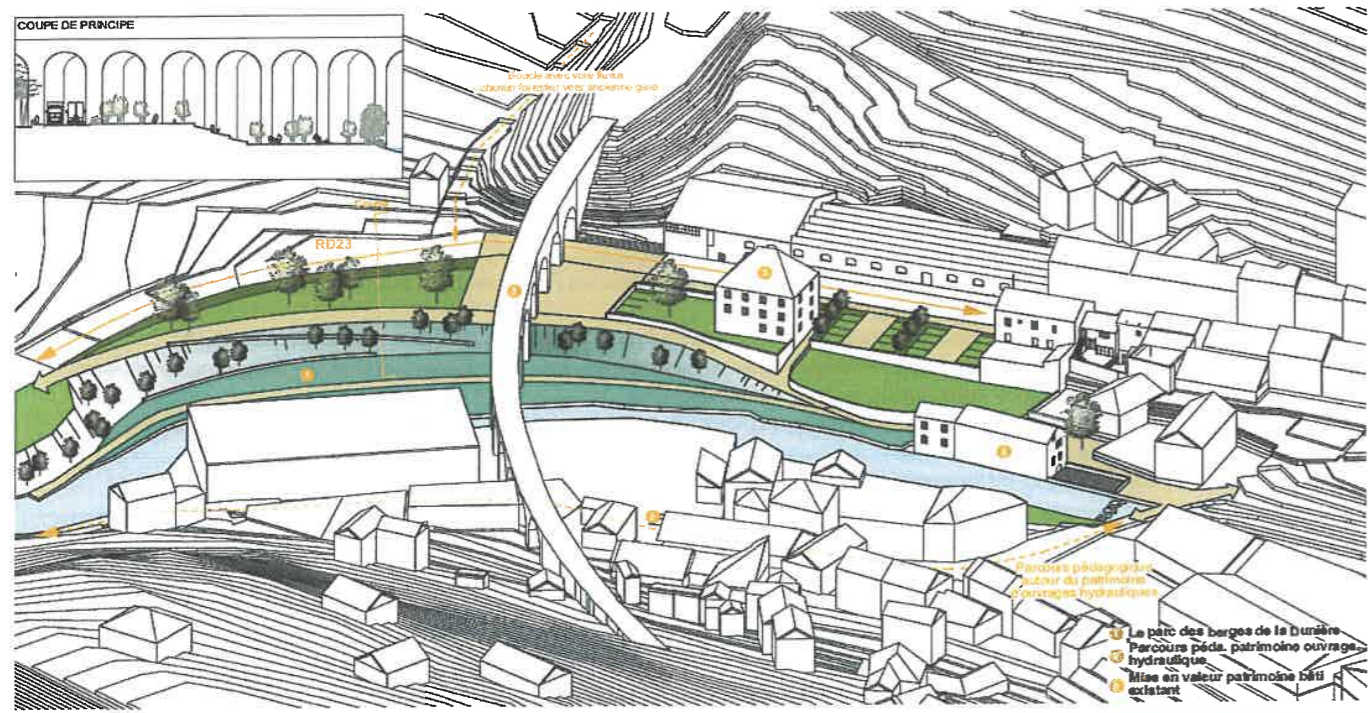
plan de financement :	budget total H. T. (Etudes tranche ferme et définitives) 0,00 €								
détaillé par phases :	coût op.	restant MOA	mobilisé						

Calendrier	01-sept-22	étude de faisabilité
	sept-23	présentation Anah sur volet Renouvellement Urbain OPAH

Lien autres programmes & contrats territorialisés

Indicateurs de suivi & d'évaluation : ventes envisagées de certains propriétaires : Attention l'étude de faisabilité ne prend pas en compte l'achat des ténements avant démolitions.

2B. Scénario Base



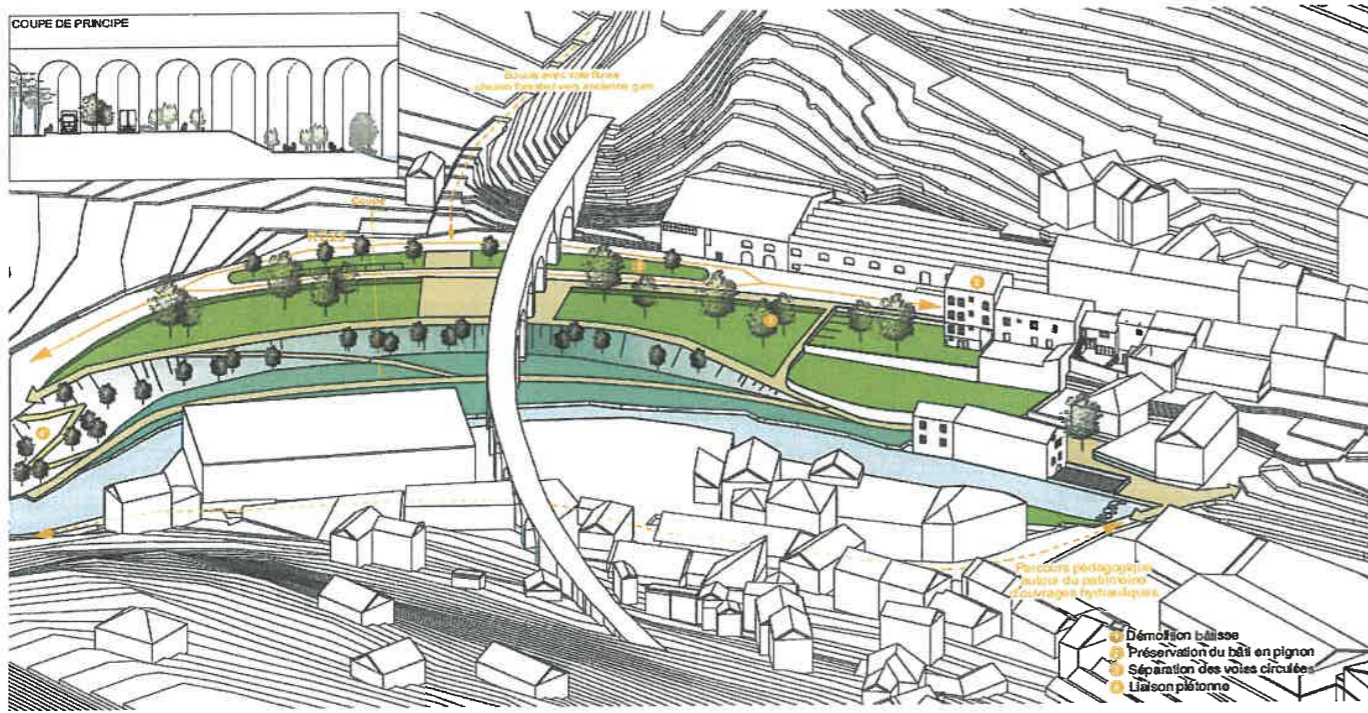
QUELLE VISION POUR LE BOURG DE DUNÈRES ? Etude urbaine pour une amélioration du cadre de vie.

ETUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE - SECTEUR NORD

PROJET D'AMÉNAGEMENT URBAIN - 20/09/22 - P2B/45

NOVÆ

2C. Scénario Variante

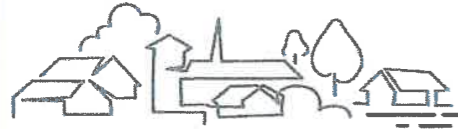


QUELLE VISION POUR LE BOURG DE DUNÈRES ? Etude urbaine pour une amélioration du cadre de vie.

ETUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE - SECTEUR NORD

PROJET D'AMÉNAGEMENT URBAIN - 20/09/22 - P2C/45

NOVÆ



en lien avec les fiches actions CB 1.1 - CB 1.2 - CB 1.3 - CB 1-4
sur la thématique : Aménagement

Commune	DUNIERES
Fiche action	Aménagement rue de Bellevue et connexion avec la rue du 11 novembre
Statut	validée
Niveau de priorité	médian
Maître d'ouvrage	Commune

Description de l'action & objectifs

L'école primaire de Dunières occupe depuis peu, un nouveau bâtiment situé à proximité du collège Le Sacré Coeur. Cet aménagement a eu pour conséquence une augmentation importante du trafic local, de nombreux parents d'élèves empruntant la rue de Bellevue pour déposer et reprendre leurs enfants.

Afin de limiter les risques, la commune a pris certaines dispositions jugées efficaces : installation de barrières physiques afin de séparer les cheminements piétons des voies de circulation, mise en sens unique de la rue de Bellevue. Les bus scolaires ont par ailleurs défini un itinéraire permettant le dépôt des enfants au niveau d'une rue adjacente (la rue de l'Industrie), ces derniers rejoignant ensuite l'école par un cheminement signalé.

La commune souhaite aujourd'hui pérenniser ces aménagements provisoires en restructurant la rue de Bellevue (création de cheminements piétons, matérialisation de zones de dépose minute et de stationnements plus pérennes).

Les travaux permettront également d'embellir cette rue, le revêtement étant en effet très dégradé et les réseaux aériens encore nombreux.

Ce secteur est prioritaire dans le projet de réaménagement de traversée de Dunières, compte-tenu de l'enjeu de gestion de la circulation aux abords de l'école et du collège et de sécurisation des déplacements piétons. Son réaménagement doit se faire en cohérence avec celui de la rue du 11 novembre. Ainsi, la connexion entre les deux rues est un point important des études.

Les équipes pédagogiques, les riverains et le service routes du Département seront associés aux études afin de partager les propositions d'aménagement et d'en vérifier la facilité d'usage au quotidien. Le calendrier scolaire devra être pris en compte dans la réalisation des travaux.

Partenaires

- Etat,
- Département,
- Région,
- Agence de l'eau,
- C. C. P. M.

Plan de financement prévisionnel (rouge) ou définitif (vert)	cout opération	restant MOA	cout H. T.						
			total financeurs	CCPM	Etat	BDT	CD43	Région	autres financeurs
travaux	450 000,00 €	- €							
ingénierie Zeppelin	24 050,00 €								
diag structure&amiante	1 790,00 €								

Plan de financement PHASES PRO/AOR +OPC (voir fiche AMGT 1.1 pour les études) prévisionnel	budget total H. T. (Etudes tranche ferme et définitives)				0,00.€					
	Poste	mobilité	à mobiliser	% du budget						
tranche ferme :										
tranches optionnelle 1 :										

Calendrier		
oct-23	carottage de chaussée pour détection amiante et HAP rue de Bellevue et Place Saint-Martin (BE PERINIS)	
10-nov-22	rendez-vous écoles et crèche + BE pour faire le point sur circulation élèves	
10-nov-22	rendez-vous Commission Travaux et Urbanisme Dunières pour faire le point sur stationnement	
15-déc	restitution Etude AVP + PRO	
Avril 2023 ?	lancement des consultations	

Lien autres programmes & contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi & d'évaluation	Stationnement : Rencontre avec le Maire, le garage Fiat + café le Bobar, le 16 nov 2022 + mail DEVECO PETR au sujet de l'aire de covoiturage, le 17 nov.
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	

fiche action n° AMGT 3.1



en lien avec les fiches action CE 3.1 et MOB 3.1

sur la thématique : Centre-Bourg

Commune concernée	RIOTORD
Fiche action	Phase 1 : Découverte du Merdary & aménagement place publique
Statut	engagée
Niveau de priorité	fort
Maître d'ouvrage	Mairie

Description de l'action & objectifs

Historique : L'îlot du Merdary est un ensemble bâti vacant, que la commune souhaite démolir. Le ruisseau du Merdary, aujourd'hui enterré, passe le long de la limite Est de l'îlot sous la voirie. Cet îlot est central pour la commune, puisqu'il marque l'entrée du bourg sur la route départementale vers le coeur de bourg où se concentre les équipements et commerces. La route départementale dont fait partie cet îlot, constitue une seconde centralité pour Riotord, notamment par la présence des commerces, qui n'est pas identifiable actuellement. L'entrée et la sortie pour accéder aux écoles se fait au Sud de l'îlot, par un resserrement de la voirie ne permettant pas le cheminement sécurisé des piétons et des vélos.

Enjeux de projet :

- > traiter la problématique du ruisseau le Merdary par une réouverture du cours d'eau
- > qualifier l'entrée du bourg jusqu'à la Mairie
- > sécuriser l'accès piétons et vélos aux écoles
- > conforter les commerces le long de la départementale
- > prolonger le cheminement doux le long de la Dunière
- > offrir un espace public végétalisé

La Phase opérationnelle 1 de la présente fiche-action consistera :

- Découverte du Merdary
- Aménagement de l'espace public
- Aménagements modes doux : cycliste et piétons & accompagnement front commercial (RDC immeubles)
- Pour le commerce : linéaire commercial, déplacement du VIDAL, etc.

Partenaires	Etat, CCPM, Syndicat d'électricité (45 % de la facture de 20 000 €), Région, Département, Autre financeur (amande de police à hauteur de 12 000 €)
-------------	---

Plan de financement prévisionnel (rouge) ou définitif (vert)	H. T.								
	cout opération	restant MOA	total financeurs	CCPM	Etat	BDT	CD43	Région	autres financeurs
Phase 1 :	898 180,00 €	215 516,13 €	682 663,87 €	215 516,12 €	145 147,75 €		60 000,00 €	250 000,00 €	12 000,00 €
affichage panneau com									

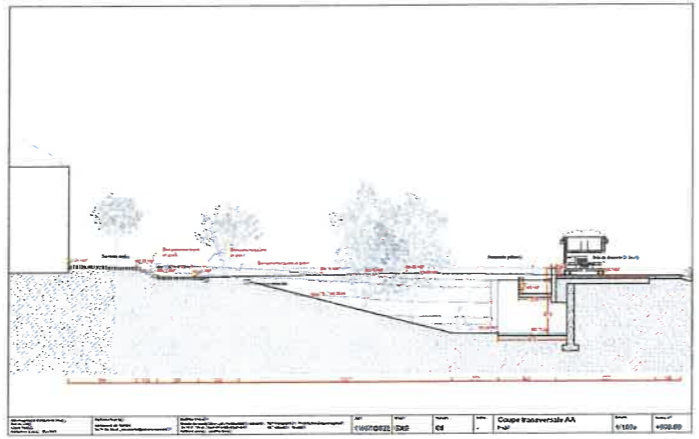
Plan de financement PHASES PRO/AOR +OPC prévisionnel	budget total H. T. (Etudes tranche ferme et définitives) au 28 juin 2022			
	Poste	mobilisé	à mobiliser	du budget MOA
phase 1 :				
Merdary + amé	813 180,00 €			
Ingénierie Vira	65 000,00 €			
Eclairage	20 000,00 €			
total	898 180,00 €	52%	48%	

Calendrier	<p>15 fév 2022 : ouverture des plis, Fév à fin avril : dossier Loi sur l'Eau à l'étude, Fév : rdv avec l'ABF pour discussion PA, Mars début : dépôt PA mai 2022 : lancement des travaux de la phase 1, tranche 1/2 11 juil 2022 : modification des plans d'aménagement intégrant le sujet mobilité douce 07 oct 2022 : rencontre avec le BE pour suivis mobilité douce, aménagement des espaces dédiés aux commerces, connexions</p>
	<p>nov-22 Réalisation de l'esquisse pour panneaux publicitaires en entrée de ville</p>
Lien autres programmes & contrats territorialisés	PVD & étude Centre-Bourg
Indicateurs de suivi & d'évaluation	démarrage des travaux en mai 2022
Conséquence sur la fonction de centralité	commerces, liaisons douces et piétonnes, traversée des cars scolaires, etc
Annexes	Etude PAVE accessibilité des commerces <i>Esquisse Etude Centre-Bourg - 2019</i>



Le plan guide dessine les grandes lignes de la perspective du centre-bourg :

- Conforter les linéaires commerciaux existants, et les rendre accessibles,
- Développer le tourisme vert : randonnées, à vélo notamment et activités nautiques, pêche, sports eaux vives,
- Qualifier les revêtements de sols des espaces publics, et retrouver les liens avec la nature, en augmentant le maillage des cheminements notamment vers les autres espaces publics.
- Intégrer le patrimoine urbain comme identité,
- Actions sur la voirie, la vitesse et le partage de l'espace.



Riotord

Investit pour ses commerces et son cadre de vie

MATRICE D'ŒUVRE
FBI-ie

ARCHITECTE
Atelier Montrattier
Loïc Parmentier & Associés

INGÉNIEUR BÉTON
SARL Rochard & Associés

LOT VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS TERRASSEMENTS
Eiffage Route

LOT MAÇONNERIE FONDATIONS SPÉCIALES
Sovetra

LOT CHARPENTE MÉTALLIQUE PLATELAGE BOIS SERRURERIE
Roche

LOT ESPACE VERT PLANTATIONS
Pépinière Fournel

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

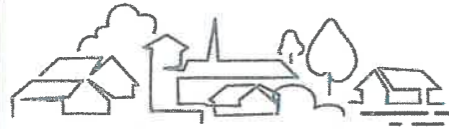
PRÉFET DE HAUTE-LOIRE
DETR
Léon Zuber
Riotord

PAYS DE MONTFAUCON

Cap43
"Cohésion territoriale" COMMUNES PARTENAIRES
Département de la Haute-Loire



fiche action n° CE0.1



en lien avec les fiches actions CE0.2
sur la thématique :

COMMERCE & ECONOMIE

Commune	TOUTES
Fiche action	Shop'in : Diagnostic commercial
Statut	engagée
Niveau de priorité	fort
Maître d'ouvrage	CCPM

Description de l'action & objectifs

Offre de la banque des territoires, suite à la réunion de cadrage du 28 mars 2022 :

- Attente de la CCPM sur la connaissance du tissu commercial, pour les 3 PVD, élargi aux 5 autres communes :
- repérage des secteurs fragilisés voire défaillants et recensement des locaux vacants,
- permettre aux villes de prioriser efficacement leur politique de relance et leurs investissements,
- analyse cartographique permettant de mettre en exergue les enjeux liés aux parcours marchands, conditions d'accessibilité, visibilité des offres,
- croisement des données sur site/analyse des données statistiques/indicateurs de l'offre commerciale concurrentielle et socio-démographique comparativement à d'autres PVD de même strate.
- calcul du marché théorique et caractérisation du poids des différentes cibles clientèles dans le potentiel marchand, etc...
- volet supplémentaire : transition écologique et numérique.

Partenaires

- Chambres consulaires avisées du lancement et invitation à la restitution,
- Communes.

Plan de financement prévisionnel (rouge) ou définitif (vert)	coût H. T.								
	coût opération	restant MOA	total financeurs	CCPM	Etat	BdT	CD43	Région	autres financeurs
DUNIERES	11 850,00 €	- €	11 850,00 €			11 850,00 €			
MONTFAUCON + RIOTORD	11 850,00 €	- €	11 850,00 €			11 850,00 €			
ST-BONNET-LE-F + AUTRES	5 400,00 €	5 400,00 €							
total	29 100,00 €	5 400,00 €	23 700,00 €	- €	- €	23 700,00 €	- €	- €	- €

Plan de financement PHASES PRO/AOR +OPC prévisionnel	budget total H. T. (Etudes tranche ferme et définitives)									0,00 €
	Poste	mobilisé	à mobiliser	% du budget						
tranche ferme :										
tranches optionnelle 1 :										

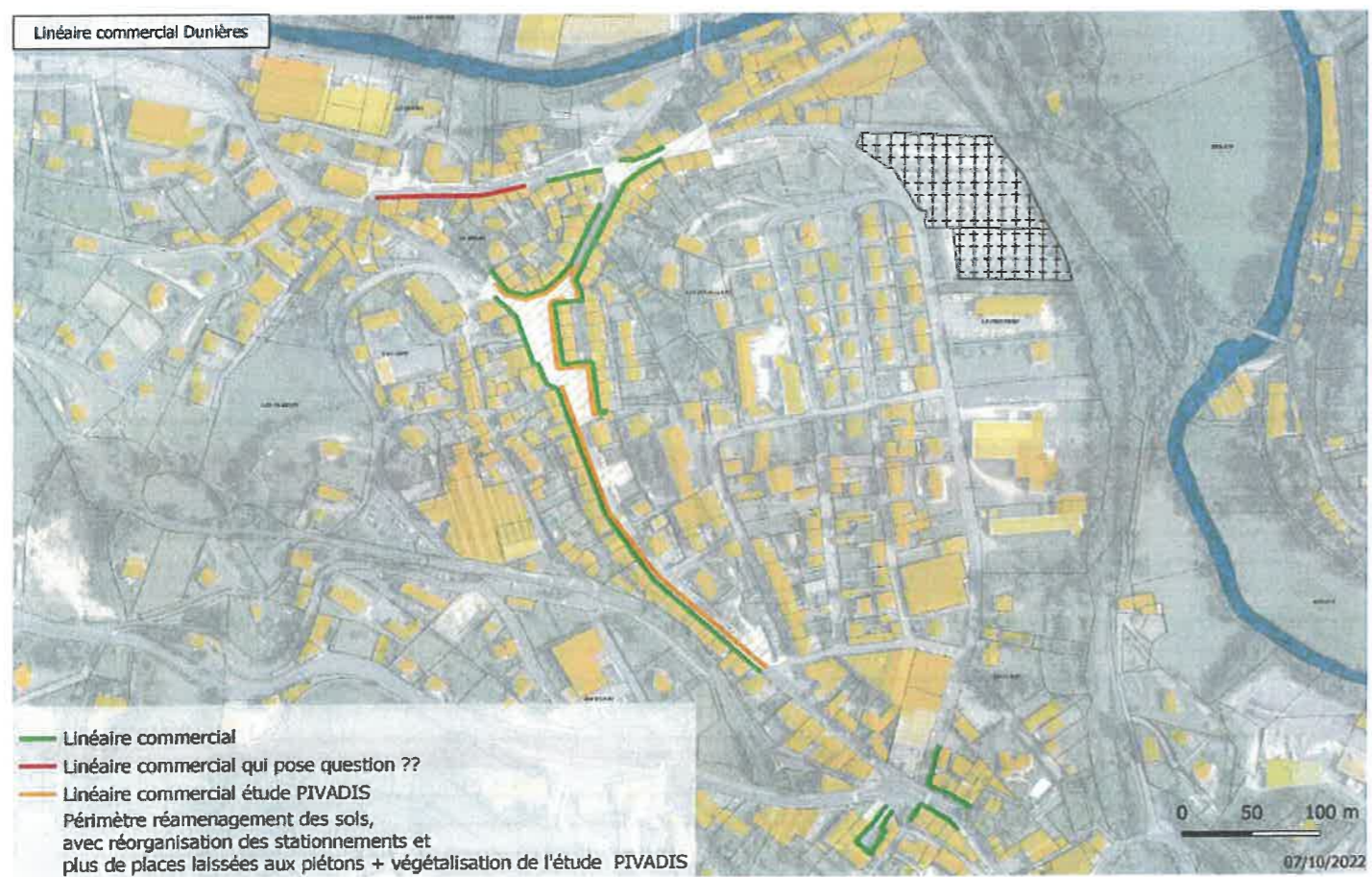
Calendrier	Date	Evénement
	28-déc-21	relance BdT
	mars-22	offre BD PIVADIS : 3 communes PVD + 5 autres, validée par le Président le 21 avril
	04-mai-22	réunion de lancement
	10-mai-22	enquête téléphonique auprès des commerçants
	08-juin-22	enquête consommateurs
	12-juil-22	restitution de l'étude en présence de la CCI

lien autres programmes & contrats territorialisés

indicateurs de suivi & d'évaluation



prévisionnel									
Calendrier	sept-22	Action 1 : traçage du linéaire commercial, suivant conclusions Etude Shop'in							
	oct-22	LINEAIRE COMMERCIAL : voir plan ci-dessous proposé au Commissaire-Enquêteur le 7 octobre 2022 dans le cadre de la révision du PLU) + courrier CCPM demandant d'intégrer l'interdiction du changement de destination au profit du logement sur linéaire commercial.							
	oct-22	Journée nationale du commerce et de l'artisanat de proximité							
Lien autres programmes & contrats territorialisés	en lien avec l'étude globale d'aménagement et de sécurisation								
Indicateurs de suivi & d'évaluation	à confirmer lors des décisions de septembre 2022								
Conséquence sur la fonction de centralité	commerces, liaisons douces et piétonnes, traversée des cars scolaires, etc								
Annexes	Etude PAVE accessibilité des commerces								





La question de la centralité restera le sujet phare de Dunières. La création d'une place publique, définie comme lieu apaisé de convivialité devra être intégrée dans l'aménagement (voir exemple ci à côté, proposé par le Cabinet d'Etudes PIVADIS, en juillet 2022).



Secteur d'aménagement priorité 1

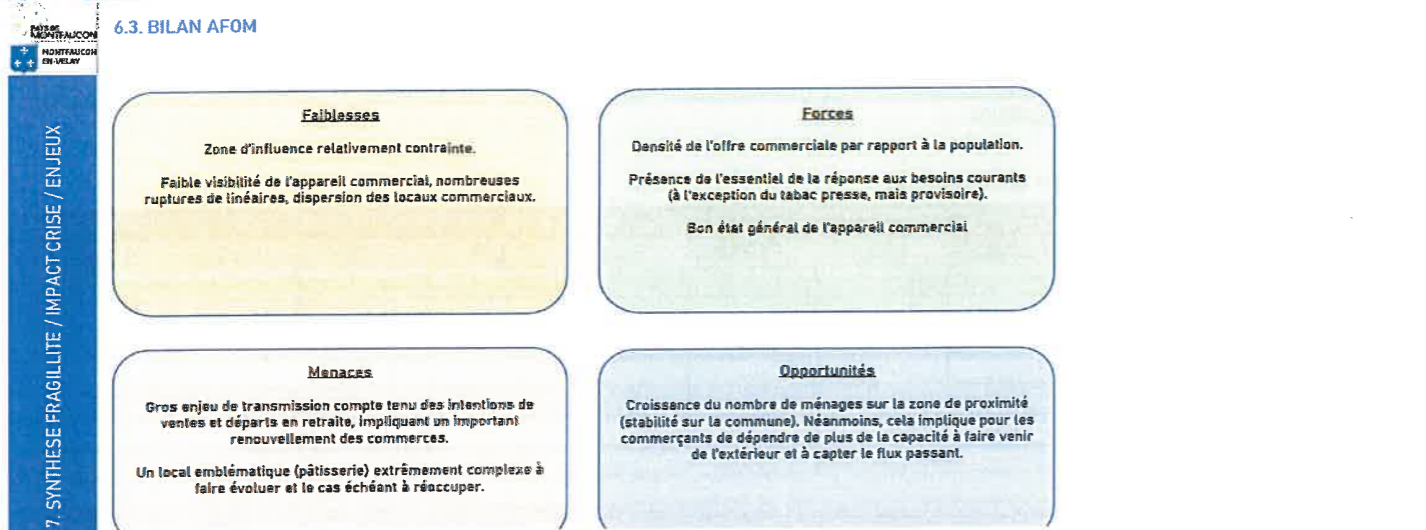


PETITES VILLES DE DEMAIN - MISSION SHOP IN / IMPACT CRISE - DUNIÈRES (43) - p.64

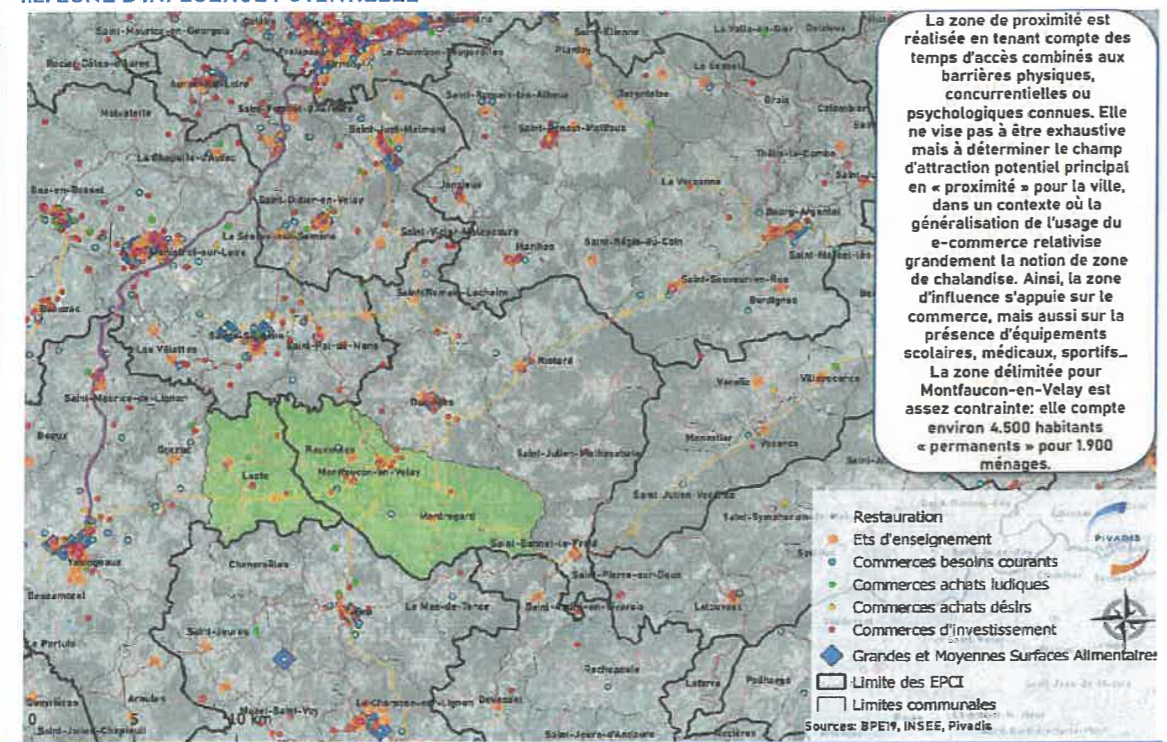


Plan de financement PHASES PRO/AOR +OPC (voir fiche AMGT 1.1 pour les études) prévisionnel	Poste	mobilisé	à mobiliser	% du budget				
	tranche ferme :							
tranches optionnelle 1 :								

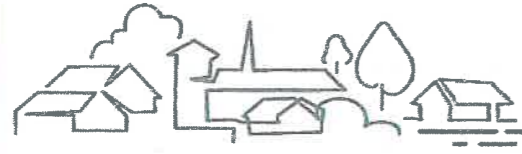
Calendrier	suivant conclusions Etude Commerce, à voir en septembre 2022							
Lien autres programmes	en lien avec les aménagements urbains et mobilité							
Indicateurs de suivi & d'évaluation								
Conséquence sur la fonction de centralité	commerces, liaisons douces et piétonnes, traversée des cars scolaires, etc							
Annexes	Etude PAVE accessibilité des commerces							



1.2. ZONE D'INFLUENCE POTENTIELLE







en lien avec les fiches action AMGT 3.1 et MOB 3.1
sur la thématique : COMMERCE & ECONOMIE

Depuis quelques années, la Commune procède :
- au rachat de bâtiments pour le commerce.
- à l'aide à l'aménagement pour le commerce.
- à la vente ou la location des locaux aménagés.
Se pose la question de la gestion des étages.

Commune	Riotord
Fiche action	Renforcement du linéaire commercial
Statut	validée
Niveau de priorité	médian
Maître d'ouvrage	Commune

Description de la stratégie formulée dans l'étude SHOP'IN

- Rappel : 20 % de la capacité de la dépense revient aux villageois,
- 2 100 ménages correspond au potentiel consommateurs soit 5 200 habitants,
- Augmentation importante de la masse salariale commerces et service depuis 2009 la faisant passer de 13 à 32 emplois,
- La boulangerie souhaite réaliser des travaux (130 000,00 € de chiffre d'affaires par la seule consommation des Riotordoises. Et donc se pose la question de la clientèle extérieure à aller chercher pour atteindre 230 000,00 €).
- Sur la totalité des commerces, 12 locaux actifs sont en bon état d'entretien, 11 à entretenir (dont 6 non actifs) et 6 à rénover en travaux lourds (dont 3 non actifs).
- Le Vival devrait être déplacé place du Ruisseau dans les prochaines années après acquisition du tènement par la Commune (fait), démolition et travaux lourds à engager.
- Se pose la question de l'établissement BEAULAIGUE, en périphérie, et dont la cessation d'activité semble assez proche : 900 m² de surface de vente environ. Il est à craindre qu'une supérette s'y installe. Le droit de préemption commercial devrait être une des solutions après demande auprès de la Chambre consulaire, sur la base des éléments de l'étude commerce qui justifie de la volonté de créer une dynamique commerciale en centre-bourg, puis validation au Conseil Municipal.
- Le De Normandie (outil incitatif de défiscalisation) semble adapté.
- Le sujet du signalement des commerces reste entier. Le Vival, commerce attracteur, devrait être fléché dès l'entrée de ville en venant du Tracol. Sur le tènement acheté par la Mairie pour son transfert, il devrait être indiqué le projet de réhabilitation et renvoi vers le Vival situé derrière l'église. Une pré-enseigne pourrait également être installée temporairement dans la vitrine de l'ancienne pâtisserie pour le signaler également et masquer la vétusté de l'ancienne boutique.

Partenaires

- CCPM (F. I. L.)
- Chambres consulaires
- Association des Commerçants

Plan de financement prévisionnel (rouge)	cout		coût H. T.							
	opération	restant	total	CCPM	Etat	BDT	CD43	Région	autres	
	- €	- €								

Plan de financement PHASES PRO/AOR +OPC (voir fiche AMGT 1.1 pour les études) prévisionnel	budget total H. T. (Etudes tranche ferme et définitives)				0,00 €			
	Poste	mobilisé	à mobiliser	% du budget				
	tranche ferme :							
	tranches optionnelle 1 :							

Calendrier		suivant conclusions Etude Commerce, à voir en septembre 2022
	05-oct-22	sur le linéaire commercial : message sur Osmose pour mise en compatibilité PLU (+mail Mme ENJOLRAS)
	oct-22	travail avec un afficheur : marquage commerce en entrées de ville + signalétique
	29-nov	rdv DDT Mme ENJOLRAS : procédure intégrée pour linéaire commercial à inscrire au PLU [CU L151.16]
Lien autres programmes	en lien avec les aménagements urbains et mobilité	
Indicateurs de suivi	- programmation d'une réunion de travail avec les chambres consulaires	
Conséquence sur la fonction	commerces, liaisons douces et piétonnes, traversée des cars scolaires, etc	
Annexes	Etude PAVE accessibilité des commerces	

5.1.2. Accessibilité PMR des locaux commerciaux

Accès PMR des locaux :


- Accès possible en complète autonomie
- Accès possible avec une aide à l'ouverture de la porte
- Accès possible avec une aide extérieure
- Accès nécessitant la mise en oeuvre de travaux
- Accès impossible même avec travaux
- Non analysé

Source : relevés de terrain PIVADIS

L'accessibilité PMR est particulièrement contrainte sur la séquence en arrière de l'Eglise. Ce n'est pas forcément très gênant, ce secteur, en dehors de la boulangerie, n'ayant pas forcément vocation à conserver une logique commerciale. En effet, le déplacement de Vival est envisagé pour un repositionnement sur le flux, dans un local plus confortable.

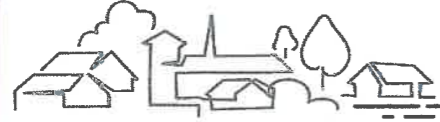
7.2. ORIENTATIONS SUR LE CENTRE-VILLE

Localisation des locaux commerciaux actifs et d'apparence inactifs

-  Secteur de réaménagement en cours
-  Secteur de projet de démolition / restructuration pour transfert de la supérette
-  Intentions de travaux / Réinvestissements de la part des acteurs économiques.
-  Linéaire commercial prioritaire, avec interdiction stricte de changement de destination de commerce vers du logement.
-  Masquage sous forme de panneaux sur espace public.
-  Signalétique pérenne: totem « les commerces et services de Riotord vous accueillent »
-  Signalétique provisoire.
-  40 (0) Vitesse limitée
-  Hôtel de ville
-  La poste
-  Marché hebdomadaire
-  Parking
-  Axe routier structurant







en lien avec les fiches actions DD 0.2
sur la thématique : DEVELOPPEMENT DURABLE

Commune	TOUTES
Fiche action	Accélération rénovation énergétique des bâtiments publics
Statut	engagée
Niveau de priorité	fort
Maître d'ouvrage	C. C. P. M.
Description de l'action & objectifs	Une étude réalisée par ALTEREA via UGAP sur isolation énergétique des bâtiments publics a été lancée par la C. C. P. M. en 2021 afin d'obtenir un diagnostic affiné dont l'issue est de permettre la réalisation d'économies d'énergies. Différentes options ont été présentées mettant en évidence des travaux plus ou moins importants pour les Communes ou la C. C. P. M. L'étude aura permis de mettre en avant les interventions prioritaires.
Partenaires	- BdT - Etat

Plan de financement prévisionnel (rouge) ou définitif (vert)	coût H. T.								
	cout opération	restant MOA	total financeurs	CCPM	Etat	BDT	CD43	Région	autres financeurs
	160 000,00 €	32 000,00 €	128 000,00 €		78 000,00 €	50 000,00 €			

Plan de financement PHASES PRO/AOR +OPC (voir fiche AMGT 1.1 pour les études) prévisionnel	budget total H. T. (Etudes tranche ferme et définitives)							
	Poste	mobilisé	à mobiliser	% du budget				
tranche ferme :								
tranches optionnelle 1 :								

Calendrier	

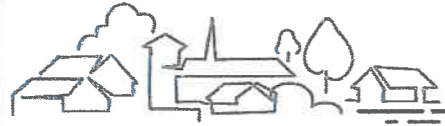
Lien autres programmes & contrats territorialisés	
---	--

Indicateurs de suivi & d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	

Annexes	
---------	--



fiche action n° DD 0.2



en lien avec les fiches actions DD 0.1
sur la thématique : DEVELOPPEMENT DURABLE

Commune	TOUTES
Fiche action	Accélération rénovation énergétique de la piscine de Dunières
Statut	engagée
Niveau de priorité	fort
Maître d'ouvrage	C. C. P. M.
Description de l'action & objectifs	travaux d'isolation énergétiques : - piscine de Dunières : en vue d'obtenir 30 % d'économie à l'aube 2040.
Partenaires	- Etat (ADSIL et DETR déposés déc 2021)

Plan de financement prévisionnel (rouge) ou définitif (vert)	coût H. T.								
	cout opération	restant MOA	total financeurs	CCPM	Etat	BDT	CD43	Région	autres financeurs
Piscine, mars 2023	452 000,00 €	263 800,00 €	188 200,00 €		188 200,00 €				

Plan de financement PHASES PRO/AOR +OPC (voir fiche AMGT 1.1 pour les études) prévisionnel	budget total H. T. (Etudes tranche ferme et définitives)									0,00 €
	Poste	mobilisé	à mobiliser	% du budget						
tranche ferme :										
tranches optionnelle 1 :										

Calendrier	14/03/2022	estimation phase APD
	janv-23	attente retour dossier subventions puis recherche AMOE
Lien autres programmes & contrats territorialisés		
Indicateurs de suivi & d'évaluation Conséquence sur la fonction de centralité		

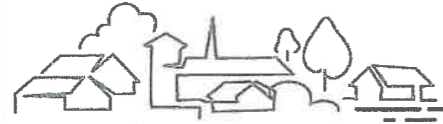




Lien autres programmes & contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi & d'évaluation	LANCEMENT ENQUETE AUPRES DES PROPRIETAIRES en DEC 2023



fiche action n° H 0.2



en lien avec les fiches actions H 0.1
sur la thématique : HABITAT

Commune	TOUTES
Fiche action	Suivi anim°, rénov°, financ° habitat
Statut	en projet
Niveau de priorité	fort
Maître d'ouvrage	C. C. P. M.
Description de l'action & objectifs	1 - Analyse prenant en compte le volet Renouvellement Urbain, 2 - parcours résidentiel, 3 - adaptation des logements au vieillissement, 4 - habitat inclusif, 5 - traitement des logements "sans maître", indignes, insalubres (ilôts en RU ?) 6 - prise de contact et accompagnement des propriétaires, 7 - assistance sur la communication. Pilotage et suivi de la mission : COPIL et CoTech.
Partenaires	Département, Anah, Bailleurs sociaux, Communes.

Plan de financement prévisionnel (rouge) ou définitif (vert)	coût H. T.								
	coût opération	restant MOA	total financeurs	CCPM	Etat	BDT	CD43	Région	autres financeurs
Animation	50 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €		25 000,00 €				
Subventions	100 000,00 €	100 000,00 €							
TOTAL	150 000,00 €	125 000,00 €			25 000,00 €				

Plan de financement PHASES PRO/AOR +OPC (voir fiche AMGT 1.1 pour les études) prévisionnel	budget total H. T. (Etudes tranche ferme et définitives)									0,00 €
	Poste	mobilisé	à mobiliser	% du budget						
tranche ferme :										
tranches optionnelle 1 :										

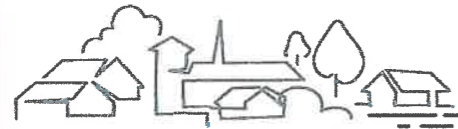
Calendrier	avr-23 restitution de l'étude pré-op

Lien autres programmes & contrats territorialisés	en attente restitution étude pré-opérationnelle
---	---

Indicateurs de suivi & d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	



fiche action n° H 0.3



en lien avec les fiches actions H 0.1 - H 0.2 - H 0.3
sur la thématique : HABITAT

Commune	Toutes
Fiche action	SPEEH & PROGRAMME HABITER MIEUX
Statut	engagée
Niveau de priorité	fort
Maître d'ouvrage	DEPARTEMENT & CCPM
Description de l'action & objectifs	<p>Soutien aux usagers sur la rénovation thermique ou amélioration des conditions d'habitabilité : Le SPEEH devrait se substituer au programme habiter mieux pour lequel la Communauté de Communes a conventionné le 10/01/2017 avec SOLIHA : une permanence a lieu tous les mois sur Dunières et Montfaucon pour recevoir les usagers les plus modestes.</p> <p>Soliha apporte un soutien aux particuliers consistant à analyser leur situation fiscale, les travaux projetés pour montage de dossier Anah. Cette analyse est complétée d'un diagnostic bâtiminaire.</p> <p>En 2021, Les dispositifs "Sérénité, Autonomie, Ma prim' Rénov, Action Logement" ont permis de générer un montant total de travaux de 580 430,00 € sur l'ensemble de la Communauté de Communes répartis à 56 % en faveur d'une amélioration énergétique du logement et 44 % pour permettre de retrouver de l'autonomie.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Anah - Département - Caisses de retraites - autres EPCI du Département

Plan de financement prévisionnel (rouge) ou définitif (vert)	coût H. T.								
	cout opération	restant MOA	total financeurs	CCPM	Etat	BDT	CD43	Région	autres financeurs
Subventions 2021 - 2022	7 000,00 €	7 000,00 €							
Animation 2021 - 2022 (nov)	5 000,00 €								
TOTAL	12 000,00 €	7 000,00 €							

SPPEH	budget total H. T. année 2023								0,00 €
Animation		4 056,00 €		4 056,00 €					
Subvention		50 000,00 €		50 000,00 €					
		54 056,00 €		54 056,00 €					

Calendrier	01-déc-22	convention 2023 ?

Lien autres programmes & contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi & d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	



fiche action n° H 0.4



en lien avec les fiches actions H 0.1 - H 0.2 - H 0.3
sur la thématique : HABITAT

Commune	Toutes
Fiche action	ADIL
Statut	engagée
Niveau de priorité	médian
Maître d'ouvrage	CCPM

Description de l'action & objectifs
Soutien aux usagers par la délivrance de conseils juridiques, financiers et fiscaux relatifs au logement et à l'urbanisme. Concerne essentiellement les questions sur les copropriétés, l'accès à la propriété et à l'amélioration de l'habitat (OPAH, rénovation thermique, ect.).
Des permanences ont lieu à la maison de l'habitat à Chadrac, portée par le Département.

Partenaires
-ADIL
- Maison de l'Habitat du Département
- Anah,
- Communes

Plan de financement prévisionnel (rouge) ou définitif (vert)	coût opération	restant MOA	coût H. T.						
			total financeurs	CCPM	Etat	BDT	CD43	Région	autres financeurs
Année 2022	892,32 €	892,32 €							

Plan de financement PHASES PRO/AOR +OPC (voir fiche AMGT 1.1 pour les études prévisionnel)	budget total H. T. (Etudes tranche ferme et définitives)				0,00 €
	Poste	mobilisé	à mobiliser	% du budget	
tranche ferme :					
tranches optionnelle 1 :					

Calendrier	Date	Evénement
	22-nov-21	délibération communautaire validant l'adhésion à l'ADIL
	01-janv-22	mise à disposition de conseils gratuits par l'ADIL à la Maison de l'Habitat
	30-juin-22	Stats : 13 consultations (communication lancée à la suite pour augmenter les stats après demande à l'ADIL)
	18-juil-22	demande à l'ADIL possibilité réunion d'information publique
	14-déc-22	réunion auprès des acteurs sociaux + secrétaires de mairies : formation signalement LHI

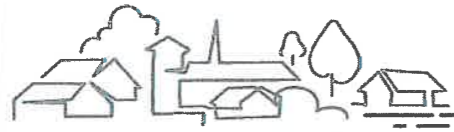
Lien autres programmes & contrats territorialisés

Indicateurs de suivi & d'évaluation

Conséquence sur la fonction de centralité

Annexes





en lien avec les fiches actions H 0.1
sur la thématique : HABITAT

Orientation stratégique	amélioration du cadre de vie
Fiche action	prime rénovation de façade et/ou de mur en pierres jointoyées
Statut	engagée
Niveau de priorité	médian
Maître d'ouvrage	CCPM

L'étude - Histoire et Patrimoine - menée en 2019 par l'architecte du patrimoine, Nathalie SANDT fait un constat de rénovation des façades parfois peu qualitatives (enduits et menuiseries non adaptées et/ou de création d'ouvertures anarchiques sans respect de la composition.
Alors qu'elle note un intérêt certain pour des centres anciens de caractère : "Nous sommes convaincus que la qualité architecturale et urbaine et de l'intérêt historique de ces villes et leurs caractères spécifiques sont des atouts considérables dans l'attractivité pour le logement et le tourisme, et par incidence pour l'activité économique".

Des communes comme Dunières ou Montfaucon accordaient une prime rénovation de façade d'un montant fixé au maximum à 800 €. Avec une volonté inscrite dans son plan de mandat 2020-2026, la CCPM a pris le parti d'améliorer l'ensemble de ses centres-bourgs pour améliorer leur attractivité. Une des actions menées consistera à contribuer à l'embellissement des façades : La CCPM accordera une aide communautaire aux propriétaires plafonnée de 40 à 60 % et d'un montant maximum de 5 000,00 € à 6 000,00 € (à raison de 100 000,00/an sur 5 ans).

Le travail sur l'instauration de la prime façade a été lancé dès l'arrivée de la cheffe de projet PVD, en lien direct avec les actions qui suivront sur l'habitat, les linéaires commerciaux, la mobilité et l'aménagement des espaces publics.

Partenaires
- ABF : associé à la relecture du règlement,
- CAUE : associé au diagnostic de terrain, réalisation des périmètres, 1er cotech et relecture du règlement,
- Communes.

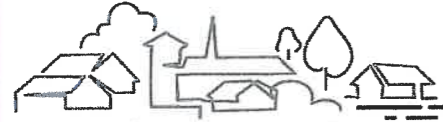
Plan de financement prévisionnel (rouge) ou définitif (vert)	coût H. T.								
	cout opération	restant MOA	total financeurs	CCPM	Etat	BDT	CD43	Région	autres financeurs
2023-2027	500 000,00 €	500 000,00 €							
2023									
2024									
2025									
2026									
2027									

Plan de financement PHASES PRO/AOR +OPC prévisionnel	budget total H. T. (Etudes tranche ferme et définitives)									0,00 €
	Poste	mobilisé	à mobiliser	% du budget						
tranche ferme :										
tranches optionnelle 1 :										

Calendrier	Date	Evénement
	nov-21	présentation du dispositif "prime rénovation de façade" lors de la Commission Attractivité
	févr-22	questionnaire aux élus et pré-définition des périmètres en présence des élus Maires
	01-mars-22	Présentation Commission Attractivité : grandes lignes du dispositif, financements et périmètres
	05-avr-22	1er Cotech & Etude périmètres lors de visites de terrain en présence du CAUE
	30-mai-22	2ème Cotech : écriture du règlement (relecture par l'ABF et le CAUE en juin)
	août-22	1er Copil (Commission Attractivité) : 1ère partie du règlement approuvée, 2ème partie allégée
	01-oct-22	2ème Copil : Financements du dispositif et gouvernance au sein de la CCPM
	nov-22	Conseil Communautaire : validation du dispositif (règlement et périmètres)
	14-déc-22	Déploiement du plan communication



fiche action n° H 1.1



en lien avec les fiches actions H 0.1
sur la thématique : HABITAT

Commune	DUNIERES
Fiche action	procédure logement indigne : péril
Statut	engagée
Niveau de priorité	médian
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action & objectifs	Immeuble divisé en 2 logements : - le 1er : locataire (M. GUERIN a quitté les lieux et emmené ses affaires au moment de la déclaration de péril), - les 2èmes : Madame GRANGETTE dcd courant 2022, et son fils qui a déménagé courant 2022.
Partenaires	PDLHI

Plan de financement prévisionnel (rouge) ou définitif (vert)	coût H. T.								
	cout opération	restant MOA	total financeurs	CCPM	Etat	BDT	CD43	Région	autres financeurs
Expertise T. A.	600,00 €	600,00 €							
TVX de mise en sécurité	7 260,00 €	7 260,00 €							
TOTAL	7 260,00 €	7 260,00 €							

Plan de financement PHASES PRO/AOR +OPC (voir fiche AMGT 1.1 pour les études) prévisionnel	budget total H. T. (Etudes tranche ferme et définitives)				0,00 €				
	Poste	mobilisé	à mobiliser	% du budget					
tranche ferme :									
tranches optionnelle 1 :									

Calendrier	26-nov-21	rapport de visite
	déc-21	arrêté de mise en sécurité d'urgence
	24-déc-21	suite à expertise T.A. : arrêté de mise en sécurité + procédure urgente
	07-févr-22	publication aux hypothèques
	03-nov-22	devis entreprise PERARD pour mise en sécurité de l'immeuble
	déc-22	engagement travaux
Lien autres programmes & contrats territorialisés		
Indicateurs de suivi & d'évaluation	après travaux : émission du titre de recette auprès de la propriétaire, par la Mairie	
Conséquence sur la fonction de centralité	OPAH - RU	
Annexes		

Expliquez l'intérêt du projet. Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? N'hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc
(0,5 à 1 page max, renvoyer si besoin à une annexe détaillée)

Qui...
...s'engage à quoi...
A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ?
Prochaine étape / action à entreprendre
Rôle ?

Décrivez ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels par maître d'ouvrage et/ou financeur.
Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...).
Préciser les recettes (de cession ou d'exploitation) éventuellement envisagées.

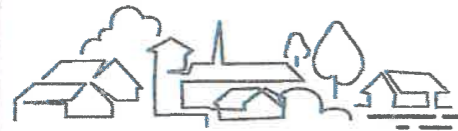
Fiche action également inscrite dans un Territoire d'industrie / en lien avec une

Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes, les

Fiche action également inscrite dans un Territoire d'industrie / en lien avec une Action cœur de ville / AMI Centre-Bourg / PNRQAD/NPNRU/en lien avec une convention OPAH ou OPAH-RU/dans le programme Avenir Montagne ? [NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]

Expliquez en quoi cette action contribue au renforcement des fonctions de centralité, et si ce n'est pas le cas en quoi cela est pertinent dans le cadre du programme de revitalisation des petites villes dans un territoire.
Préciser les autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur
Carte si opportun

fiche action n° EPS 1.1



en lien avec les fiches actions

sur la thématique :

EQUIPEMENTS PUBLICS & SOLIDARITE

Commune	Dunières
Fiche action	Aménagement d'un espace co-working & Maison France Service
Statut	engagée
Niveau de priorité	fort
Maître d'ouvrage	Commune

Cet espace coworking et maison de services répond aux besoins du territoire et au manque d'espaces de rencontre pour les entrepreneurs et offrir un service public de proximité à la population.

L'espace coworking : La zone d'attraction de cet espace se calquera naturellement sur les limites intercommunales. Situé à Dunières, il constituera ainsi le trait d'union entre les coworks de Monistrol-sur-Loire (43) et Bourg-Argental (42), voire Annonay plus au Sud (07), offrant un maillage de territoire cohérent. Ces lieux pourront ainsi nouer des partenariats pour des animations en commun. La création d'un espace de coworking fait émerger l'entrepreneuriat indépendant et s'appuie fortement par l'animation qu'il propose : mise en réseau, économie collaborative, meilleure communication de ces freelances, etc.

La création d'un lieu dédié attire ces entrepreneurs, les pousse à sortir de l'isolement et participe au soutien à la création d'entreprises. L'offre attractive de bureaux (aménagements, prix, services) est un facteur d'attractivité économique pour un territoire rural.

La CCPM propose déjà des pépinières d'entreprises pour accueillir de nouvelles entreprises, le temps de leur lancement. Cette offre, s'adresse plutôt aux entreprises artisanales et industrielles.

Le projet coworking vient donc compléter l'existant en s'adressant à des entrepreneurs indépendants du secteur tertiaire, essentiellement.

Le lieu offrira par ailleurs des bureaux privatifs, accessibles de façon souple, sans bail commercial, via un contrat de services. Cette offre répondra à l'absence d'offre de bureaux sur le secteur. Enfin, le lieu proposera des salles de rendez-vous et de réunion, complétant l'offre de séminaires portée par quelques hôtels.

Cet espace de travail partagé sera également ouvert aux télétravailleurs, aux vacanciers ou résidents secondaires souhaitant se connecter.

La maison France-service : Elle rendra possible le maintien du service public de proximité : Les équipements seront adaptés, les techniciens formés, et le partenariat ouvert, permettant d'apporter une réponse personnalisée aux sollicitations actuelles. Une attention toute particulière, sera apportée lors de la rénovation, à la performance énergétique dudit bâtiment. Des travaux de diminution de la consommation énergétique du bâtiment : isolation, changement des ouvertures ... seront entrepris. Ce bâtiment est actuellement raccordé au réseau de chaleur communal.

Partenaires

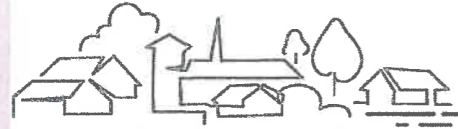
Région 120 000 €,
Etat (detr) 200 000 €,
Leader 47 000 €,
Feader 233 000 €.

Plan de financement prévisionnel (rouge) ou définitif (vert)	cout		coût H. T.						
	opération au oct 22	restant MOA	total financeurs	CCPM	Etat	BDT	CD43	Région	autres financeurs
	858 143,27 €	223 751,23 €	634 392,04 €	---	223 000,00 €	---	---	120 000,00 €	291 392,04 €

Plan de financement PHASES PRO/AOR +OPC prévisionnel	budget total H. T. (Etudes tranche ferme et définitives)				0,00 €				
	Poste	mobilisé	à mobiliser	% du budget					
tranche ferme :									
tranches optionnelle 1 :									

Calendrier	fin août 2022	lancement appel d'offres entreprises
	juil-22	permis de construire accordé
	10-nov-22	attribution des marchés
	nov-22	lancement des travaux
Lien autres programmes & contrats territorialisés		
Indicateurs de suivi & d'évaluation		
Conséquence sur la fonction de centralité	important du fait de l'emplacement en plein cœur du vieux Dunières (+ Eglise + Mairie + Cinéma + Gymnase à proximité)	
Annexes		

fiche action n° MOB0.1



en lien avec les fiches actions MOB 1 à MOB 3
sur la thématique : MOBILITE : transport & réseaux connectiques

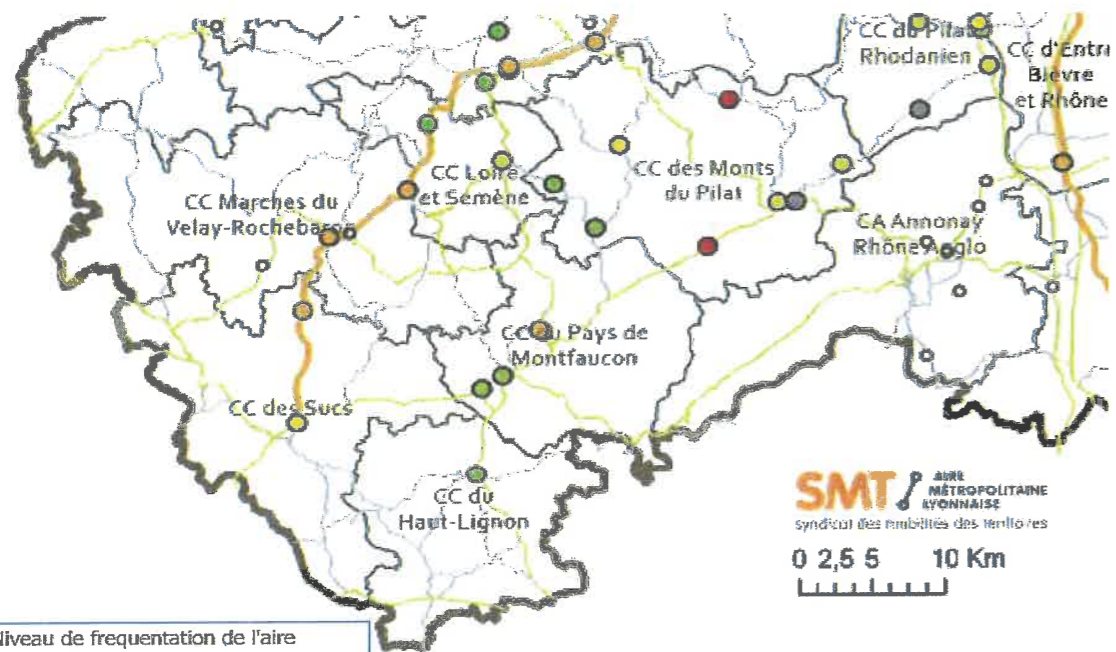
Commune	Toutes
Fiche action	Schéma Départemental Cyclable
Statut	engagée
Niveau de priorité	fort
Maître d'ouvrage	Département
Description de l'action & objectifs	Dans le cadre de l'élaboration de son Schéma Départemental Cyclable, le Département a souhaité que la CCPM travaille sur : - La boucle Cyclotourisme : le circuit des 8 clochers, - Centres-bourgs : Travail de diagnostic de terrain porté sur les cheminements doux distincts (piétons puis vélos), et rapporté au Département pour les 3 PVD (choisis volontairement avec les Communes de + de 2 000 habitants). Le groupe de travail a pris en considération les périmètres centres-bourgs + 2,5 km maximum et listé tous les points d'intérêt des bourgs : écoles, équipements sportifs, ect.
Partenaires	- CCPM - Communes

Plan de financement prévisionnel (rouge) ou définitif (vert)	coût H. T.								
	cout opération	restant MOA	total financeurs	CCPM	Etat	BDT	CD43	Région	autres financeurs
	- €	- €							

Plan de financement PHASES PRO/AOR +OPC (voir fiche AMGT 1.1 pour les études) prévisionnel	budget total H. T. (Etudes tranche ferme et définitives)									0,00 €
	Poste	mobilisé	à mobiliser	% du budget						
tranche ferme :										
tranches optionnelle 1 :										

Calendrier	févr-22	Comité technique départemental
	mai-22	1er périmètre

Lien autres programmes & contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi & d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	



- Niveau de fréquentation de l'aire**
- aire inutilisée
 - aire faiblement utilisée > 10% occupation
 - aire moyennement utilisée > 40% occupation
 - aire fortement utilisée > 70% occupation
 - aire saturée ~95% occupation
 - aire existante sans information sur la fréquentation

oct-22 extrait du schéma départemental des bornes électriques

Annexe 6 : Maquette financière



N° fiche	Fiche-Action	plan de mandat	Commune concernée	MOA	#	cout operation		H. T.						réalisation et suivi			Observations	
						restant MOA	total financeurs	CCPM	Etat	BDT	CD43	Région	autres financeurs	responsable	état	échéance		
	Dépôt candidature PVD			CCPM			0											
	Candidature PVD retenue			CCPM			0											
	Choix offre de services			CCPM			0											
	Convention d'adhésion			CCPM			0											
	Accomp. du territoire			CCPM/Communes			329 091,88 €	104091,88	225 000,00 €									
	Accomp. méthodologie revitalisation			BdT/ANCT			45 000,00 €		45 000,00 €									
ORT 0.1	Convention ORT			CCPM-Communes				0										
ORT 0.2	Avenant convention ORT valant OPAH			CCPM-Communes														
ORT 0.3	Cheffe de projet PVD			CCPM				0										taux participation DGs + TECHNICIEN
CENTRES BOURGS : plans guides et prospectives urbaines																		
CB 0	Etude Centres-bourgs Plan guide par le collectif VIRAGE		TOUTES	CCPM			80 310,00 €	34 465,00 €	37 105,00 €			12 000,00 €		7 484,00 €				
CB 1.1	Phase 1 et 2 : Etude Centre-bourg par le BE Novaé		Dunières	DPT			57 185,00 €	11 437,00 €	45 748,00 €					45 748,00 €			validation CM	
CB 1.2	Etude Globale Aménagement & de sécurisation		Dunières	Commune			40 000,00 €	10 000,00 €	30 000,00 €			20 000,00 €	10 000,00 €				1er trim 2023	
CB 1.3	Schéma communal d'assainissement		Dunières	Commune			100 000,00 €	20 000,00 €	80 000,00 €	- €	- €	- €	- €	80 000,00 €			appel d'offres etat	année 2023
CB 1.4	Etude de circulation (comptage)		Dunières	DPT			21 350,00 €	7 116,00 €	14 234,00 €	7 117,00 €			7 117,00 €				convention tripartite : DPT, CCPM	
CB 1.5	Ecole d'architecture		Dunières	Commune			4 201,14 €	2 201,14 €	2 000,00 €	- €		2 000,00 €					janv-23	restitution
CB 2	Etude Centre-bourg Plan guide par le BE Réalité		Montfaucon	Commune			44 880,00 €	17 622,00 €	27 258,00 €			9 637,00 €	17 621,00 €		DGS Montfaucon	auditon faite	2022-2023	étude en cours
AMENAGEMENT CENTRES-BOURGS																		
AMGT0.1	Fonds de concours : aménagement espace pub, entrées de plan mandat		TOUTES	CCPM			895 272,67 €	895 272,67 €										
AMGT1.1.1	Phase 3 Etude CB : faisabilité Entrée Nord Viaduc		Dunières	DPT			25 295,00 €	8 147,00 €	17 148,00 €					17 148,00 €				
AMGT1.1.2	Aménagement Secteur Entrée Nord		Dunières	Commune			1 751 676,00 €											ANAH : volet Renouveauement Urbain
AMGT1.2	Aménagement de la rue de Bellevue & connexion rue 11 nov		Dunières	Commune														
AMGT2.1	Place angle rue Centrale et Cévennes		Montfaucon	Commune														
AMGT2.2	Place Ruisseau		Montfaucon	Commune														
AMGT3.1	Phase 1 : Découverte du Merday & Aménagements E. P. & renforcement		Riotord	Commune			898 180,00 €	215 516,13 €	682 663,87 €	215 516,12 €	145 147,75 €		60 000,00 €	250 000,00 €	12 000,00 €	M. BERNON	1er trim 2023	travaux en cours
AMGT3.2	Phase 2 : Espaces publics autour de l'Ecole		Riotord	Commune			643 500,00 €	514 360,00 €	129 140,00 €	- €	129 140,00 €		- €	- €				
AMGT4.1	Requalification du centre-bourg, Phase 1		Montregard	Commune			503 319,00 €	- €	- €	?	?		- €	?				présentation publique oct et DCE c
AMGT5.1	Requalification du centre-bourg et de la rue de la Mairie (RD66)		Raucoules	Commune			750 800,00 €	à compléter	- €						J.H. POTIER	lancement étude	juil-22	demande de sub fin d'année
AMGT6.1	Phase 1 & 2 : Aménagement Centre-Bourg : places Beal et Bréard		St-Bonnet-le-F	Commune					- €									
AMGT6.2	projet 4 terrains à bâtir		St-Bonnet-le-F	Commune					- €									
AMGT7.1	Aménagement du CB (Cure, Mairie : aménagement en logements)		St-Julien-Mol	Commune					- €									
AMGT8.1	OAP en CB pour un programme de 60 logements		St-Romain-L	Commune					- €									
AMGT8.2	Aménagement du CB : lancement étude MOE en 2023		St-Romain-L	Commune					- €									
	Invest. BdT outil de portage SPL, SEM...			CCPM					- €									
HABITAT																		
H 0.1	OPAH - RU - Etude préopérationnelle	plan mandat		CCPM			39 415,00 €	9 853,25 €	29 561,75 €		19 708,00 €	9 853,75 €						demande de sub déposée
H 0.2	suivi, anim' rénov' financ' habitat			CCPM			150 000,00 €	125 000,00 €	- €	- €	25 000,00 €	- €	- €	- €				
H 0.3	SPPFH & PROGRAMME HABITER MIEUX	plan mandat					12 000,00 €	12 000,00 €										
H 0.4	ADIL		TOUTES	CCPM			892,32 €	892,32 €							TABOURGOT Denis	en cours	sept-22	voir statistiques
H 0.5.1	Habitat inclusif - étude de faisabilité programmatique		TOUTES	ccpm														
H 0.5.2	Habitat inclusif - portage foncier		TOUTES															
H 0.6	COHERCITIF			ANAH CCPM Communes														
H 0.7	Prime à la rénovation de façade et/ou de mur en pierres jo plan mandat		TOUTES	CCPM			500 000,00 €	500 000,00 €							cheffe de projet PVD	COPIIL Com Attractivité		lancement 1er janv 2023
H 0.9	Zéro Logement Vacant		TOUTES	CCPM														
H 1.1	procédure logement indigne : péril	plan mandat	Dunières	Commune			7 860,00 €	7 860,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €				
H 0	Foncière de redynamisation (création de l'outil : juridique, plan mandat		TOUTES	CCPM														
H 0	Lutter réglementairement contre la vacance	plan mandat	TOUTES	TOUTES														
COMMERCE & ECONOMIE																		
CE 0.1	Shop'In : Diagnostic commercial		TOUTES	CCPM			29 100,00 €	5 400,00 €	23 700,00 €	- €	- €	23 700,00 €	- €	- €	- €			
CE 0.2	Solution relance éco et commerciale du bassin de vie et an plan mandat		TOUTES	CCPM														
CE 0.3	FIL renouvellement	plan mandat	TOUTES	CCPM			90 000,00 €	0,00 €	0,00 €	90 000,00 €								
CE1.1	Linéaire commercial & actions		Dunières	Commune											Catherine MARGON + PVD		29-sept-22	complété avec plan
CE2.1	Linéaire commercial & actions		Montfaucon	Commune														complété avec plan
CE3.1	Linéaire commercial & actions		Riotord	Commune														complété avec plan
CE4.1	Friche sclerie en entrée de ville		Montregard	Commune														
	Réaliser un inventaire des friches industrielles et participer plan mandat			CCPM														
	Solut* numériq. Commerce/attractivité	plan mandat		BdT														
	Accélérer transit* écolog. artisans			CMA														
	Intégrer numérique pour artisans			CMA														

ATTRACTIVITE & DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE															
ADT 0.1	Etude Identité territoriale	plan mandat	CCPM	24 800,00 €	8 800,00 €	16 000,00 €						16 000,00 €	phase diagnostique	sept-22	fonds européens
DEVELOPPEMENT DURABLE															
DD 0.1	Accélérer rénov* énerg. bât publics		CCPM	160 000,00 €	32 000,00 €	128 000,00 €			78 000,00 €	50 000,00 €					
DD 0.2	Travaux de rénovation énergétique à la piscine intercommunale		CCPM	452 000,00 €	263 800,00 €	188 200,00 €	- €		188 200,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
EQUIPEMENTS PUBLICS et SOLIDARITE (services)															
EPS 1.1	Accompagner l'émergence d'Espace Co-working & Maison	plan mandat	Dunières Commune	855 058,72 €	255 058,72 €	600 000,00 €			200 000,00 €			120 000,00 €	280 000,00 €	DGS Dunières	
EPS 2.1	Ecole		Montfaucon Commune												
EPS 2.2	Bâtiment Saint François		Montfaucon Commune												
EPS 2.3	Bar-Tabac		Montfaucon Commune												
EPS 2.4	Théâtre - Concerts - Salle de conférence		Montfaucon Commune												
EPS 5	Réhabilitation de la Cure		Raucoules Commune	847 038,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
EPS 7	Aménagement maison des sœurs (par Siel bleu ?)		St-Julien-Mol Commune												en attente complément finances prév (mail mail
	Accompagnement des maisons de service au public	plan mandat	Commune												services développés : communication ?
MOBILITE : transport & réseaux connectiques															
MOB 0.1	Schéma Départemental Cyclable	plan mandat	Toutes DPT												
MOB 0.2	Développement covoiturage	plan mandat	Toutes CCPM												
MOB 0.3	Transport à la demande (TAD)	plan mandat	Toutes CCPM												
MOB 0.4	Initier une concertation sur projet de contournement	plan mandat	Dunières, Montfaucon, Montregard												
MOB 0.5	Schéma Directeur des Bornes Electriques		SDE43												
MOB1.1	Développement schéma communal mobilité douce (vélos-piétons)		CCPM												diag initial réalisé
MOB2.1	Développement schéma communal mobilité douce (vélos-piétons)		CCPM												diag initial réalisé
MOB3.1	Développement schéma communal mobilité douce (vélos-piétons)		CCPM												diag initial réalisé
MOB8	Développement schéma communal mobilité douce (vélos-piétons)		CCPM												diag initial en cours
	Fibre														



Annexe 7 : Les délibérations de chacune des Communes P. V. D. et décision du Bureau de la Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre à 17h00,
le Bureau s'est réuni en séance ordinaire
au siège communautaire (salle du Conseil),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : François-Régis SABY).

Présents : MM. CIBERT Gilles, JURY Gilles, SABY François-Régis,
SANTY Jean-Pierre, POINAS Jean-Michel, DURIEUX Pierre et
SOUVIGNET Bernard.

Excusé : M. PEYRARD Guy,

Absent : Néant.

M. DURIEUX, Vice-Président, rappelle la délibération de
l'Assemblée Communautaire n° DC/2020-06-29/19 du 29 juin 2020
donnant délégation au Bureau de la Communauté de Communes, pour
la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la
validation de convention de partenariat concernant les projets
communautaires.

M. DURIEUX rappelle ensuite la délibération du Conseil
Communautaire n° DC/2020-11-02/05 du 2 novembre 2020 approuvant
le principe de candidater à l'appel à projet national « Petites Villes de
Demain » (destiné à améliorer l'attractivité des Communes de moins de
20 000 habitants) et sollicitant l'inscription des Communes de Dunières,
Montfaucon et Riotord pour le territoire communautaire.

Il expose que la candidature du territoire de la Communauté de
Communes (pour ces trois Communes) a été retenue par l'Etat fin 2020.

M. DURIEUX rappelle également les décisions du Bureau
n° DB/2021-05-17/05 du 17 mai 2021 approuvant la signature d'une
convention d'adhésion concernant ce programme (signataires, objet de
la convention, engagement des parties, organisation, comité de projet,
durée et état des lieux) et n° DB/2021-08-23/04 en date du 23 août
2021 approuvant la signature d'un avenant à cette convention
(intégration du Département dans la convention).

M. DURIEUX expose que la convention d'adhésion initiale
prévoyait l'obligation dans un délai de 18 mois à compter de sa mise en
œuvre de signer une convention-cadre « Petites Villes de Demain »
valant ORT (Opération de Revitalisation de Territoire).

Il précise qu'une ORT est un dispositif créé par l'article 157 de
la loi portant sur l'Evolution du Logement, de l'Aménagement et du
Numérique (dite loi ELAN). Elle a pour objet la mise en œuvre d'un
projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de
logements et de locaux commerciaux et artisanaux, ainsi que le tissu
urbain de ce territoire pour améliorer son attractivité, lutter contre la
vacance des logements et des locaux commerciaux et artisanaux, ainsi
que contre l'habitat indigne, réhabiliter l'immobilier de loisirs, valoriser le
patrimoine bâti et réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective
de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :
En exercice : 8
Présents : 7
Ayant pris part au vote
(vote public) : 7
o Pour : 7
o Contre : 0
o Abstention : 0
o Blanc : 0
o Nul : 0

Date de convocation :
Le 2 décembre 2022

Date d'affichage :
Le 2 décembre 2022

DECISION N° :
DB/2022-12-08/08

OBJET DE LA SEANCE :
Attractivité des centres-
bourgs

Appel à projet « Petites
Villes de Demain »

Convention cadre (ORT)

AR Prefecture

043-244300307-20221208-DB2022120808-AU
Reçu le 21/12/2022

M. DURIEUX détaille alors le contenu de la convention cadre à intervenir comprenant les éléments suivants :

- o Objet de la convention
- o Présentation du territoire (SCOT Jeune Loire et diagnostic Communauté de Communes)
- o Objectifs du territoire (plan de mandat communautaire)
- o Orientations stratégiques (habitat, commerce, mobilités, espaces publics)
- o Plan d'actions :
 - Fiches actions :
 - Actions transversales (logement, commerce, mobilités et aménagements publics)
 - Actions de Dunières
 - Actions de Montfaucon
 - Actions de Riotord
 - Périmètres ORT
- o Accompagnement en ingénierie de l'Etat et du Département
- o Engagement des partenaires
- o Gouvernance du programme PVD (comité de projet réuni le 6 décembre 2022)
- o Suivi et évaluation du programme
- o Résultats attendus du programme
- o Utilisation des logos
- o Entrée en vigueur de la convention
- o Evolution du programme
- o Résiliation du programme
- o Litiges

M. DURIEUX propose au Bureau de se positionner sur ce dossier.

LE BUREAU, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve le principe de signer une convention cadre (valant ORT) avec l'Etat, les Communes de Dunières – Montfaucon et Riotord et le Département de la Haute-Loire afin de permettre la mise en œuvre sur le territoire communautaire du programme national « Petites Villes de Demain » sur la période 2021-2026,
- approuve les termes de la convention cadre présentée à intervenir,
- charge M. le Président de signer la convention cadre correspondante,
- charge M. le Président et M. DURIEUX, Vice-Président délégué, de mener à bien ce dossier et de prendre toutes décisions utiles,
- dit qu'il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

AR Prefecture

043-244300307-20221208-DB2022120808-AU
Reçu le 21/12/2022

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Bernard SOUVIGNET - Président,

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

Affichage et publication effectués le

Date de convocation : 15/12/2022	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
---	--

Le vingt décembre deux mille vingt-deux à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Éric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (21).

Excusés : Nelly BEAULAIGUE (pouvoir à Fanny MOURIER), Hélène DREVET (pouvoir à Pierre DURIEUX), (2).

Absent : (0).

Monsieur Christophe MOULIN a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Convention Petites Villes de demain valant Opération de Revitalisation du Territoire (O. R. T.).

DCM 20221220-11

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4

VU la délibération du Conseil Municipal DCM 20210531-1 du 31 mai 2021 portant sur la Convention d'adhésion Petites Villes de demain par la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon et les Communes de Dunières, Riotord et Montfaucon ;

Monsieur Le Maire rappelle que l'Etat a lancé un dispositif de revitalisation des centres-bourgs : Petites Villes de Demain. Ce programme de six ans vise à donner aux élus des Communes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation des centres-bourgs.

La Communauté de Communes du Pays de Montfaucon, les Communes de Dunières, Montfaucon et Riotord, lauréates du programme Petites Villes de Demain, ont formalisé leur adhésion en élaborant puis signant une convention d'adhésion le 20 mai 2021 (et avenant du 13 octobre 2021).

Dans le cadre de cette démarche, il est nécessaire de signer une convention valant Opération de Revitalisation du Territoire (O. R. T.) entre les communes

AK Préfecture

043-214300873-20221220-DCM20221220_11-DE
Reçu le 05/01/2023

Petites Villes de Demain, la Communauté de Communes ainsi que le Département et l'Etat. L'O. R. T. est un dispositif créé par l'article 157 de la loi portant sur l'évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (dite loi ELAN). Elle a pour objet la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire pour améliorer son attractivité, lutter contre la vacance des logements et des locaux commerciaux et artisanaux ainsi que contre l'habitat indigne, réhabiliter l'immobilier de loisir, valoriser le patrimoine bâti et réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

La convention définit le projet urbain, économique et social de revitalisation de territoire concerné, favorisant la mixité sociale, le développement durable, la valorisation du patrimoine et l'innovation. Elle délimite le périmètre des secteurs d'intervention, parmi lesquels figure nécessairement le centre-ville de la ville principale du territoire de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre signataire. Ce périmètre peut également inclure un ou plusieurs centres-villes d'autres communes membres de cet établissement et des parties déjà urbanisées de toute commune membre de cet établissement. La convention précise sa durée, le calendrier, le plan de financement des actions prévues et leur répartition dans les secteurs d'intervention délimités.

La durée de la convention valant O. R. T. est fixée à une période de 5 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Confirme son engagement dans le programme Petites Villes de Demain formalisé par la convention valant Opération de Revitalisation du Territoire ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Maire,



AR Prefecture

043-214300873-20221220-DCM20221220_11-DE
Reçu le 05/01/2023

Département : HAUTE-LOIRE

Commune : MONTFAUCON EN VELAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze du mois de décembre à vingt heures trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Montfaucon en Velay, sous la présidence de François Régis SABY, Maire, dûment convoqués le 08 décembre 2022.

Présents : Sophie VALLA, Lucien MOUNIER, Jean Paul BARRALON, Chantal SMAJDOR, Marie-Jo MONTEIL, André SAGNOL, Brice AULAGNON, Denis BARRALON, Anne-Marie CHOMARAT, Sonia SOUVIGNET, Céline MASSARDIER, Jean Paul GIBERT

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Franck BARALON

Absent(s) excusé(s) : Franck BARALON

Absent(s) non excusé(s) : Marie Laure JAMES

Le secrétariat a été assuré par : Franck BARALON

Denis

Nombre de Membres en exercice : 15	Nombre de Membres présents : 13	Nombre de suffrages exprimés : 14
Votes Pour : 14	Votes Contre : 0	Abstention : 0

N° 2022/62

Objet : Convention Petites Villes de demain valant Opération de Revitalisation du Territoire (O. R. T.)

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU la délibération 2021/33 portant sur la convention adhésion Petites Villes de demain du Conseil Municipal de Montfaucon en Velay du 20 mai 2021 portant sur la Convention d'adhésion Petites Villes de demain par la Communauté de communes du Pays de Montfaucon et les communes de Dunières, Riotord et Montfaucon,

L'Etat a lancé un dispositif de revitalisation des centres-bourgs : Petites Villes de Demain. Ce programme de six ans vise à donner aux élus des Communes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation des centres-bourgs.

La Communauté de Communes du Pays de Montfaucon, les Communes de Dunières, Montfaucon et Riotord, lauréates du programme Petites Villes de Demain, ont formalisé leur adhésion en élaborant puis signant une convention d'adhésion le 20 mai 2021 (et avenant du 13 octobre 2021).

Dans le cadre de cette démarche, il est nécessaire de signer une convention valant Opération de Revitalisation du Territoire (O. R. T.) entre les communes Petites Villes de Demain, la Communauté de communes ainsi que le Département et l'Etat. L'O. R. T. est un dispositif créé par l'article 157 de la loi portant sur l'évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (dite loi ELAN). Elle a pour objet la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire pour améliorer son attractivité, lutter contre la vacance

AR Prefecture

043-214301418-20221214-202262-DE
Reçu le 15/12/2022

des logements et des locaux commerciaux et artisanaux ainsi que contre l'habitat indigne, réhabiliter l'immobilier de loisir, valoriser le patrimoine bâti et réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

La convention définit le projet urbain, économique et social de revitalisation de territoire concerné, favorisant la mixité sociale, le développement durable, la valorisation du patrimoine et l'innovation. Elle délimite le périmètre des secteurs d'intervention, parmi lesquels figure nécessairement le centre-ville de la ville principale du territoire de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre signataire. Ce périmètre peut également inclure un ou plusieurs centres-villes d'autres communes membres de cet établissement et des parties déjà urbanisées de toute commune membre de cet établissement.

La convention précise sa durée, le calendrier, le plan de financement des actions prévues et leur répartition dans les secteurs d'intervention délimités.

La durée de la convention valant O. R. T. est fixée à une période de 5 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De confirmer son engagement dans le programme Petites Villes de Demain formalisé par la convention valant Opération de Revitalisation du Territoire, signée le
- D'autoriser le Maire à signer la convention cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De confirmer son engagement dans le programme Petites Villes de Demain formalisé par la convention valant Opération de Revitalisation du Territoire, signée le
- D'autoriser le Maire à signer la convention cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire.

Fait le 14 décembre 2022,

Le Maire
François-Régis SABY



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RIOTORD
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2022
N°07_12_2022

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice : 15 - Présents : 11 - Votants : 14 - Absents : 1 - Exclus : 0

Date de la convocation : 8 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux le huit décembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Riotord sous la présidence de M. Guy PEYRARD, Maire

Etaient présents : M Bernon Michel, Mme Soutrenon Maryline, M Cluzel Mickaël, Mme Bernon Dominique, Mme Teyssier Christine, M Vial Hervé, M Rouchon Romain, Mme Vérot Pauline, Mme Vallet Pascale et Mme Ballandraux Laurence.

Excusés : Mme Badiou Céline, Mme Brochier Lucy et M. Chapuis Camille

Procurations : Mme Badiou Céline a donné pouvoir à M. Bernon Michel
Mme Brochier Lucy a donné pouvoir à Mme Bernon Dominique
M. Chapuis Camille a donné pouvoir à M. Cluzel Mickaël

Absent : M Celle Hubert

Mme VEROT Pauline a été nommée secrétaire

Objet : Convention Petites Villes de demain valant Opération de Revitalisation du Territoire (O. R. T.)

L'Etat a lancé un dispositif de revitalisation des centres-bourgs : Petites Villes de Demain. Ce programme de six ans vise à donner aux élus des Communes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation des centres-bourgs.

La Communauté de Communes du Pays de Montfaucon, les Communes de Dunières, Montfaucon et Riotord, lauréates du programme Petites Villes de Demain, ont formalisé leur



adhésion en élaborant puis signant une convention d'adhésion le 20 mai 2021 (et avenant du 13 octobre 2021).

Dans le cadre de cette démarche, il est nécessaire de signer une convention valant Opération de Revitalisation du Territoire (O. R. T.) entre les communes Petites Villes de Demain, la Communauté de communes ainsi que le Département et l'Etat. L'O. R. T. est un dispositif créé par l'article 157 de la loi portant sur l'évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (dite loi ELAN). Elle a pour objet la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire pour améliorer son attractivité, lutter contre la vacance des logements et des locaux commerciaux et artisanaux ainsi que contre l'habitat indigne, réhabiliter l'immobilier de loisir, valoriser le patrimoine bâti et réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

La convention définit le projet urbain, économique et social de revitalisation de territoire concerné, favorisant la mixité sociale, le développement durable, la valorisation du patrimoine et l'innovation. Elle délimite le périmètre des secteurs d'intervention, parmi lesquels figure nécessairement le centre-ville de la ville principale du territoire de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre signataire. Ce périmètre peut également inclure un ou plusieurs centres-villes d'autres communes membres de cet établissement et des parties déjà urbanisées de toute commune membre de cet établissement.

La convention précise sa durée, le calendrier, le plan de financement des actions prévues et leur répartition dans les secteurs d'intervention délimités.

La durée de la convention valant O. R. T. est fixée à une période de 5 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De confirmer son engagement dans le programme Petites Villes de Demain formalisé par la convention valant Opération de Revitalisation du Territoire,
- D'autoriser le Maire à signer la convention cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal par 14 pour 0 contre et 0 abstention :

- confirme son engagement dans le programme Petites Villes de Demain formalisé par la convention valant Opération de Revitalisation du Territoire,
- autorise le Maire à signer la convention cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire

Fait et délibéré à Riotord, le 14 décembre 2022
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme



AR Prefecture

043-214301632-20221214-07_12_2022-DE
Reçu le 12/01/2023

Le Maire
G. PEVRARD

Certifié exécutoire pour avoir été :

- Transmis au contrôle de légalité le... 12/01/2023
- Publié le... 12/01/2023
- Notifié le.....



